This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

34. b. 2

Presented to

The by
The Rev: Dr. Wordsworth
Principal of New Inn Hall

LES
POESIES
DE
GUILLAUME COQUILLART,
OFFICIAL
DE L'EGLISE DE REIMS.

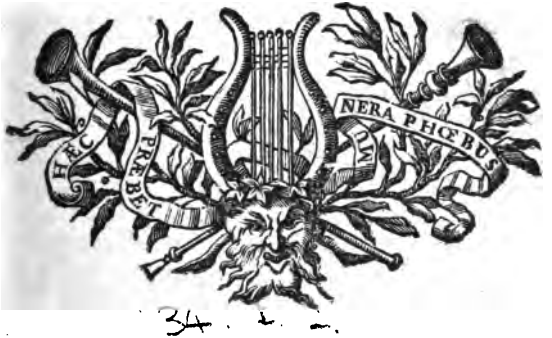

34

A PARIS,
De l'Imprimerie d'ANTOINE-URBAIN COUSTELIER,
Imprimeur-Libraire de S. A. R. Monſeigneur
le Duc d'Orleans.

M. DCC. XXIII.

OXFORD

LETTRE

A Mr. Tartel, Conseiller du Roy, Controlleur General des Restes, Avocat au Conseil, sur la nouvelle Edition de Coquillart.

MONSIEUR,

Il n'y a aucun de nos Poëtes François du moyen âge qui soit parvenu jusqu'à nous en aussi mauvais ordre que le *Coquillart*. Marot, qui s'est donné la peine de revoir les Poësies de *Villon*, nous auroit rendu un grand service, s'il eût pris les mêmes soins pour celui-cy, qui pour la gentillesse du stile, le tour du Vers & la finesse des pensées ne meritoit pas moins que *Villon* les soins d'un Editeur intelligent; il y a même d'autres motifs que ceux des irregularitez qui se rencontrent dans la diction & dans la versification, qui auroient dû determiner à travailler sur notre Poëte; il vivoit dans un temps où il s'est passé de grandes choses par rapport à la discipline ecclesiastique: ceux qui entendent ces matieres, reconnoîtront aisément qu'il les avoit en vûë au milieu de ses saillies les plus burlesques.

Les Editions de *Galiot du Pré* & de *Jehan Longis*, dont la premiere est tres-bien imprimée & tres-estimée des curieux, sont celles que nous avons euës devant les yeux en travaillant à cette nouvelle Edition; nous avons tiré de l'Edition in 4° go-

thique chez *Allain Lotrian* quelques pieces qui sont constamment de *Coquillart*; & qui manquent dans toutes les autres Editions, nous n'avons pas même negligé d'en faire imprimer quelques autres que la même Edition attribuë à *Coquillart*, qui pourroient bien n'être pas sortis de sa plume. Quant à l'ortographe & à la mesure des Vers de *Coquillart*, qui sont l'un & l'autre dans un tres-grand desordre, nous n'y avons fait aucun changement, & cette conduite nous a été singulierement prescrite par toutes les personnes versées dans ce genre de litterature.

Il reste, Monsieur, à vous dire quelque chose de la personne de *Guillaume Coquillart*. Il est qualifié à la teste de toutes les Editions *Official de l'Eglise de Reims*, & la Croix du Maine ne nous en apprent pas davantage. Il faut avoüer que nos anciens n'étoient gueres curieux de ces sortes de recherches; vous en avez pu juger par le peu de notions qui sont restées de nostre Poëte *Villon*, *& par l'Auteur de la Farce* de *Pathelin* qui nous est entierement inconnu. La Croix du Maine avance que Coquillart *florissoit* à *Reims* en *Champagne* en 1478; en effet on trouve dans *l'Enqueste de la Simple & de la Rusée*, deux dattes, l'une de 1470. & l'autre de 1478; nostre Poëte vivoit encore sous Charles VIII. comme il paroît par une piece de Vers qu'il composa pour l'entrée du Roy dans la ville de Reims, lors qu'il y alla se faire sacrer en 1484 *Jean Juvenel des Ursins* Archevêque de Reims dans son testament du 18. Septembre 1472. nomme pour executeur un Guillaume Coquillart. *Exsecutores nomino Magistros Eustachium, Johannem Juvenalem de Ursinis nepotes meos, dominum Ludovicum Episcopum Trecensem, Officiales meos, Sigilliferum, Johannem Chardon Ballivium meum, & Gullielmum Coquillart Procuratorem meum, &c.* Mar-

lot Hiſt. Eccl. Rem. p. 745. T. II. * Marot eſt preſque le ſeul de nos Auteurs anciens qui ſe ſoit ſouvenu de Coquillart. Il a pris plaiſir de ſe joüer ſur le nom & ſur les armes de noſtre Poëte dans cette Epitaphe en vers.

La morre eſt un jeu pire qu'aux quilles;
Ne qu'aux echecs, ne qu'au quillart;
A ce mechant jeu Coquillart
Perdit ſa vie, & ſes coquilles.

J'ay veu une remarque d'un très habile homme ſur cette Epigrame que je placeray ici d'autant plus librement, que je ne ſuis point partiſan aveugle de nos anciens Poëtes. *L'alluſion de la Mourre, ou, comme il dit de la Morre à la mort, eſt bien puerile, & ce n'eſt pas là ce badinage qu'a entendu Deſpreaux quand il a dit; Imitez de Marot l'elegant badinage.* Dans un autre endroit Marot regarde Coquillart comme l'honneur de la Champagne, c'eſt dans ſon imitation de l'Epigramme, de Martial l. 1. *Verona docti ſyllabos amat vatis, &c.* où il dit, *de Coquillart s'esjouit la Champaigne.* En effet au jugement des connoiſſeurs, Coquillart écrit avec une facilité merveilleuſe, il parle très-bien pour ſon temps, & peut eſtre lirions nous ſes ouvrages avec plus de ſatisfaction, s'ils étoient tombez entre nos mains tels qu'ils ſont ſortis des ſiennes. Mais je ne m'attacheray pas davantage à faire valoir les beautés de noſtre Poëte, elles vous échaperont moins qu'à per-

*. On trouve dans les Oeuvres latines en vers & en proſe de *Nicolas Orì* de Reims en Champagne, imprimée en 1507. in fol. à Lyon trois Epigrammes adreſſées à Guillaume Coquillart, mais elles ne contiennent rien qui puiſſe ſervir à le faire connoître.

ſonne, & dailleurs je ſçay combien vous eſtes en garde contre les autorités & les prejugez, ſurtout en matiere d'ouvrages d'eſprit. Je ſouhaitte Monſieur que les differens ouvrages que nous donnons de temps en temps au public, contribuent à vous delaſſer de vos occupations ſerieuſes.

Je ſuis, &c.

LES DROITZ NOUVEAULX DE COQUILLART.

FRISQUES mignons, bruyans enfans,
Monde nouveau, gens triumphans,
Peuple tout confit en images,
Parfaits ouvriers, grans maitres Jehans,
Toujours penſans, veillans, ſongeans,
A baſtir quelques haulx ouvrages ;
Farouches, privez, & ramaiges,
Humains, courtois, begnins, ſauvages,
Diſſimulateurs, inventeurs,
Cueur actif, & ſaffres couraiges ;
Laiſſez Bourgades & Villaiges,
Affin d'eſtre nos auditeurs.
Venez, venez ſophiſtiqueurs,
Gens inſtruits, plaiſans, topiqueurs ;

Remplis de cautelles latentes,
Expers, habilles, decliqueurs,
Orateurs, grans Rhetoriqueurs,
Garnis de langues eſclatantes,
Aprenés nos modes fringantes,
Et nos parolles élegantes,
Nos raiſons, nos termes Juriſtes:
Nos ſciences vous ſont duiſantes,
Et nos traditives plaiſantes,
Et nos enſeignemens bien miſtes.
Venez pompans, bruyans Legiſtes,
Medecins & Ypocratiſtes,
Laiſſez vos ſaulces & vos mouſtardes.
Venez mignons Curialiſtes,
Muſiciens & Organiſtes,
Et laiſſez vos Harpes lombardes.
Archiers laiſſez vos halebardes:
Canonniers laiſſez vos Bombardes,
Pietons laiſſez voller vos picques,
Mignons laiſſez, chevaulx & bardes,
Vos grands battons, vos Becs d'ouſtardes.
Sophiſtes laiſſez voz Logiques,
Yſtoriens laiſſez Croniques,
Gouverneurs laiſſez Politiques,
Conſeilliers laiſſez vos rapors,
Orateurs laiſſez Rhetoriques,
Avocatz laiſſez vos pratiques,
Generaulx laiſſez vos treſors,
Baillifz laiſſez vos grans reſſors,
Vos fins, vos limites, vos bors;
Capitaines laiſſez conqueſtes,
Juſques à la fin de ces feſtes.
Procureurs laiſſez les requeſtes,
Commiſſaires laiſſez enqueſtes,
Ma ſcience eſt trop plus priſée;
Ouvrez vos yeulx, fendés vos teſtes,

Oyez nos ſciences honnetes,
Puiſque l'heure y eſt diſpoſée.
Venez la Symple & la Ruſée,
Qui avez la court abuſée,
Venez, on vous enſeignera:
La cauſe euſt été terminée,
Entre vous deux, mais ceſte année,
Je cuide qu'elle ſurcerra,
Une aultre foys on y penſera.
Eſcoutés donc' ce qu'on dira,
Aprenez, ſoyez clergereſſes:
Quelque mot vous y ſervira,
Quant l'arreſt ſe prononcera,
D'entre vous aultres plaidereſſes.
Ça mes mignonnes dancereſſes,
Mes tres plaiſantes bavarreſſes,
Delaiſſez vos amoureux traitz,
Mes grandes entretenereſſes,
Combien que vous ſoyez maitreſſes,
Eſcoutez nos moyens parfaicts,
Cloez l'œil de, je hay telz fais.
Les paupieres de, je m'en tais;
L'oreille de, tout ſonne cas;
La langue de, tout eſt mauvais;
La bouche de, laiſſe m'en paix;
Et les dens de, ne me plaiſt pas;
Prenez l'art de, je m'en esbas;
L'ardeur de, vela ung bon pas;
Le vouloir de, on ne me peult mieulx dire;
Les grands geſtes de, parler bas;
La façon de, vela mon cas;
Et le ris de, grand mercy Sire.
Quant eſt de moy pour vous inſtruire,
Pour vous recréer & deſduire,
J'ay veſtu ma chappe d'honneur,
Mon chapperon fourré, pour lire,

Mon pulpitre, pour plus hault luire,
Et mon bonnet rond de Docteur,
Ma grant lenterne de liſeur,
Mon livre pour eſtre plus ſeur,
Sans faillir ne ſans repentir.
Les Dames par leurs doulceur
A ce faire, me ont meu le cueur.
Honneſte cueur ne peult mentir:
C'a mignons pour vous advertir,
Puis que on voit nos anciens Droitz
Caſſer, anuller, pervertir,
Par la confuſion des Loys,
Et que j'apperçois & congnois,
Que pour trainacer le patin,
Il eſt de grans clers en Françoys,
Qui ne ſont que aſnes en latin,
Leſquelz ſont vetus de ſatin,
Et ont or, argent, & joyaulx:
Adviſé me ſuis au matin,
De vous lire des *Droitz Nouveaulx*;
Droitz nouveaulx, Droitz eſpeciaulx,
Droitz dont on uſe par expres:
Ce ne ſont pas Droitz feriaulx,
Les droitz de la porte Baudais,
Nenny non: ce ſon droitz tous frais,
Droitz de *maintenir* bref & court,
Par les mondains du temps qui court
Et n'y ayt ſi ſot, ne ſi lourd,
Si nyaiz, ne ſi mal baſty,
Pour faire du gros du demy lourd,
Qui n'uſe des Droitz du jourd'huy,
Et en effect, de ces Droitz cy,
Toute la premiere rubriche,
C'eſt, *de Jure Naturali.*
Du Droit naturel je m'y fiche,

Ce droit deffend à povre & riche,
De laiſſer par longues journées,
Povres femmellettes en friche
Par faulte d'eſtre labourées:
Mais veult qu'elles ſoyent reparées,
Paiſibles en leurs joüyſſances,
Toujours maintenuës & gardées,
En toutes mondaines plaiſances.
Et penſés quelles alliances
D'amour, & de vraye union,
Leurs ſignes & leurs circonſtances
Prennent du Droit naturel nom.
Pourquoy? car la conjunction,
Le faict principal, & meſlée,
La fin, la frequentation,
Fut de droit naturel trouvée.
Se en quelque amoureuſe aſſemblée,
Ung mignon peut avoir accès,
Que fera-il de premiere entrée?
Il prye, il commence ung procès,
Il ſollicite de ſi près,
Que Litiſconteſtation
Se faict, & puis on vient après
A faire la production.
Et fault produire quelque don,
Quelque affiquet, ſi ſemble beau,
On mettera ſans dilation,
Les piéces deſſus le Bureau:
Là ſe fait ung Droit tout nouveau,
Dieu ſçait comme on pratique l'art.
Et ſe c'eſt ung ſot ou ung veau,
Qui n'ait riens produit de ſa part,
Que fait-on? ſe c'eſt ung coquart,
Qui, peult eſtre, a produit trop pou;
On le met à ung ſac à part,
Et le laiſſe-on pendre au clou.

On l'enporte je ne ſçay ou,
Sans en faire longues enqueſtes,
Et le met-on en ung vieil trou,
Pour les vueilles des haultes feſtes.
Aucuns par bien bailler requeſtes,
Obtiennent des proviſions:
Les aultres ſe y rompent les teſtes,
Et n'ont point d'expeditions:
Telz moyens d'amours, telz façons,
Viennent aux femmes de nature;
Telz induſtries, telz leçons,
Le droit naturel leur procure.
Beau Sire, ſi la creature
Prent tous les jours de ſon mary;
Le picotin à grant meſure,
Fait-elle mal? nenny, nenny.
Et s'il eſt peſant, endormy,
Songeart & qu'il n'y puiſſe entendre,
Doit-elle point avoir ung amy?
Je dis qu'il eſt beſoing de attendre
Qu'il ſoit ſommé, avant qu'en prendre
Ailleurs; & s'il reſpond, ſans plus,
Je me garderay de meſprendre
Quel proviſion du ſurplus;
Ce delay là ſemble reffus.
Pourtant ne doit point eſtre mis
Si toſt du nombre des cocus.
Le mary par ſix ou ſept nuys,
Combien que s'il paſſe les dix,
Sans cauſe, & que le boys s'alume,
Femme peult prier ſes amys,
Et faire ſelon la couſtume.
Mes mignons eſcoutez la plume,
C'eſt trop le latin eſcumé:
Faictes tousjours que l'on ſe fume,
Ainſi qu'avez acouſtumé;

Humez ſe vous n'avez humé,
Riez comme vous ſouliez rire.
Semés ſe vous n'avez ſemé,
Dictes comme vous ſouliez dire.
Ne laiſſez point vos droitz preſcrire;
Soyez ſongneux de les apprendre.
Car on parle ſouvent de cuire,
Mais le fournier n'y peult entendre.
Toutes fois batre pour l'eſclandre.
Pot à couvert pour les buvans,
Loyal, ſubtil, ſecret, ou riens.
Nos mignons fringans & bruyans,
Qui brouillent noſtre parchemin,
Nos fringans, nos peruquians,
Nos gens traverſeurs de chemin,
Ilz ſont leur compagnon Jennin,
Leur gros vallet Gaultier Fouet,
Leur frere d'armes Guillemin,
Et leur Paige Bec à Brouet.
Qui ſe enquierent non eſt ? ſi eſt;
S'elle eſt Damoyſelle ou Bourgoiſe,
Quel' robe elle a, ne quel corſet,
Soubz ſon chapperon de Pontoiſe.
S'elle eſt grave, s'elle ſe poiſe,
S'elle a ne mortiers, ne pillectes,
S'elle eſt fiere, doulce ou courtoiſe,
S'elle a filz, filles, ne fillettes.
S'elle eſt du quartier des Billettes,
Gente, cointe, propre ou fetille,
S'elle a ne rubens, n'eguillettes,
Se c'eſt ou ſucre ou forte épice.
Se l'eſtat haulſe ou apetiſſe.
Chaſcun en lit une leçon.
Tantoſt vela Colin Suyſſe,
Qui en va faire une chanſon.
Quelque Tabourin ou Bourdon,

En orra peult-eſtre le bruit;
C'eſt pour dancer ung tourdion,
Et faire une aubade de nuyt.
Ha ! qui tiendroit le Droit eſcript,
Et le droit naturel toujours,
Chaſcun craindroit grant & petit,
Jamais on ne feroit telz tours.
Il fauldra que l'ung de ſes jours,
Pour corriger telz inventeurs,
Venus la Déeſſe d'amours,
Y envoye ſes reformateurs;
Combien que tous ces grans Docteurs,
Ces grans Clercs à ſes rouges hucques,
Sont fort embeſongnez ailleurs,
Touchant le faict de ſes perruques.
Car aujourd'huy de deux freluques,
De cheveulx d'ung petit monceau,
Il ſemble qu'il y en ayt juſques
Au collet & plain un boiſſeau;
J'ay veu deſpeſcher au Seau,
L'aultre jour des lettres patentes,
Pour couper au rez de la peau,
Telles qui ne ſont ſuffiſantes.
Venons aux matieres preſentes,
Du droit naturel commencées:
Femmes qui ſont belles & gentes,
Doivent-elles eſtre laiſſées?
Nenny, non; mais eſtre priées,
Avoir leur plaiſir & esbat,
Souvent à ſouhait maniées,
Sans eſtre delaiſſée tout à plat.
Et penſez que main lourt debat
Se feroit pour fournir l'hoſtel,
Se toutes bourgoiſes d'eſtat
Sçavoyent bien ce Droit naturel.
Or je mez ung cas qui eſt tel,

Ung mary en vacation
Voyant que le temps étoit bel
S'en alla en commiſſion,
Veoir ſa belle ante, ſe dit-on:
Il demourra bien-es villaiges,
Cinq ou ſix moys: aſſavoir mon,
S'il eſt tenu des arreraiges
Quant il revient? dient aucuns ſaiges;
Que le mary, comme j'entens,
En eſt tenu par tous uſaiges;
Veu qu'ilz ſont eſcheuz de ſon temps.
Et ſe d'aventure je ſens,
Que la femme d'aultre coſté,
En prengne, cela n'y fait riens:
Arreraiges ſont perſonnelz,
Et les doivent tous mariez
De rigeur, comme droit de vente
Poſé qu'ilz ſoyent tousjours payez,
Les Seigneurs recourent leur rente.
Autrement donc quant biſe vente,
Chaſcun delairroit ſa maiſon,
Et s'en yroit veoir ſa belle ante:
Il n'y auroit point de raiſon.
Je forme une aultre queſtion
De droit naturel qui ne fault,
Que permiſe eſt deffenſion
A ung chaſcun, quant on l'aſſault.
Ce preſuppoſé, ung lourdault
A belle femme jeune & tendre,
Il frappe, il bat, & ne luy chault
Comme ſa femme luy veult rendre,
La queſtion eſt pour entendre,
S'il loiſt à cette femme cy,
De le frapper, & ſe deffendre
A l'encontre de ſon mary.
De prime face ſemble, que oüy,

Car deffenſion eſt permiſe
Selon Droit naturel ; ainſi
Elle ne faict que ſelon la guiſe:
Mais au contraire je m'aviſe,
Se quelque voiſin c'eſt approché
De ce debat là ſans faintiſe,
Chaſcun en ſera enbouché.
Et ſe ceſte femme a touché
Son mary, il chevauchera
L'aſne tout au long du marché:
Ainſi chaſcun s'en mocquera.
Et au regard d'elle on dira,
S'on la voit ainſi eſmoucher,
Frapper & ruer ces coups-là,
Que ce n'eſt qu'ung droit Franc-Archier.
Le vieil Droit a voulu toucher,
Et decider aucunement,
Que femme devoit endurer
De ſon mary tout doulcement.
Le Droit nouveau dit autrement,
Pour ung mot que le mary dit,
Femme peut tout incontinent
Luy en reſpondre ſept ou huit.
Et s'il advient qu'il y ait bruit,
Pour ung ſeul coup le droit enhorte,
Que femme en rende par deſpit,
Cinq ou ſix d'une meſme ſorte:
Et s'elle n'eſt pas la plus forte,
Aucuns dient pour tout eſſoine,
Qu'elle doit aſſaillir la porte
De l'hoſtel de quelque Chanoine,
De quelque Abbé, Prieur, ou Moyne,
Celuy ſera ſeure retraicte,
Pour faire leans ſa neufvaine,
Tant que la paix ſera refaicte.
Le povre Jennin Tulupeue,

En prendra ſi tres grand ſoucy,
Pour la ravoir toute ſi faicte,
Que enfin luy requerra mercy.
Ce cas ſe praticque aujourd'huy,
Je ne dis pas qu'on face bien:
Mais vela j'ay ſolu ainſi
Ma queſtion par ce moyen.
A une aultre doubte je vien,
Une Bourgeoiſe, une commere,
Avec ung amoureux tout ſien,
Mignon, & de doulce maniere,
Avoit auſſi une chambriere
Belle, qui ſavoit le ſecret:
Ung jour ce mignon par derriere,
Venoit voir la Dame en effect.
Et n'y fut pas, dont luy deſplaiſt;
La chambriere qui fut belle,
Fine, franche, ferme & dehait,
Pour faire ſaillir eſtincelle
D'ung caillou, par bonne cautelle,
Mis au ſainct par devotion;
Elle print ce bien pour elle,
Et eut ceſte proviſion.
Aſſavoir ſe pugnition,
Doit ſouffrir comme larroneſſe
Et quelle reſtitution,
Elle doit faire à ſa maitreſſe.
J'ay oüy à mainte clergeſſe
Tenir, que eſtre fourvoyé,
Ce n'eſt pas fort grande ſageſſe.
Pourquoy, on n'en eſt pas noyé,
Pendu, puny, ne corrigé:
Ainçoys ſelon le commun ſon,
Se recréer n'eſt pas peché
Chaſcun en priſe la façon.
Mais vecy une aultre raiſon

Et ſelon Droit, comme je tien,
Que toute beſte ſaige ou nice,
Eſt tenuë de nourrir le ſien;
Que vous en ſemble maiſtre Jehan,
Sçauriez-vous ce point évader,
Maintz grans docteurs, & gens de bien,
Ont voulu ce cas decider.
Les droitz nouveaulx pour ammender,
Dient que par action directe,
Et à la rigueur proceder,
Quelque faulce que l'en y mette,
Femme ne peut, tant ſoit jeunette,
Contraindre ung mary à tenir
Nourriſſe, quoyque l'en caquette.
Mais quant à l'équité tenir
Ne a ſi grant train entretenir,
Et par une action utille,
On peut une façon tenir,
Qui ſera honneſte & ſubtille.
Quelque grande vielle ſebille,
Caducque menaſſant ruine,
Qui gloſera ſur l'Evangille,
Et fera au cas bonne mine:
Une grand mere, une couſine,
Une ouvriere bien parfaicte,
Une chalande, une voyſine,
Ung garand' à femme forfaicte,
Quelque fine, quelque toute faicte,
Que entendra la boucherie.
Vers le mary ſe ſera traicte,
Et en fera la playdoierie.
En uſant d'une pleurerie,
Remonſtrera s'il eſt beſoing
Que ſa femme eſt ſeiche & tarie,
Et n'a pas de vie plain poing.
Et s'il fault qu'elle prenne ſoing,

Elle y demourra toute roide ;
Et de cela à laide du boing,
Trouvera ſur ce cas remede.
Et penſez que vieille qui plaide ;
D'invention & de faconde,
Pour bien perſuader excede
Le plus grant orateur du monde.
Ce que de plaine voye & ronde
On ne peult obtenir ne avoir,
Femme qui en tel terme habonde,
Le ſera tourner & mouvoir.
Enfans vous povez concepvoir,
Que ſans ourdir on ne peut tiltre.
Pour ce mettez peine à ſçavoir
Ceſte queſtion ou Epiſtre.

Des Droitz nouveaulx, le ſecond Titre.

Si eſt *de ſtatu hominum.*
Ha ! qu'il a maint bon chapitre,
Et mainte notable leçon,
De l'état des hommes ! hon hon !
Et des femmes, que je concludz,
Tout ung, car par tout, ce dit-on,
Ne court que eſtatz diſſolus.
Nous voyons povres goguelus,
Minces, meſgres, niays & lours,
Pour eſtre à plaiſance veſtus,
Garſonner ſatin & velours.
J'ay grant paour que dedans brefz jours,
Par faulte d'argent & de draps
Entre nous fringans & milours,
Ne ſoyons tous veſtuz de ſacz.
Vielz pourpoins touillons, vielz haras,
Vielz lambeaulx, & haillonnerie,
Chappeaulx pelez & bonnetz gras,
Seront pour noſtre ſeigneurie.
Penſez ſe Dame mincerie,

Nous empoigne ung peu aux coſtez ;
On verra bien par fringuerie,
Porter maintz habitz chicquetez,
Troüez, percez, fringuelotez,
Fueilletez par jollivetez,
Ce ſont grans gorgiaſetez,
Par faulces de meſchancetés.
Ung Monſeigneur du may planté ;
Sailly du fin fons d'une éſtable,
Sera aujourd'huy attinctté,
Comme ung Duc, comme ung Conneſtable ;
Et s'il n'eſt eſtourdy, muable,
Leger comme oyſelet ſur branches,
On dit qu'il n'eſt pas recevable,
Pour ung ſoupper de nopces franches.
On ſouloit faire au corps les manches,
Par compas ; mais on voit desja,
Qu'en tous eſtans on peſche tanches.
Qui peult, il veult ; qui a, il a ;
Chaſcun fringuera qui pourra.
Car ſelon tous noz Droitz nouveaulx
Le monde ſe contrefera,
On humera de toutes eaulx.
Femmes porteront des loriotz,
Par ruës, par chemins, par ſentiers.
Et les hommes des grans poriaulx
Velus, qu'on emprunte aux barbiers.
Les aultres pour eſtre plus fiers,
Pour eſtre fringans à l'amy,
Pour monſtrer qu'ilz ſont grans ouvriers
Ne font leur barbe que à demy,
Et laiſſent du poil gris icy,
Qu'il ſemble que ce ſoit la peau,
De quelque formaige moyſi,
Ou l'oreille de quelque veau.
Poſé que cela ne ſoit beau,

De

Si eſt-ce pour faire la mine,
Qu'on dit que c'eſt ung homme nouveau ;
Il eſt bien heureux qui en fine,
Ung échantillon de cuiſine.
Qui n'a pas vaillant une pomme,
Mais qu'il ait une calvardine,
Avec cela c'eſt ung grant homme.
Telz gens on quiert, on priſe, on nomme,
Et ſont portez, priſez, donbtez,
Sans quelque aultre raiſon : en ſomme,
Fors que les droitz nouveaulx ſont telz.
Aprenez enfans & notez,
Aucuns y a qui ont beau faire,
Gentilz-hommes de bons hoſtelz ;
A grant peine peuvent-ilz plaire :
Car par force d'eux contrefaire,
De batre, de voller aux gruës,
De hault tencer, crier, & braire,
On ſe mocque d'eulx par les ruës.
Les demy pantouſle becquuës
Rondes par devant comme un œuf,
Se ſemblent racquettes couſuës,
Pour fraper au loing ung eſteuf.
Vela gens de porc, & de beuf,
Font aujourd'huy pluſieurs telz tours ;
Mais au fort c'eſt ung eſtat neuf,
Il ne durera pas touſjours.
Et vous championnes d'amours,
Mignonnes qui ſi bien faignez,
Pour entretenir les plus gourds,
Les plus friſques, les mieulx pignez,
On dit que plus vous ne daignez
Porter tiſſus, ne gris, ne vers :
Mais ſeulement vous vous faignez
De baudiers de velours couvers.
Baudiers ſont engins bien divers,

Ce ſont inſtrumens fort ſoudains,
Pour tendre crennequins à nerfz,
Coup à coup pour bender aux reins,
Et penſez qu'il y en a maints,
Par bien leur crennequins laſcher,
Qui ont mainte perſonne attains
Bien au vif juſques à la chair.
Elle ſe peuvent enharnacher
De baudriers qui ont beaux tricoys,
Les aultres ne ſe font que facher,
Et n'entendent point bien les droitz.
Mignons en ont aucunes foys,
Et quant ilz ſont pelez ou laiz,
Ilz en font faire des harnoys,
Et des reſnes à leurs muletz.
Aucuns en brodent les collets
De leurs pourpointz, & font ce bien
Ou à eulx, ou à leurs varletz;
Ung bon meſnagier ne pert rien.
Mais je dis le Droit ancien
Sur ces perruques bourſouflées,
Legieres, qui par bon moyen,
Deviennent groſſes & enflées;
Mais icy les années paſſées,
Y vint ung docteur fort nouveau;
Qui a ces matieres traictées:
Pour ce je m'en paſſe tout beau,
Tout ne pend qu'à la queuë d'ung veau,
C'eſt toute choſe contrefaicte.
Quelque jour en lieu d'ung poireau,
On portera une ſonnette.
D'ung aultre ton, la beſongne eſt nette
Se quelque fringart s'en adviſe,
Et qu'il la cache en ſa cornette,
Nous en verrons courir la guiſe.
L'habit de couverte faintiſe,

La robbe, de bien bas voller,
Le pourpoint, de haulte entrepriſe,
Le bonet, de diſſimuler,
Le chapeau, d'aigrement parler,
Cornette, de faulce bricolle,
On ne voit aultres loups hurler
Ne ſemer autre parabolle.
Ne ſuivons plus d'amour l'eſcolle,
On n'y liſt que de tromperies.
La ſcience eſt folle parolle,
Les grans juremens, menteries;
Les ſtatutz, ce ſont joncheries
L'Univerſité, c'eſt malheur,
Les Bedeaux, lardons, mocqueries;
Faulte de ſens, c'eſt le Recteur,
Trahiſon, en eſt ung Docteur,
Faulceté, en eſt le Notaire,
Avarice, eſt le Conſervateur,
Injure, elle lit l'ordinaire,
Detraction, c'eſt le Libraire,
Suſpection, c'eſt le Greffier,
Dire tout, c'eſt le Secretaire;
Rudeſſe, c'eſt ung Meſſagier,
Deſdaing, c'eſt ung premier Huyſſier;
Qui gardes les huys & feneſtres,
Refus, eſt le grant Chancelier,
C'eſt celuy qui paſſe les Maiſtres.
Voyez à dextres & à ſeneſtres;
En tous eſtatz qu'on peult choiſir,
Entre les gens layz, Clercz & Preſtres
On ne voit que fraudes courir;
Chaſcun fait velours encherir,
Chaſcun veult prendre eſtatz nouveaulx.
J'ay veu qu'on ne ſouloit querir
Que robes à quinze tuyaux,
Larges manches, & haulx chappeaux;

Grans getz de honneſte gravité.
Mais ce n'eſt de noz fringuereaux,
Que inconſtance & mobilité;
Pour l'atour de affabilité,
Le colet de doulx entretien,
On porte corſetz de fiereté,
Et pieces de facheux maintien:
Chaines d'or courront meshouen;
Pour ſeindre millours & grobis,
Et qui n'aura argent ne rien,
Se ſeindra d'une chaiſne à puis.
A cela ſommes nous tous duyts;
Et qui n'a que dix frans vaillant,
On l'employe à fringans habitz,
Ainſi le Droit nouveau l'entend.
Notez, & vous tenez à tant,
Que tel a robbe de migraine,
Qui ne ſçauroit finer contant,
Six blans au bout de la ſepmaine,
Combien que plaiſance les maine;
Si lit on en mainte Saiſon,
Que de mouton à courte laine
On n'aura ja bonne toiſon.
Je me fonde trop à raiſon,
Puis qu'avez oüy ce notable;
Je mecteray une queſtion,
Et ung cas qui eſt prouffitable.
Ung homme povre & miſerable;
Qui a belle femme & entiere,
N'a vaillant que ung lict, une table,
Ung banc, ung pot, une ſaliere,
Cinq ou ſix voirres de feuchiere,
Une marmite à cuyre poys:
Il s'en va dehors bien arriere,
Et demeure ſept ou huyt moys;
Il retourne après toutesfoys,

Et treuve l'hoſtel grandement
Fourny de vins, de bledz, de boys;
De belle vaiſſelle d'argent;
Aſſavoir mon aucunement,
Se le mary doit enquerir
A la femme dont cela vient;
Ne qui la peult ſi bien fournir?
Semble que non, car j'oy tenir
Aux ſaiges, qu'à cheval donné,
On ne doit point la gueulle ouvrir,
Pour regarder s'il eſt aagé.
Item il en a bon marché,
Ce ſont conqueſtz, apres ſa mort;
Le mary en a la moytié,
Ainſi on ne luy fait nul tort.
D'aultre part, voicy le plus fort,
Semble qu'il y ait conjecture
Que ſa femme ait eſté d'acord
D'entretenir la creature,
Preſter le moſle à la paſture;
Pour avoir cela & ſoy taire.
S'il ſe pourvoit, tort ou droicture;
Elle y perdroit tout ſon doüaire.
Quoy qu'on ſache crier ne braire,
Les Droitz nouveaulx diſent ainſi,
Que la jeune femme doit faire
Ung chef-d'œuvre ſur ce cas cy,
Et dire franc à ſon mary,
Que Maiſtre Enguerrant Hurtebiſe;
Son ayeul qui mourut tranſi
L'aultre jour au pays de Friſe,
Si luy laiſſa par bonne guiſe,
Tous ſes biens à ſon teſtament.
Ainſi ung vent de la chemiſe
Fera tout ceſt appointement;
Le mary ſe tiendra content,

Cuydant que ce luy ſoit eſcheu
Et penſez que pas il n'entend
La reigle des loix que j'ay leu.
Tel cuyde avoir à bon compte eu
La marchandiſe qu'il a pris,
Qui le plus ſouvent eſt deçeu
D'oultre moytié de juſte prix.
Ung ſemblable mot cy eſt mis
Eſcript & noté par exprès,
Juxta de regulis juris,
Comme il apperra cy-après.
Une aultre queſtion je mes,
Homme & femme tiennent meſnage
Riches aſſez, & pour tous metz,
Ilz veullent faire ung mariaige
De leur fille; le pere eſt ſaige,
Qui dit qu'elle ſembleroit belle
Bourgeoiſe, la mere en enraige
Qui veult qu'elle ſoit Damoyſelle.
Le pere par bonne cautelle,
Dit & reſpond qu'il ne loit pas;
Et qu'il n'appartient point à elle
De porter ſi tres grans eſtatz.
La mere en fait toujours pourchas;
Et jure qu'elle le ſera.
Je vous demande ſur ce pas,
Auquel la fille obéira.
Ou ſe du tout elle fera,
Comme ſon pere luy diſoit;
Ou ſe on la Damoyſellera,
Comme ſa mere le vouloit.
Brief, mon opinion ſeroit,
Que pour terminer la querelle;
Ceſte fille cy deveroit
S'abiller à mode nouvelle,
Porter moytié drap, moytié toille;

Moytié eſcarlate, & velours,
Moytié Bourgeoiſe, & Damoiſelle;
Moytié chapperons, & atours;
Mais quoy l'habit n'eſt pas en cours,
On n'en voit guerres de ſemblable.
Et pour ce faut avoir recours
Au Droit nouveau qui eſt vallable,
Qui dit qu'en choſe favorable,
Comme amours, on doit obéïr
Aux meres : prenés ce notable;
Car ainſi l'ay-je veu tenir.
A ung autre point fault venir,
Bourgeoiſe de baſſe lignie,
De bas lieu, veult entretenir
Ung train de grande Seigneurie;
Car avec ce qu'elle eſt jolye,
Qu'elle a beaulx habitz & fringans;
Sa maiſon eſt par trop fournie
De ſervantes & de ſervans.
Sa fille de chambre eſt leans,
Qui là ſert de menu ſuffrages.
Elle a ſa vieille aux yeulx rians,
Qui ne la ſert que de courtages.
Après ſurviennent davantages,
Toujours, ou couſins, ou nepveux.
Item pour faire ſes meſſages,
Elle a le page aux blondz cheveulx;
Elle a ſon tabourin joyeulx,
Sonnant en chambres & en ſalles,
Qui emporte ung eſcu ou deux
Aucunesfois par intervalles.
Puis quant la Bourgeoiſe eſt en galles
Une caterve, une brigade,
Vient joüer aux ſons des cimbales:
Au glic ou à la condampnade.
Item pour faire les virades

Pour ſe monſtrer ſur les carreaux,
Pour faire en amours ſes paſſades,
Elle a ſa couple de chevaulx.
Après ſurviennent fringueraulx
Dancer, joncher, patheliner,
Leſquelz on fournit de morſeaux,
Et de dragées après diſner.
Or faut-il ſur ce cas noter,
Que la Bourgeoyſe & ſon mary
N'ont marchandiſe ne meſtier
Pour entretenir ce train cy,
Rente ne revenu auſſi.
Je demande, quel' conjecture
Doit-on avoir touchant cecy,
Argent leur vient-il d'aventure?
Le Droit dit que Dame nature
Au moyen de l'engin qu'on porte
Fournit d'argent & de paſture,
Et de robbe de mainte ſorte.
Telle monnoye doit eſtre forte,
Et durer beaucoup au beſoing:
Car ainſi qu'elle ſe comporte,
Elle eſt forgée à double coing.
Il ne fault point avoir de ſoing
Dont leur peult ceſt argent venir.
Puis qu'il vient de près ou de loing
C'eſt le plus fort que d'y fournir.
Je vois ung aultre cas baſtir,
Dequoy la queſtion eſt telle,
Ung Prelat veult entretenir
Quelque grant Dame ou Damoyſelle,
Et va deviſer avec elle.
Ung Monſieur d'ung prunier fleury,
Ung ſimple Eſcuyer ſans ſequelle,
Survient leans à l'eſtourdy.
Aſſavoir mon s'on doit celuy

Qui eſt Eveſque ou grant Seigneur
Laiſſer ſeul, pour aller ainſy
Entretenir ce gaudiſſeur ?
Maint grant & notable Docteur,
Ont formé cette queſtion ;
Mais les Droitz nouveaulx pour tout ſeur,
Y mettent la deciſion,
Et diſent qu'on ne doit point, non,
Laiſſer ung grant, pour ung petit,
Fors qu'en deux cas, que du mignon
Elle ait, ou plaiſance ou prouffit.
S'il plaiſt, s'il eſt beau, il ſuffit,
S'il eſt prodigue de ſes biens,
Que pour le plaiſir & déduit
Il fonce, & qu'il n'eſpargne riens ;
On doit laiſſer par ces moyens,
Ung plus grant homme la moitié,
Et le plus petit en tous ſens
Doit eſtre humainement traictié
Ainſy l'a le Droit appointié.
Je vous tiens trop ſur ces argus ;
Et fault que par nous ſoit traictié,
Aultre Rubriche qui vault plus.

RUBRICHE,

C'eſt, *de preſumptionibus*,
Des preſumptions, des façons
De preſumer donc ſans abus,
Metz les continuations
Par eſtatz, par oſtentions :
Preſumption preſume maintz cas ;
Pour ce ay mis des preſumptions
Après le tiltre des eſtatz.
Or notez, enfans, ſur ce pas,
Une choſe tres ſinguliere,

Au dict des ſaiges Advocatz.
On preſume en double maniere,
Aulcune eſt preſumption fiere,
Que gens ont d'eux meſmes en ſommes ;
Et l'aultre eſt preſumption clere
Qu'on a d'aultruy ; puis qu'icy ſommes ;
Parlons ung peu de ces grans hommes,
Qui d'eulx meſmes preſument trop ;
Et ſi n'ont pas d'argent grans ſommes :
Mais ſont auſſi povres que Job.
En Paris en y a beaucoup,
Qui n'ont ne argent, vergier, ne terre ;
Que vous jugeriez chaſcun coup,
Alliez ou grans chiefs de guerre.
Il ſe dient yſſus d'Angleterre,
D'un Comte, d'un Baron d'Anjou ;
Parens aux Seneſchaulx d'Auxerre,
Ou aux Chaſtellains de Poitou,
Combien qu'il ſoit failly d'ung trou
De la cliquette d'ung Muſnier,
Voire ou de la lignée d'ung chou,
Enfant à quelque Jardinier ;
Ainſi haulcer, ſans s'eſpargner ;
Cuyder ſans avoir, ne ſaigeſſe,
J'appelle cela preſumer
Selon cette premiere eſpece.
Une ſimple Huiſſiere ou Clergeſſe ;
Aujourd'huy ſe preſumera
Autant ou plus qu'une Ducheſſe :
Heureux eſt qui en finera.
Une ſimple Bourgeoyſe aura
Rubis, diamants & joyaulx,
Et Dieu ſçet ſi elle parlera
Gravement en termes nouveaulx ;
Afin d'eſtonner povres veaulx.
Elles ne couchent d'aultre dez

Que d'Eveſques ou de Cardinaulx,
Archediacres ou Abbez.
Semble à oüyr langaiges telz,
Qu'elles ayent Feſtes & Dimanches
Tousjours ung Eveſque aux coſtez,
Ou Archediacre en leurs manches.
S'elle ſe vante que aulcun tranche
Pour l'amour d'elle le bocquet,
Qui n'eſt pas pour tel arbre branche,
Jamais n'atouchera le rocquet:
Au fort c'eſt ung plaiſant cacquet,
C'eſt trop hault planté ſa baniere,
Au beau bailleur ferme nacquet
Qui ſache rachaſſer derriere:
Veu que c'eſt juſtice fonciere,
Ou le cas deuſt eſtre advancé,
C'eſt trop enchery la baſſiere,
Du tonneau qui eſt deffoncé.
Il fault ung peu qu'il ſoit penſé
Sur la preſumption ſeconde,
D'ung homme mince & bas percé,
Que l'en preſume choſe ronde,
On le preſume mort au monde,
On le tient pour deſnaturé.
En celle là chaſcun ſe fonde,
Elle eſt jurée, & *de jure.*

Ung viſaige frès, figuré,
Riant, plain de gayeté de cueur;
Ung cul qui n'eſt point empiré,
Ung tetin de bonne rondeur,
Ung corps d'aſſez bonne grandeur;
Ung pas de gracieuſe aleure,
Ung ſain d'aſſez bonne haulteur,
Ung œil de fiere regardure,
Ung ſourcilz de vive painture,
Une gorge blanche, & frazée,

Ung ris getté à l'aventure,
Ung maintien de femme rufée,
Ung colet de femme evaſée,
Unes jouës rondes & vermeilles,
Ung gorgias à pointe uſée
Pour faire tetins à oreilles,
Une langue à dire merveilles,
Une ſource comble à deſirs,
Ung reliquaire à haultes veilles,
Ung mirouer à mondains plaiſirs,
Ung fourniſſement à ſoupirs,
Ung prothocolle à bons copiſtes,
Ung commun theme à tous preſcheurs,
Ung regiſtre à Evangeliſtes.
De femmes qui ſont ainſi nices,
Et plaines de devotion,
Meſſeigneurs les nouveaulx Legiſtes
Dictes moy la preſumption.
Je dis moy, ſoubz correction,
Qu'on doit preſumer & ſçavoir
Pour entrer en religion,
Qu'elles ſont bien à recevoir:
Mais que le cloiſtre & refectoir
Fuſſent de ſalles tapiſées:
Que le chapitre & dortoir,
Fuſſent belles chambres natées:
Leurs librairie, chanſons notées,
Leurs cloches, bedons, meneſtriers;
Leurs frocz, robes bien parées.
Leurs haires, chaines & colliers,
Leurs cerimonies, de baiſiers,
Leurs beaux peres, jeunes enfans,
Leurs confeſſeurs, beaux eſcuyers,
Treſtous en l'aage de vingt ans.
Telles femmes, comme j'entens,
Doibvent par preſumption clere.

Uſer leur jeuneſſe & leur temps
En ung tel cloiſtre & monaſtere,
Et mener une vie auſtere:
Tenir la reigle que on leur liſt,
Et avoir tousjours leur beau pere
Prés d'elles, tous deux en ung lit.
Par commun proverbe on dit,
Qu'on congnoit femme à ſa cornette
S'elle ayme d'amour le deduit.
Tant ait la conſcience nette,
Au ris, au train, à la ſornette,
On juge par preſumptions.
Pour ce ceſte raiſon admoneſte
Exemple en pluſieurs façons.
Que diriés vous de noz mignons,
Qui ont une perrucque brune,
Et broyent pelures d'ongnons,
Et ſont une ſaulce commune
Pour la jaunir: c'eſt grant fortune,
Qu'on ne preſume d'eulx en farſant,
Et qui tiennent tant de la lune,
Qu'ilz vallent ung demy croiſſant.
De ceulx qui ſongent les merveilles,
Que on appelle les maiſtre Jehans,
Mais qu'ilz ayent bonnes oreilles,
On les preſume habille gens.
De ceulx qui vivent de la manne
Du ciel, qui mordent en la grappe,
Ce ſont bons furons en garenne,
Il n'y a riens qui leur eſchappe.
De noz Gentilz-hommes d'honneur,
Qui n'ont en tout temps qu'une robe,
Ilz en ayment fort la couleur,
Et ont peur qu'on ne leur deſrobe.
D'homme d'armes, qui par vaillance,
Tient en ſon hoſtel garniſon,

Je le tiens une doulce lance,
Pour prendre d'aſſault ſa maiſon.
D'ung qui de peur d'eſtre lavé,
Se tient à part ſur les rancs:
On preſume que le pavé
Luy ſemble plus doulz que les champs.
De femmes qui monſtrent leurs ſains,
Leurs tetins, leurs poitrines froides,
On doit preſumer que telz ſainctz
Ne demandent que chandelles roides.
D'une qui ſe fourre en ces trous
Sur le ſoir quand la lune luyt
Elle chaſſe les loups garous,
Et les chaſſemarées de nuyt.
Femme qui ayme le lopin,
Le vin, & les frians morceaulx,
C'eſt ung droit abruvoir Popin,
Chaſcun y fourre ſes chevaulx.
Grant femme ſeiche noire & maigre
Qui veult d'amour ſuivre le trac,
On dit que c'eſt ung fort vinaigre,
Pour gaſter ung bon eſtomac.
Femme qui ſouvent ſe regarde,
Et polliſt ainſy ſon collet,
C'eſt preſumption qui luy tarde,
Qu'elle ne face le ſault de Michelet.
Femme au chaperon avalé,
Qui va les crucifix rongeans,
C'eſt ſigne qu'elle a eſtallé,
Et aultrefoys hanté marchans.
Femme qui en ſes jeunes ſaulx,
A aymé le jeu ung petit,
Le mortier ſent tousjours les aulx;
Encore y prent-elle appetit.
Femme qui va de nuyt ſans torche,
Et dit à chaſcun tu l'auras,

Elle eſt digne à peupler ung porche,
Et mener quelque vieux haras.
Femme qui met quant el' s'habille
Trois heures à eſtre coeffée,
C'eſt ſigne qu'il luy fault l'eſtrille,
Pour eſtre mieulx enharnachée.
Se femme qui eſt du meſtier,
Appelle une aultre ſa compaigne,
Elle a ſa part au benoiſtier,
Par la Couſtume de Champaigne.
Femme qui le corps ſe renverſe,
Que doit-on d'elle preſumer ?
Telle charette ſouvent verſe
Par faulte de bon Limonier.
Femme qui a robe devant
Fenduë, qui ſe ferme à crochet,
Elle peult bien porter enfant,
Car elle ayme bien le hochet.
Par telles demonſtrations
On devient ſage & ſçavant,
Se ſont grandes preſumptions,
Deſquelles on juge bien ſouvent.
Enfans, retenez-en autant,
Notés : car elles ſont utilles.
Je ne veulx pas tenir pourtant
Qu'elles ſoient vrayes comme Evangiles.
Or en enſuyvant noz ſtilles,
Sur ce tiltre je veux noter,
Quatre choſes aſſez difficiles,
Et puis ho. Veci le premier.
Femme qui ſe laiſſe baiſer,
Et taſter la feſſe en joüant,
Eſt-il pourtant à preſumer,
Qu'elle ſcuffre le demourant ?
Doit-on proceder en avant,
Contre elle par preſumption ?

Sur ce cas y chet ſeurement,
Une bonne diſtinction.
Quant au baiſer, je dis que non;
Noſtre Droit n'en preſume rien:
Car bouches à baiſer, ſe dit-on,
Sont communes à gens de bien.
Du taſter, c'eſt ung autre point;
Encores fault-il diſtinguer,
Si la femme ſeuffre, & maintient,
Sans faire ſemblant de tenſer,
Et ſe ainſi eſt, on peult penſer,
Se le mignon veult qu'il y monte;
Ou ſe elle faint de ſe courſer,
Et dire, n'avez vous point honte,
Laiſſez cela: le Droit racompte,
Que ſeullement par ceſte fainte,
Poſé qu'elle n'en tienne compte,
La preſumption eſt eſtainte.
Et penſez qu'il y en a mainte,
S'on luy taſte ung peu le derriere;
Qui jamais n'en feroit grant plainte;
Mais quoy, il faut tenir matiere.
Vecy un cas d'aultre matiere,
Se ung bon gallant rencontre
Femme riant, ſaffre de chiere
Baude, alaigre, de belle monſtre;
Qui a ſon habit ſe demonſtre
Femme de frequentation,
Et ſi on ne dit rien encontre;
Doit-il ſans information
Plus grande, ou inquiſition,
Luy demander la courtoiſie:
Sans plus pour la preſumption
De la voir ſi ſaffre & jolye?
Le Droit nouveau ung peu varie;
Sur ce pas, ſur ceſte eſcripture,

Mais

Mais il decide quoy que on dye,
Que on peult par tout ſercher paſture.
Et prier toute creature,
Toute femme de quelque eſtat
Qu'elle ſoit ; ce n'eſt pas injure,
S'on ne le fait que pour esbat ;
Les unes reffuſent tout plat,
Et bien, c'eſt pour neant debatu ;
Les autres repondent, *fiat*,
Et bien, c'eſt ung cheſne abattu ;
Prier hault c'eſt bien entendu,
On vient aſſez toſt au rabas :
Car maint beau gibier eſt perdu,
Par faultes de faire pourchas.
Je vous demande ung autre cas,
Mignonne de haulte entrepriſe,
Qui porte de divers tafetas,
Lettres, couleurs de mainte guiſe ;
Peult eſtre qu'elle a nom Deniſe,
Et ſon mary Jehan, ou Thibault,
Et neantmoins pour ſa deviſe
Porte une, *M*, qui faict Michault,
De bague ou ruben ne luy chault,
Si non de ceſte livrée porter,
Son mary qui n'eſt qu'ung lourdault
A-il cauſe de ſe doubter ?
Doit-il preſumer n'enqueſter,
Qui eſt Michault, ne Michelet,
Veiller, oreiller, eſcouter,
S'il congnoiſtra mouſches en laict ?
Par ma foy le Droit nouveau met,
Que de porter par inventoire
Lettre en bague, ou en affiquet,
C'eſt preſumption bien notoire,
C'eſt competant preparatoire
Pour ſçavoir d'ont vient praticques.

Dieu qu'on faict d'ung Saint grand memoire
Quant on en porte les reliques !
En effet ce ſont voyes obliques,
Et s'en peuvent plaindre les maris ;
Telles façons telles traffiques
Corrumpent les Droitz à Paris.
Je forme après ſur ces eſcriptz
Une queſtion bien aguë,
Subtile, & digne de hault pris,
Mais qu'elle ſoit bien entenduë.
Ung bon mary de noſtre ruë
Qui a très belle jeune femme,
Et eſt grant feſte quand elle ſuë.
Il n'y a plus la belle dragme ;
Ung matin que le jour s'entame,
Il ſe lieve, il s'abille, il piſſe,
Il s'en va, & laiſſe ma Dame,
Couchée en ſon lit bien propice.
Il eſt en l'Egliſe au ſervice,
Et n'atent pas que tout ſoit dit ;
Peult eſtre il tombe, il chet, il gliſſe ;
Et s'en retourne par dépit.
Il rentre en ſa chambre, il vous vit,
Entre huit & neuf au matin,
Couché gentement ſur ſon lit,
Ung très beau pourpoint de ſatin,
Satin fin, delié comme lin,
Court, fait ſelon le train nouveau,
Eſguillettes ferrés d'or fin,
Tenans aux manches bien & beau,
Ung collet bas en fringuereau,
En Suſſe, en perruquien :
Le povre homme uſe ſon cerveau,
Et ne ſçet dont luy vient ce bien.
Il ſonge, il penſe : eſt-il point mien ?
Oüy, nenny, je ne m'y congnois,

Il regarde emprés le ſien,
Qui eſtoit plus eſpès deux foys,
S'eſtoit ung pourpoint de chamoys;
Farcy de bourre ſus & ſoubz,
Ung grant villain Jacque d'Angloys,
Qui luy pendoit juſques au genoulx:
On euſt eſtandu aux deux boutz,
S'il euſt eſté ſur une plaine,
Une droite hoſtée de choux,
Et deux ou trois ſeptiers d'avaine;
Quant il luy couvroit la boudaine,
Quelque Philoſophe ou Artiſte
L'euſt plainement pris pour la guaine
Ou le foureau d'ung Organiſte.
L'aultre eſtoit leger, mince, miſte,
On en euſt fait une pelotte:
Dieu ſçet ſe le mary eſt triſte,
Il ſonge, il marmouſe, il radotte.
Or je demande icy & note
Ce c'eſt aſſez preſumption,
Pour faire merveilleux doubte,
Et foüiller avant ſa maiſon?
Aucunement ſemble que non:
Car on ne doit ſi promptement,
Sans très grande inquiſition,
Proceder à l'eſtonnement
De ſa femme, veu meſmement
Que la doubte ſe peult oſter.
Pourtant dit le Droit ſeulement,
Pour ce il ne doit rioter,
Fouller, tencer, ne tempeſter,
Ne batre, ne uſer de menaces:
Mais bien peult à ſon lict taſter
S'il trouvera deux chaudes places.
Se ainſy eſt, gette ces grimaces,
Foüille, tempeſte, & ſe demaine:

Car playes ſur playes, traces ſur traces
Font une probation plaine.
Quant on voit cheval qu'on promaine,
Se il eſt chault, il a tracaſſé.
Chien ſoufflant à la groſſe alaine,
On preſume qu'il ait chaſſé.
Se ung povre Jenin ou Macé,
Treuve ſa femme fort eſmuë,
Ou elle a danſé, ou tancé,
Ou il y a beſte abbatuë.
Si eſt la queſtion ſolluë,
Et le cas ſur le tiltre mis,
Et conſequemment ſera luë.
Aultre Rubriche de Paclis,
Et d'aultre tiltres cinq ou ſix;
Mais pour ce qu'il eſt tard je dys,
Veu que eſtes tous endormis,
Qu'il vault mieulx attendre à Jeudy.

Fin de la premiere Partie.

La ſeconde partie des Droitz nouveaulx,

Vous ſçavez mes bons aprentis,
Quant miſmes fin à noz leçons,
Nous laiſſames à departir,
Des pactz, des conventions,
D'acord, traictiez & pactions,
De toutes façons & contraulx.
On trouve les definitions,
Sur ce tiltre en noz Droitz nouveaulx.
Tous achaptz, marchez feriaulx,
Preſtz, obligations, loüages,
Promeſſes, motz ſacramentaulx,
Deſpens, donations & gaiges,
Renonciations, lengaiges,
Tous conſentemens ſans erreur,

Ainſi comme dient les ſaiges,
Se traictent icy par honneur.
Eſcoutez auſſi le preſteur,
Pacta reſervabo : c'eſt ſon dit,
Que tous pactz à la rigueur
Il gardera ſans contredit:
N'eſt-ce pas doncques grand depit,
D'ung tas de folles bavereſſes,
Qui cherchent delaiz & reſpit
Pour ne tenir point leurs promeſſes?
Il en y a de noz maiſtreſſes,
Aſſez legieres d'acorder,
Qui pour tenir gens en deſtreſſes,
Ne veulent avant proceder,
Ainçoys quierent à delayer,
A foüir de *bic*, ou de *bec*.
Trop mieulx vauldroit content payer
Que repaiſtre les gens du bec.
Les unes reffuſent tout ſec,
Et dient vous vous abuſez:
Les aultres ſe tiennent au pec,
Et reſpondent vous me lerriez,
Leurs excuſes, vous le diriez,
Leurs deffences, je n'oſeroye,
Leurs raiſons, vous m'accuſeriez,
Leurs exceptions, je feroye,
Leurs articles, ſi je pouvoye,
Leurs additions, je crains honte.
En la fin de telle monnoye,
On a tant que on n'en tient compte.
Le Droit nouveau dit & racompte,
Une auctorité ſur ce lieu;
Tout marché d'amour quoyqu'il monte
Se parfait ſans deniers à Dieu.
Et ne chault ja ſon parle Ebrieu,
Latin, Eſcoſſoys, ou Flament;

Car à parfaire tout le jeu,
Y ſuffit le conſentement.
Femmes n'aiment communement
Que pour deux raiſons en ſubſtance,
Dont les aucunes ſeulement
Le font pour avoir leur plaiſance;
Pour ſe mettre en eſjouiſſance,
Sans eſtre melancollieuſes:
Celles-là, ſelon ma ſentence,
Sont long-temps en amours heureuſes.
D'aultres en y a curieuſes
D'avoir, d'amaſſer largement,
Et contrefont les amoureuſes
De quelque ung, pour avoir argent;
De telles, il advient ſouvent,
Que on ſçet qu'elles ſont notées,
Et ne durent pas longuement,
Qu'elles ne ſoyent toſt eſcornées.
Puiſque ces choſes ſont fermées,
Je demande une queſtion.
Noz gorgiaſes, noz ſuccrées,
Qui ne le font pour rien, ſinon
Pour le denier, à ſçavoir mon
Se c'eſt ou vendage, ou loüage,
Ou pur preſt, ou conduction,
Ou permutation, ou gaige?
Quel contract eſſe? en brief langaige,
Ce n'eſt point preſt, ce m'eſt advis;
Car ſelon raiſon & uſaige,
Pur preſt ſe doit faire gratis.
Oſtez tous argumens, je diz,
Le contract eſtre en Droit exprès
Dont deſcend, *preſcriptis verbis*
Comme on dit, *facio ut des*,
Affin que tu donnes je faitz;
C'eſt l'intention toute pure,

Sans les dons on n'ayme jamais :
C'eſt bien praticqué l'eſcripture,
Si me ſemble-il choſe bien dure,
De vendre biens incorporelz.
Amours, ce ſont biens de nature,
Ce ſont biens eſpirituelz,
Ce ſont benefices telz quelz
A povres mignons neceſſaires :
Poſé qu'ilz ne vallent pour telz ;
Si ſont-ilz pourtant ſalutaires.
Les vrayes collations ordinaires,
Sont dames plaines de doulceurs.
Souſpirs, ſont les referendaires,
Les patrons, ſont larmes & pleurs ;
Regretz, ſont abreviateurs,
Peine eſt au plomb, & ſoulcy bruſle ;
Mellencolyes ſont les ſcelleurs,
Qui font expedier la bulle.
Encor ce qui plus me reculle,
C'eſt ce que on contrainct l'appliquant ;
Et n'euſt-il qu'une vieille mulle,
A payer au long le vacquant.
C'eſt le pis que ung povre impetrant,
Qui n'a n'affiquet ne trouſſoire,
S'il ne paye la taxe contant,
On le prive du poſſeſſoire,
Puiſque c'eſt choſe ſi notoire,
Que c'eſt bien eccleſiaſticque,
Que c'eſt benefice, & encore
Qu'il eſt ſi commun & publique,
Et que chaſcun taſche & s'applique
A avoir les preventions,
Y a point lieu la pragmatique :
Au moins les nominations ?
Nenny : car les proviſions,
Ne ſe font pas aux eſcoliers.

Nul n'en a les collations,
Qui n'ait ou chaisnes ou colliers.
Tous apostatz irreguliers,
Noz grans Gentilz-hommes mondains,
Volaiges, estourditz, legiers,
Esservelez comme beaulx dains,
Qui ont la verve, & sont soubdains,
Esveillez, façonnez, quarrez,
Et tousjours les estomacz plains,
D'ung tas de lacez bigarrez:
En ung bancquet sont bien parez,
De bauldriez & de gibecieres,
Vestuz d'un drap tondu & rez:
Dieu sçet se leur robbe est legiere.
S'on jouë peut-estre la carriere:
Petit Roüen, le grand Tourin,
La Gorgiase, la Bergiere,
Ils se courrouçent au Tabourin,
Telles dances ne sont plus en train,
A noz mignons du commun cours:
Car soit ou françois ou latin,
Ilz ne veullent dancer qu'en amours.
Amours, on ne faict tous les jours,
Aux Tabourins aultre pourchas.
Amours se sont dances de cours,
Telles qu'il appartient au cas.
Il en y a d'aultres ung tas,
Qui ne veullent point d'aultre note,
A danser que les Trois Estatz;
C'est leur ruse, c'est leur riotte;
Cela signifie & denote
Que telz gorgias & danceurs,
Bien souvent pour tromper leur oste,
Contrefont des estats plusieurs.
Ilz sont Maistres, & Gouverneurs,
Ilz sont Eschansons, Escuyers,

Ilz ſont Capitaines, Seigneurs,
Bien ſouvent ilz ne ſont que Archiers.
Ilz ſolicitent Conſeillers,
Pour attraper les penſions.
Curez, Cloiſtres & Marguilliers,
Et prenent les Oblacions.
Ilz tiennent Juriſdictions,
Ilz condamnent gens en l'amande,
Ilz tiennent des Religions,
Et des Abbayes en commande,
Ilz ont & Chapelle & Prebendes,
Ilz ont d'aultre part fiefz & terre,
Et vont au Senne s'on leur demande,
Et le lendemain à la guerre.
Ilz vont à Rome pour aquerre
Diſpence ou charge d'Egliſe,
Après ilz vont en Angleterre
Conduire ung faict de marchandiſes.
Ilz y vendent drap ou la friſe,
Ilz ſont receveurs, & ont gaiges,
Ilz prennent, ou ilz font la miſe,
Ou ilz ſont laboureurs ou paiges,
Ou ilz braſſent des mariages,
Ou ilz corbinent Eveſchez,
Ou ilz font leurs aprentiſſages,
Ou ilz ſont jà maiſtres paſſez.
Ou ilz reforment telz & telz,
Ou ilz combatent les neuf preux,
Ou ilz batiſſent vieulx hoſtelz,
Ou ilz demoliſſent les neufz,
Ou ilz ont eu poulletz & œufz;
Point ne ſont contens de leur cas,
En effect telz mignons ſont ceulx,
Qui danſent bien les Trois Eſtatz.
Ilz ſont Cappellains & Prelatz,
Ilz ſont les vrais Preſtres Martin,

Ilz chantent hault, répondent bas;
Ilz parlent françois & latin:
Puis ilz s'abillent de ſatin,
En Gendarmes, & Advocatz,
En Eſcoſſois, en Biſcain,
A la mode de Carpentras.
Or je demande icy ung cas,
Qui vouldroit par bonne cautelle,
Comprendre tous les Trois Eſtatz
En une robbe bien nouvelle,
Quel' robbe vous ſembleroit belle,
Qui tous les Trois Eſtatz deſigne?
Par Dieu je n'en ſçay point de telle,
Que ſeroit une Galvardine,
Le Bicoquet, la Capeline.
Qu'on notte vray Religieux.
Se vous en voulez veoir le ſigne
Regardez l'habit des Chartreux:
Leur habit de teſte ſont teulx,
Puis la manche que on coupe & laiſſe
Les bras hors, cela eſt joyeulx.
Et qu'on note la gentilleſſe,
Après la robe qui s'abaiſſe,
Soubz le genoüil par bonne guiſe,
Large aſſez denote ſimpleſſe,
Et vray eſtaſt de marchandiſe.
Or donc que homme ne s'adviſe,
En feſtes, bancquetz, & esbatz,
Si il n'a ſa Galvardine miſe,
D'aller dancer les Trois Eſtatz.
Je vous demande icy ung cas,
En matiere de paction,
Ung applicquant, ung gorgias,
Friſque, bien empoint, & mignon,
Ung habille homme, ung compaignon,
Qui ſe veult meſler de dancer.

Or ne ſçait-il dancer, ſinon
Une, *filles à marier.*
Devant qu'il ſe voiſe ingerer,
A mener dame à ſa plaiſance,
Il va le Tabourin prier
Qu'il ne luy ſonne que ſa dance,
Celle qu'il ſçet; puis s'advance,
Et entre ou parc, hors de la preſſe,
Et le Tabourin vous commence,
A ſonner, & joüe, *ma maiſtreſſe*,
Contre ſon dit & ſa promeſſe.
L'aultre ſe efferve & ſe trouble,
Et de faict quand la dance ceſſe,
Il demeure ſur ung pas double:
Dieu ſçet ſe il ſonge creux, & trouble;
Le povre danceur s'excuſoit,
Mais quoy il n'avoit pas ung double,
Pour cela chaſcun s'en mocquoit.
Je demande ſe ſelon Droit,
On doit le Tabourin pugnir,
Se pour le pacte on le pourroit
Faire adjourner ou convenir:
Les Vieulx Droitz vouloient ſoutenir,
Que cela n'eſtoit pas injure:
Mais les nouveaulx veullent tenir
Que c'eſt tres grande forfaicture
Au Tabourin, & choſe dure
Au mignon, pour ce par ſentence,
De Droit, de raiſon, d'eſcripture,
On luy doit impoſer ſilence,
Le deſtituer de plaiſance,
Le dégrader par bon moyen,
De chaine d'argent, de chevance,
De ſon tabourin, de ſon bien;
Car il devoit ſur tout rien,
Tenir promeſſe ſans eſclandre.

Tabourin, ſouvienne vous en,
Et vous gardez bien de meſprendre:
Car noſtre Droit a fait deffendre
Aux maiſtres Jurez du meſtier,
Qu'ilz n'ayent à recepvoir ou prendre
Aucun Bedon, ou Meneſtrier,
Sans premier les faire jurer
Que à leur pouvoir ilz garderont,
Povres danceurs de demourer,
De faillir, quant ilz danceront;
Mais qui plus eſt redreſſeront,
Tousjours ung povre gaudiſſeur,
En façon que les gens diront,
Que c'eſt ung notable danceur.
Et ſi ſoubz moyen ou couleur
Ne veullent à cecy pourvoir,
On les prive de tout honneur,
Que les Tabourins peuvent avoir.
Aultre queſtion fault mouvoir:
Bourgeoiſe hante le gibier,
Et pour mieux faire ſon debvoir,
Elle ayme ung plaiſant Eſcuyer;
Et affin de ſon cas celler,
Elle permet ſa chamberiere
Baiſer, taſter, faire, & galler,
Au Paige Monſieur en derriere:
Et faict pact en ceſte maniere,
Pour garder tousjours ſes honneurs.
La paction eſt-elle entiere,
Doit elle obtenir ſes vigueurs?
Veu qu'elle eſt contre bonnes meurs;
De raiſon, elle ne doit valloir:
Mais Droitz Nouveaulx ſont plus ſeurs
Et dient qu'il n'en doit challoir;
En ceſte matiere pour voir,
Il y a regard & fayeur,

Car l'intention & vouloir,
Eſtoit pour garder ſon honneur:
Et pour ce eſt de bonne valleur,
Le contract, & la paction,
Et s'il y a faulte ou erreur,
Il y chet vallable action.
Je forme une aultre queſtion;
Une courtiere, ou maquerelle,
A proprement dire ſon nom,
Sert une Bague fort nouvelle,
Gorgiaſe, plaiſante, & belle:
Elle la prie pour ung Seigneur,
Comme elle dit, elle l'appelle,
Ung grant homme, ung homme d'honneur;
Elle dit que c'eſt ung donneur
De chapperons, de robbes fourrées:
Mais c'eſt ung povre eſtravagant,
Qui les vouldroit toutes ſouppées.
Et dit qu'il a robbes fourrées,
Toutes neufves qu'il a faict faire,
Mais les ſiennes ſont deſchirées,
Tant eſt povre & mince de caire.
Elle dit qu'il eſt debonnaire,
Bel homme, plaiſant, & mignot,
Et c'eſt ung putier ordinaire,
Qui eſt auſſi lait q'ung marmot.
Elle luy dit en ung brief mot,
Qu'il eſt de bon lieu, & eſt ſaige,
Et toutesfois ce n'eſt q'ung ſot
Filz de quelque huron ſaulvaige.
Elle dit de luy que c'eſt raige,
Qu'il eſt Archediacre, ou Chanoine;
Et c'eſt ung Preſtre de village,
Ou le clerc de quelque vieil Moyne.
Au moyen de la Triolaine,
Et qu'elle en diſoit des biens tant,

La povre mignonne ſe pene,
Et s'en va vers luy tout batant.
Elle cuidoit avoir contant
Force monnoye & parpignolles;
Mais elle retourna pleurant,
Et ne fut payée qu'en parolles,
Elle cuidoyt uſer de bricolles,
Affin d'attrapper & de mordre,
Mais quoy, elle fut aux eſcolles:
Elle aprint que c'eſt que de l'ordre:
Elle avoit grant paour de ſe tordre,
Tant y alloit viſte courant.
Je croy qu'il ne fallut rien de ſobre,
Il n'y eut riens de demourant.
Je demande s'aucunement,
Elle pourroit, veu la matiere,
Le conſeil & l'enhortement,
La façon d'elle & la maniere,
La deception toute clere,
L'abus qu'elle fiſt de langages,
Faire convenir ſa courtiere,
Affin de ravoir ſes dommaiges.
Le Droit dit, auſſi font les ſaiges,
Veu le procès malicieulx,
De celle qui faict les courtaiges,
Son conſeil faulx & frauduleux,
Cault, deceptif, & captieux,
Qu'elle rendera le ſalaire
A la mignonne, & en tous lieux
Privée à tousjours de ce faire.
Oultre la declaire faulçaire
En ſon meſtier, & ſouffrera
Peine corporelle, arbitraire
Comme le Juge adviſera:
Et par ce moyen ce ſouldra
La queſtion, puiſque on s'y ſiche,

C'eſt trop demouré ſur cela,

RUBRICHE *de Dolo.*

S'enſuit donc après la Rubriche.
De Dolo, il n'y a ſi riche,
Si povre, tant ſoit ſimple ou gruë,
S'il eſtoit ſi large ou ſi chiche,
Qui ſur ce pas cy ne ſe ruë.
Vecy, comme il ſe continuë,
En traictez & en pactions,
Souvent eſt la partie deçeuë
Par fraulde, circumventions;
Par après ès conventions,
Et aulx promeſſes je m'aplique.
Ou tiltre des deceptions,
Lequel aujourd'huy on pratique.
Et penſez vous tant en praticque,
Que en amours & en marchandiſe
On uſe de grant Rhetorique,
Pour venir à ſon entrepriſe,
De dol, de fraulde, & de faintiſe,
Chaſcun veult gloſer le pſautier:
Chaſcun eſt à la couvoitiſe,
Chaſcun eſt maiſtre du meſtier.
Aujourd'huy ung grant Chevalier,
Ung grant Abbé, ung grant Seigneur,
Se yra franchement pourmener,
Avec ung petit Procureur,
Et luy portera grant honneur,
Pourveu que ſa femme ſoit belle;
Et n'eſt que pour avoir couleur
De hanter ſouvent avec elle:
D'une habitude telle quelle,
On vient à l'habitation.
Tulle en ſa Rhetorique appelle
La couleur frequentation.

N'eſt-ce pas grant deception,
Grant tromperie & mauvaiſtié
Soubz faulce converſation
Faire avec femme ſon traictié:
Mais au fort ce n'eſt qu'amitié,
Ce ne ſont que communs ouvrages;
C'eſt pour payer l'indennité,
Et fournir au vieulx arreraiges.
Tous Preſtres, Clercz, & folz, & ſaiges;
Advocatz, & Practiciens,
Juges, Gentilzhommes, & Paiges,
Femmes, Amoureux, & Marchans,
Minces, riches, mignons, meſchans,
Sçavent de ce tiltre la voye,
Il n'eſt propice à toutes gens,
Qui ſe meſlent d'ouvrer de ſoye.
En quelque maiſon que je ſoye,
On les met tousjours en leur place;
Comme le noyr, & ſe y penſoye,
Le jaulne, de c'eſt voſtre grace;
Le fauveau, de faulce grimaſſe,
Taint en bleu, de ce vous en croy,
Fait ung pers, d'ung grant prou vous face;
Et ung vert, de vela dequoy,
Ung tanné, de legier octroy
Vault ung gris, d'ung grant audivi;
Soubz ung blanc, de pardonnez-moy,
Dieu ſçet ſe le monde eſt ſervy.
Noz grans orateurs aujourd'huy,
N'ont plus autre couleur en main.
Toutes façons de gens auſſi
Maintenant enſuivent ce train.
Deception court & ſur grain,
Sur femmes, & ſur eſcuyers,
Et ſur le vin, & ſur le pain,
Et en effet ſur tous meſtiers.

Ne

Ne voyons nous pas ces Drapiers
Preſſer un drap ou gris ou jaune,
Qui ne vauldra pas trois deniers,
Ilz le venderont bien deux francz l'aune;
Galures portent eſcrevices
De velours pour eſtre mignons,
Et ſont deçeuz povres novices,
Cuydans que ce ſoient hocquetons.
Soubz grans robes fourrées de martres
Noz Bourgeoiſes tiennent ces termes,
De façonner leurs culz de cartes,
Affin qu'ilz en ſemblent plus fermes.
Elles ont viſage frais & moite,
Joües vermeilles, & blanches dens,
Mais c'eſt Dieu mercy & la boitte,
Ou les drogues qui ſont dedans.
Une qui aura les yeulx rouges,
Les lave au matin d'une eaue blanche;
Tellement que ſur toutes gouges,
Elle ſemblera la plus franche.
Mais ne ſont-ce pas bonnes faintes,
D'aucuns mignons chenuz & vieulx,
Qui ont tousjours les teſtes paintes,
Qu'ilz ſemblent jeunes par les cheveux
Quoy qu'ilz ſoient povres & caduques;
Et faignent qu'ilz ayent du content.
Si voi-t-on que ſoubz grans parucques,
Ne croiſt pas voulentiers argent.
Madamoiſelle par maniere,
Se façonne comme une gaule,
Et porte ung long touret derriere;
Pour muſſer une faulce eſpaule.
Quant noz mignons chaulx & teſtus;
Jouent au Glic ou à la Roynette,
Ilz emprunteront dix eſcus,
Deſſus la clef de leur bougette.

Et baillent quant ilz ſont ſur champs,
Leur bougette à l'hoteſſe à garder,
Et dient qu'il y a cent francz,
Où il n'y a pas ung denier.
Nous voyons noz grans macquerelles,
Barbuës comme ung viel franc Archier,
Pour mieulx ſoutenir leurs querelles,
Elles ſont leur poil arracher,
Si promettent habits Royaulx,
Des chapperons, & robbes fourées;
Mais ce ſont chapperons d'oyſeaux,
Et auſſi robbes à poupées.
Femme qui a quelque mignon,
Tire de luy bague ou anneau,
Et uſe de retencion,
Vous ſemble-il que le jeu ſoit beau?
Femme pour atraper martirs,
Et ruſer quelque gaudiſſeur,
Gette emprès luy de grans ſouſpirs,
Pour luy faire triſte le cueur.
S'ont taſte les grandes jonchereſſes,
Celles qui hantent es eſcolles,
Elles ſerrent ſi fort les feſſes,
Qu'on ne les ſçauroit trouver molles.
Femme à donner ung peu s'applique,
Pour retirer ung plus grant don:
C'eſt la couleur de Rhetorique,
Que on nomme repetition.
Noz mignonnes ſont ſi tres haultes,
Que pour ſembler grandes & belles,
Elles portent pentoufles haultes,
Bien à vint-quatre ſemelles.
Quelque une qui a fronc ridé,
Porte devant une cuſtode,
Et puis on dit qu'elle a cuidé,
Touver une nouvelle mode.

Si Damoyſelle a gorge laide,
Seiche & ridée ſoubz ſes atours,
Elle portera pour remede,
Une cornette de velours.
Par telles manieres indeuës,
Par telle maniere & façon,
Sont ſouvent povres gens deçeuës
Et ont une lourde leçon.
Amours ce n'eſt que trahiſon,
Aujourd'huy pour la contrefaire,
Je l'equipare à la maiſon,
Ou ouvrouet d'ung Apoticaire.
Une drogue à l'autre eſt contraire,
Combien qu'en ung lieu je les tiens.
Le mortier, c'eſt je veulx complaire,
Le pillon, c'eſt vous n'aurez riens,
La balance, je vous retiens,
Et le poix, vous vous abuſez,
La batte, je vous aime bien,
Le couverceau, vous me faſchez,
La fiole, vous me plaiſez,
Et l'eſcripteau, ce n'eſt qu'ordure,
Le dedans, c'eſt j'en pers les piedz,
Et le deſſus, je n'en ay cure.
Autour d'une meſme cloſture,
Ilz ſont roſes & epines,
Bien & mal, chaleur & froidure,
Compoſées de diverſes mines.
Puis y a de vieilles racines,
Qui ont la vertu de aymant,
Et ne ſervent pour medecines
Sinon à tirer de l'argent.
On peult donc jurer bonnement
Qu'en amours en toute façon,
En tous eſtatz preſentement,
Il ne court que deception.

De dolo, en faict mention,
Notez ce que dict en avons.
Je mettray une queſtion,
La quelle tantoſt narrerons.
Le cas eſt, ung de noz mignons
Fut amoureux d'une fringante,
Qui demeuroit de-là les Ponts ;
D'une Bourgeoiſe belle & gente,
Et pour en joüir luy preſente
Cent eſcus au commencement :
Toutesfoys c'étoit ſon entente
De joüyr d'elle loyaulment,
Et luy ſembloit que incontinent
Après la premiere ſecouſſe,
Il en pourroit finer ſouvent
Sans plus mettre main en la bource ;
La mignonne prent & embource,
Les cent eſcus, & endura
Ce bien, ſans ce qu'elle ſe courſe
De riens, au moyen de cela :
Depuis le mignon s'en alla
Dehors, & ne fiſt demourée
Que trois jours ; quant il retourna ;
Il la trouve toute changée ;
Elle contrefait la ruſée,
Et dit pourtant s'elle a hanté ;
Qu'elle n'eſt plus deliberée
D'eſtendre la fragilité.
Dit oultre plus, qu'elle a eſté
A confeſſe, au bon Cordelier,
Qui l'a preſché & enhorté
De jamais n'y plus habiter.
Brief elle luy dreſſe ung meſtier,
Une riſée, une decepvance :
Le povre homme cuyde enrager,
Et ne ſçet tenir contenance.

Pour exception ou deffence.
Il repond que pas il ne croiſt
Que ung Cordelier de l'Obſervance ;
Le puiſſe priver de ce Droit,
Veuë l'ypotheque qu'il avoit
Sur cette mignonne fringante.
Car la loy meſme ne pourroit
Sans cauſe luy oſter ſa rente.
Je demande ſe l'applicante
Pour fruſtrer l'autre & reculer ;
A quelque raiſon ſuffiſante,
De mettre en jeu le Cordelier.
Les Droitz nouveaulx pour abreger ;
Reſpondent que on ne trouve mye
Que ung Frere Mineur peult oſter
Le Droit d'une tierce partie.
Et quoique la mignonne dye,
Elle doit de toute raiſon
Tenir loyalle compaignie,
Foy & promeſſe à ce mignon.
Mais s'elle alleguoit trahiſon
Encontre luy, ou faulte grande ;
Elle auroit bonne exception,
Pour le fruſtrer de ſa demande.
Une aultre doubte je demande ;
Femme à ſon mary bas devant,
Qui prent à d'autre lieu provende.
Loit il de luy en faire autant ?
Se ſon mary s'en va hantant
Aucunes mignonnes fillettes,
Doibt-elle frequenter pourtant,
Les Cordeliers ou les Billettes ?
Pourtant s'il a façon doulcette,
Qui ſe voiſe ailleurs atteler,
Peut-elle courir l'eſguillette
Et s'en faire auſſi harceller ?

Et cil qui voit ſa femme aller
En lieu de gibier, à l'eſcart,
A il cauſe de grumuler,
Fraper ou luy donner ſa part ?
Les Droitz dient que tel ſouldart,
Doit endurer en paix l'offence.
La raiſon du ſaige dit par art,
Dolus cum dolo ſe compenſe:
En ce cas l'ung l'aultre compenſe,
Puiſque chaſcun d'eulx eſt en Ruyt,
L'ung a les dez, l'autre la chance,
C'eſt ſimpleſſe d'en faire bruyt.
Une autre queſtion nous duit,
Une qui ſert de beaulx meſſages,
Une courtiere qui ne vit
D'autre choſe que de courtaiges,
En contrefaiſant ces meſſages;
Une meſchante deſchirée,
Qui a couru bourgs & villages,
Et eſt à tous habandonnée,
Une morfonduë, mal parée,
Une meſchant' bague au gibier,
Cette vieille l'a emmenée,
Et là vous met ſur le meſtier,
Et de faict l'a appointée
De chapperon rouge, au ſurplus
De corſet de ſoye, de baudrier,
De robbe : que voulez vous plus,
Tant que devant pour trois feſtuz
Vous l'euſſiez euë, ou pour du pain :
Maintenant la couple d'eſcuz,
Ou le noble luy pend au ſain.
Au temps de tout ſon premier train,
Elle alloit par tout loing & près,
Et maintenant c'eſt ung gros grain,
Et ne va que aux porches ſecrets.

Elle alloit devant & après
Toute ſeule, à mont & à val;
Maintenant c'eſt ung cas exprès
Qui la fault conduire à cheval.
Quel' tromperie ! propos final,
C'eſt deception & cautelle.
Or l'inventeur de tout le mal,
A eſté cette maquerelle.
Je demande comment doit-elle
Eſtre pugnie veu qu'elle s'applicque
De bailler ſi lourde marelle,
Et tromper la choſe publicque;
Selon Droit & la theorique,
On la doit pugnir voirement;
Mais, par mon ſerment, la pratique
Eſt au contraire maintenant,
C'eſt que on la pugniſt d'argent,
Et de peine pecuniaire,
Au profit de quelque Sergent,
Qui en eſt le Juge ordinaire.
Mais que on luy fonce le ſalaire;
Elle aura ſon gaige exprez,
Et ſi n'y aura Commiſſaire,
Qui en parle jamais après.
Une aultre queſtion je metz,
Que vous ſemble il d'une ymage,
Qui s'acointe d'aucun nyais,
Et vent troys foys ſon pucellage?
Quelque gros grain faiſeur du ſaige,
La vient ung petit manier:
Celuy là paye l'apprentiſſaige,
Et le pucellaige premier.
Depuis ſurvient quelque eſcolliet
Gorgias, de bonne maiſon,
Qui ſe met à en eſſayer,
Et eſt le ſecond échanſon;

Après revient quelque mignon
Qui paye & passe les destroitz :
Vous semble il que ce soit raison
Vendre une seule chose à trois :
Quelque vendage toutesfoys,
Qui soit faict ou qui ait esté,
Telle marchande contre noz Droitz,
Retient la proprieté.
Je demande se d'équité,
Il est saige, ou fol qui si fie ;
Et se pour telle faulceté,
La nymphe doit estre pugnie ?
Les Droitz decident, quoy qu'on dye ;
Se la faulceté est congneuë,
Celle qui faict la tromperie,
Sera fustigée & batuë,
Demy vestuë, & demy nuë,
Pour recongnoistre son delict :
Non pas en carrefour ne en la ruë ;
Mais aux quatres cornetz d'ung lict.
Les dents contremont, l'esperit
Pensant, ravy en amourette,
La teste au bout du chalit,
En lieu du cul d'une charette.
Et l'execution parfaicte,
Après quatre ou cinq moys passez,
Par ceulx qui la despeche ont faicte,
Affin d'estre recompensez.
C'est trop caquetté, c'est assez,
Sur le dol, ce m'est advis.

S'ensuit donc pour estre avancez,

LA RUBRICHE *de Impensis.*

Des Impenses ; selon tous ditz,
S'on tache à decepvoir les gens,

Et tromper par moyens ſubtilz,
Ce n'eſt que à fin des deſpens.

DE IMPENSIS.

Pour ce après *de Dolo* je prens
Des Impenſes en bonne foy.
Ceulx qui font l'arquemie aux dens,
Ne practiquent point ceſte loy,
Ceulx auſſi qui n'ont pas dequoy,
Ne peuvent telz grans deſpens faire,
Pour ce c'eſt le pis que je voy,
Quant ung homme eſt mince de caire.
Se ung amoureux n'a que traire,
Ne que mettre en production,
Il n'y fault point de Commiſſaire,
Pour faire la taxation.
Trop inutille eſt l'action,
Celuy qui à povreté tire.
Encore pis l'execution,
Là ou on ne treuve que frire.
Or n'eſt-il riens au monde pire,
Quant ilz ont enſemble leurs Cours,
Pour ung povre mignon deſtruire,
Que faulte d'argent en amour.
On a veu les anciens jours
Qu'on aimoit pour ung tabouret,
Pour un eſpinglier de velours,
Sans plus pour ung petit touret.
Aujourd'huy il fault le corſet,
Ou la trouſſoire d'ung grant pris.
Ou bailler dix eſcus d'ung tretz,
Ou la robbe fourrée de gris.
Or voicy ung cas qui eſt mis,
Ung mignon ayme une mignonne,
Et ſont ſes eſperitz ravis,
Tant luy ſemble-elle belle & bonne;

A elle du tout s'abandonne,
Et pour la faire plus mignotte,
Quatre aulnes de ſatin luy donne;
Pour luy faire faire une cotte.
C'étoit ſatin de belle ſorte,
Sendré, ung ſatin de Fleurence,
Et de faict la prie qu'elle porte
Cette cotte, pour ſa plaiſance,
Pour avoir de luy ſouvenance.
La Bourgeoiſe eut ung aultre amy;
A qui elle donne & advance
Les quatre aulnes de ſatin cy,
Il les prent & eſt rejoüy,
Il fringue, & en faict ſa fredaine.
L'autre ſonge & eſt esbahy,
Qu'il voyt qu'il a perdu ſa peine.
L'ung eſt tondu, l'autre a la laine,
L'ung eſchelatre, l'autre la tonne,
L'ung eſt celuy qui ſeme avoine,
Et l'autre eſt celuy qui moiſſonne.
Aſſavoir que raiſon ordonne,
Si je voys quelque ſot fringuer
De choſe que à femme je donne,
Se je la pourroye vendicquer,
Reprendre, ou à moy applicquer?
Le Droit nouveau eſt reſolu,
Que on ne ſçauroit tant topicquer,
Que le ſatin ne ſoyt perdu
Pour moy; mais bien au reſidu,
On ne peult la Dame apprehender,
Et ſe mon drap ne m'eſt rendu,
C'eſt aſſez pour la degrader
De ſon honneur, & proceder
Contre elle à degradation:
Le prelat qui ſera l'ouvrier,
Sera quelque mauvais garſon.

Telz motz qu'on dict une chanſon;
Qui court par les ruës & ſentiers,
Ce que on oſte c'eſt bon renon.
Le regiſtre aux mauvais Greffiers,
Et tous les menuz Officiers,
Comme Scribes, & Promoteurs,
Sont Pages, & pallefreniers,
Applicquans, marchans Gaudiſſeurs,
Que ſçay-je, un tas d'Afiſtoleurs,
Qui ont ouy le faict compter,
Qui jetteront goullées pluſieurs,
Et l'yront partout eſvanter.
En ce point voit-on degrader
Celles qui trompent leurs amys.
C'eſt aſſez dit, il faut traiter,

LE TITRE, *de Injuriis*

Des injures le tiltre eſt mis,
Ou y a de grandes matieres,
Penſez que ce tiltre eſt bien pris
Entre ces vieilles harangieres.
Les eſtaux de ces poiſſonnieres,
Les coffres de la lingerie,
Et les bacquetz de ces trippieres,
Ne ſont plains d'aultre mercerie.
Les crochetz de la boucherie,
En Chaſtellet ung tas de ſacz,
Et au ſurplus la plaidoyrie,
De tous les plus grans Advocatz,
Injures trop, à tas, à tas.
Dieu ſçet ſe bien ſont eſpluchées,
Parolles & menus ſatras,
Aux chambres de ces accouchées;
Les feneſtres ne ſont bouchées,
Que à faulx & à manches d'eſtrilles;
Les couches ne ſont attachées

Que de grands lardons pour chevilles :
Les carreaulx ſurquoy ſeent les filles,
Sont pains d'ung tas de ſe m'iſt Dieux :
Les tapis, ſe ſont evangilles,
Et vies à povres amoureux :
Au chevet du lit pour tous jeux,
Pend ung benoiſtier qui eſt gourd,
Avec ung aſpergès joyeulx,
Tout plain d'Eaue Benoiſte de Cour.
La garderobbe c'eſt la court
Là où on traicte noz mignons,
Là on n'eſpargne ſot, ne ſourt,
C'eſt là où on les tient ſur fons.
L'une commence les leçons
Au coing de quelque cheminée,
Et l'autre chante les reſpondz,
Après la legende dorée.
Si-toſt que matine eſt ſonnée,
Il n'y a ne quignèt ne place
Que on n'y carillonne à journée,
Il eſt tousjours la Dedicace,
En la meſſe il y a preface,
Mais *de confiteor* jamais,
Oncques puis le temps Boniface
Auſſi on n'y bailla la paix.
Car il y a entre deux ais,
Tousjours quelqu'une qui grumelle.
D'entre ſa voiſine d'emprès,
Qui veult dire qu'elle eſt plus belle.
Bref, c'eſt une droicte chappelle,
Et ſi n'y a Prelat d'honneur,
Qui ne tache bien ſans ſequelle
D'avoir place d'enfant de cueur.
L'une comptera de Monſieur,
Et l'autre d'une creature
Qui a cul de bonne groſſeur,

Mais il ne vient pas de nature.
L'une dict que c'eſt enfanture,
L'autre dira qu'il n'en eſt rien,
Et pour oſter la conjecture,
Chaſcune faict taſter le ſien,
S'il eſt fagotté, s'il eſt bien;
S'il eſt trouſſé, s'il eſt ſerré,
S'il eſt eſpais, quoy, & combien;
S'il eſt rond, ou long, ou carré:
Tel y a s'il eſtoit paré,
Et qu'on luy viſt ung peu la cuiſſe;
On le trouveroit bigarré
Comme ung hocqueton de Souyſſe.
Celuy ſi me ſemble eſt bien nice
Qui fonde deſſus une maiſon,
Car quelque choſe que on baſtiſſe;
Le fondement n'en eſt point bon.
Après, qu'on a dit ce jargon,
Tantoſt après arrivera
Une grande proceſſion
Qui d'aultre matiere lyra.
L'une d'elles commencera
A reſgaudir ſes eſperitz,
Dieu ſçet s'elle praticquera
Le Tiltre, *de Injuriis.*
Quelqu'une par moyens ſubtilz
Ira ſemer de ſa voyſinne,
Qu'elle ſuborne les amyes
Et les chalans de ſa couſine.
D'une autre on dira que c'eſt ſigne
D'une parfaicte meſnagiere,
Preſter pour garder ſa cuiſine,
Son cul pluſtoſt que ſa chaudiere.
S'on touche de quelque compere;
L'une dit qu'il eſt trop faſchant,
L'autre qu'il a belle maniere,

Mais il ſe panche ung peu devant.
D'ung tel, il ſçet ſon entregent,
Et ſi luy ſiet bien à dancer:
Mais il n'a pas ſouvent argent,
Il ne ſçet que c'eſt que foncer.
Quelque vieille va commencer
A filler, qui empongnera,
Sa quenoille de hault tencer,
Son fuzeau, de tout ſe dira,
Les eſtoupes, de on le ſçaura,
Le roüet de j'ay bec ouvert,
Le vertillon, de on verra,
Le pot au roſes découvert,
Le fil de la quenoille eſt vert,
Et ſi dextre pour s'enfiler,
Que le grant diable de vauvert
A peine ſe peut deſmeſler.
Pour mieulx à l'aiſe vaneler,
On met eſtoupes par dedans
La ſaincture de trop parler,
Et la couche l'on des plus grans:
On empeſche langues & dents,
Et mettent leurs ſoings & leurs cures
Par lardons, broquars, motz picquans,
A expoſer les eſcriptures.
C'eſt ainſy que telz creatures,
En parlant de l'autre & de l'ung,
Liſent le Tiltre des Injures.
C'eſt aujourd'huy le train commun
De noz Gentilz-hommes, quelque ung
En banquet n'entendra langaige
Que de meſdire ſur chacun:
Sur quelque Bourgeoiſe; que ſay-je,
L'une eſt abillée en villaige,
L'autre eſt dangereuſe au frain,
Et l'autre deveroit eſtre ſaige,

Car elle a ung tres grant engin.
D'une on dit qu'elle ayme hutin
Et a l'inſtrument compaſſé
Comme ung houſeau de biſcain,
Quant a le ventre deſlaſſé.
L'une a couru, l'autre a traſſé
L'une a les grans, l'autre a les gros.
L'autre a l'eſtomac renverſé
Et a l'entendement au doz.
L'une a viſaige de marmotz
Enluminé de vermillon:
Et l'autre ſent l'ombre des brotz,
Ou la graine de morillon.
L'une eſt rognée par le talon,
Et cloche ung peu quant elle dance.
L'autre a le corps à reculon,
Et cuide l'on du cul la pance.
Brief, c'eſt une droicte plaiſance,
Que d'ouyr mignons en bancquetz.
Car en celle où l'on met l'advance,
Il y a tousjours ſy, ou mes.
Sotz, ſaiges, drups, dupes, nyais,
En playdoyés, en eſcriptures,
Tous Advocatz, & Cleçcz, & Laiz,
Sçavent ce Tiltre des Injures,
Et parlent ſouvent ſans meſures,
Et injurient gens ſans raiſon.
Et pour achever noz lectures,
Je veulx mouvoir deux queſtions.
Et puys *ho*; l'une eſt, noz mignons
Vont quelque Bourgeoiſe hanter,
Et la tiennent ſi bien ſur fons,
Qu'ilz parviennent à habiter.
Quant ilz ont faict, ilz s'en vont vanter
Par tout à Gaultier & à Sybille:
Et s'on ne les veult eſcouter

Aux champs, ilz le crient en la Ville;
Je demande par voye ſubtille,
Se la femme aura action,
De l'injure : & par rigueur du ſtille,
S'il y chiet grant punition ?
Je reſpons par diſtinction,
Ou celle dont on dict ce bien,
Prent des mignons argent, ou non,
Ou elle le faict, & n'en prent rien.
Se elle prent argent, tout moyen,
Tout remede, le Droit luy fault.
Et ſ'elle n'en prent point, trop bien
Elle a l'action, & ne chault
S'elle a eu choſe qui le vault :
Car ſe vanter c'eſt mal rendu.
Et dit pour ce, que ung tel ribault
A bien gaigné d'eſtre pendu,
Par ainſy eſt le cas ſolu.

QUESTION,

L'autre queſtion en effect,
Eſt telle, ung Macé goguelu
Treuve ſa femme ſur le faict,
Aſſavoir mon ſe s'eſt mieulx faict
A luy, d'appeller ſes voiſins,
Les gens de la ruë, ou le guet ?
Que ſçay-je, ung tas de maillotins,
Ses oncles, parens, & couſins,
Pour ſa povre femme eſcorner,
Et affin qu'ilz ſoyent plus enclins
De conſentir la ſeparer :
Ou ſe c'eſt mieulx faict d'endurer,
Et luy dire par bons moyens,
Au moins deviez vous l'huys ſerrer,
S'il fuſt venu des aultres gens,
Se quelq'ung fuſt entré ceans,

Il n'euſt pas falu rompre l'huys.
Lequel eſt plus ſaige ? je tiens,
Auſſi les Droitz ſont à ce duys,
Et à ce reſolu, que puis
Qu'il ſçet qu'on beſongne, ou qu'on baiſe;
Devant qu'entrer doibt dire, & puis,
Qui eſt leans ? ne vous deſplaiſe,
Ne bougez, faictes à voſtre aiſe,
Sans luy demander que fais tu?
Car qui ſe courſe ſi s'appaiſe :
C'eſt grant peine d'eſtre teſtu.
Penſez pour ung gentil coqu,
Qui veult vivre en perſeverance,
Il n'y a ſi belle vertu
Au monde, que de patience :
Car poſé qu'on parle, ou qu'on tance,
On n'en tient riens ce n'eſt que gloſe;
Pour parler ne ſe muë plaiſance,
Brief, on n'en aura aultre choſe.
Mes mignons ſans plus longue proſe,
Auſſy quant ſerez avec gens,
Tenez tousjours la chambre cloſe,
Pour doubte d'aultres ſurvenans.
Par ceſte reſponſe je rens
Solu le cas qui eſt c'y mis,
Et finiſſent icy les moyens,
Du Tiltre *de injuriis.*

Des Droitz nouveaulx avez oüys,
Sept Tiltres : c'eſtoit mon entente
D'en lire encore cinq ou ſix,
Voire dix, voire vingt, ou trente,
Mais brief pour ceſte année preſente,
C'eſt force vous tenir à tant,
On ne peult faire que en faiſant.
Toutesfoys pour finer ces Droitz,
J'entens lire tous les ans,

Des Tiltres quelques deux ou troys,
Par maniere de paſſetemps.
Pour ceſte heure ſoyez contens,
Peu à peu fault ronger ou paiſtre,
Petit à petit on eſt maiſtre.
Se le temps n'euſt eſté eſtroict,
En bref je ſçavoye les manieres
A faire les reigles des Droitz,
Qui euſſent eſté ſingulieres:
Mais d'embraſſer tant de matieres
En ung coup, tout n'eſt pas empraint:
Qui trop embraſſe, mal eſtraint.
Par Dieu mes Dames, mes Bourgeoiſes,
A tous voz maintiens gracieux,
Ne prenez pas mes dictz à noiſes,
Mes motz ne vous ſoient ennuyeux;
En mes ditz n'y a que tous jeux,
Et ne quiers à perſonne guerre:
Qui l'entend aultrement il erre.
Auſſy tres redoubtez Seigneurs,
Vers vous me veulx humilier.
Et vous mercye de voz honneurs.
Ce povre petit Eſcolier,
Que daigné avez eſcouter.
Mais en tous lieux & bas & haulx,
Souvienne vous des Droitz nouveaulx.

Cy finiſſent les Droitz nouveaulx.

ICY

COMMENCE LE PLAYDOYER DE COQUILLART

D'entre la Simple & la Rusée.

LE PLAYDOYER DE COQUILLART.

MAISTRE SIMON, *premier Advocat.*

MONSIEUR Maiſtre Jehan l'eſtoffé
Qui trenchez là de l'eſpouſée,
Oyez le plait fort eſchauffé
D'entre la Simple, & la Ruſée:
Que la cauſe ſoit ſi traictée,
Affin que on entende le cas.

LE JUGE.

Sus donc qu'elle ſoit deſpechée,
Faites appeller Advocatz.

MAISTRE SIMON.

Deffault. La Ruſée n'y eſt pas,
A la Simple.

LE JUGE.

Deffault ayez,

MAISTRE OLIVIER.

Je m'oppoſe quant à cela,
J'ay procuration.

MAISTRE SIMON.

Montrez,
L'a point partie faict revocquer,
Puis le temps qu'elle la paſſa?

MAISTRE OLIVIER.

Je cuyde que vous vous mocquez,
Riens du monde.

LE JUGE.

Faictes paix là.
A coup qu'on entende à voz dictz.

MAISTRE SIMON *en plaidoyant dit*;

A la Simple pour qui je ſuis,
Demandereſſe & complaignant
Contre la Ruſée; par ſes dictz
Deffendereſſe & oppposant,
En cas en matiere pourtant
De ſaiſine & nouvelleté,
Compete & auſſi appartient
Ce que ſera cy recité.
Et premier, il eſt verité,
Que la nature feminine
La pluſpart du temps eſt encline
A appeter le maſculin;
Preſuppoſant ceſte doctrine,
Car nous tendons à ceſte fin;
Pourquoy ladicte Simple, affin
Qu'elle euſt ſes deſirs aſſouvis,
A toute heure, ſoir ou matin,
A ſon plaiſir, à ſon devis,
A elle, ſelon mon advis,
Tout en ſon propre & privé nom
Appartient ung amy acquis,
Dit & appellé le Mignon;
Duquel à juſte tiltre & bon,
Elle pouroit le petitoire
Intenter, mais riens, nous venons
Tant ſeullement au poſſeſſoire.
Et pour bien entendre l'hyſtoire,
Ceſt amy eſtoit ung fricquet,
Ung Gorgias, comme on peult croire;

Hardy, vaillant, loyal, ſecret:
Quant il trouvoit de nuyt le guet,
Ne failloit à frapper ou batre,
Tousjours en tuoit ſix ou ſept,
Poſé qu'ilz ne fuſſent que quatre.
Qui eſt-ce? qui vive? & de combatre,
Clif, clof, franchement, & de hait,
L'ung à la boue, l'autre au plaſtre.
Demourez ribault, pas ung pet,
Tenant ung eſpée en effect,
Quand on vit qu'il chargeoit ſi bien,
Et vela mon couſin le guet,
Tantoſt de brouer le terrien,
Qui a ce fait? je n'en ſçay rien:
Quelque Laurens, ou Maiſtre Pierre,
Maiſtre Olivier, ou Maiſtre Jehan,
Qu'il ſoit prins, qu'on l'envoye querre,
On le labourra comme terre,
Poſé que aultruy l'ait faict ou non,
Foncez, il en avoit la guerre,
Eſchecq à l'huys, c'eſt faict, c'eſt mon.
Et par ainſi donc ce mignon,
Eſtoit ung homme hault & ferme,
Pour dire franchement hon, hon,
En curialité en gendarme,
Dire par la foy de mon ame,
Madame je vous ayme bien.
Je ne ſuis Jacopin, ne Carme,
Dieu mercy, j'ay aſſez du mien;
Par le ventre bieu ung maintien
Eſveillé comme ung beau lépvrier:
Il fault dire du bien le bien,
A parler franc comme ung oſier,
Six robbes chez ſon couſturier,
Huit ou dix gris brun, gris changeant;
Et ſept ou huit chieulx le drappier,

Qui ne tiennent que pour l'argent.
Qu'il ne fuſt homme aſſez plaiſant,
Hardy, ſecret, adventureux,
Si eſtoit bien propre, & duyſant,
Et faict pour ung vray amoureux.
Ceſte Simple en faiſoit ſes jeux,
Si le tenoit en penſion,
Et d'icelluy eſt ſe m'aiſt Dieux
En tres bonne poſſeſſion.
En poſſeſſion & ſaiſine
De ſoy dire, porter, nommer
Vray Dame, ſeule & encline
A l'entretenir & aymer.
Seullement qu'elle l'euſt mandé,
S'il euſt eſté oultre la mer,
Il s'en venoit royde & bandé,
La lance au poing, faiſant grant chere.
Aultrement il euſt amendé
Et euſt payé la folle enchere.
De ſoy renommer droicturiere
Ancienne, vraye poſſeſſereſſe,
Et comme de ce couſtumiere,
Par Droit juſte detentereſſe,
Maiſtreſſe, amye ſinguliere
Par raiſon occupatereſſe,
Comme du ſien propre heritaige:
Brief ladicte demandereſſe
Le tient pour ſien; vela l'uſaige.
Il eſtoit ſi courtoys, ſi ſaige,
Et avoit voulenté ſi franche,
Que s'elle euſt voulu pour tout potage,
Elle l'euſt mis dedans ſa manche.
En poſſeſſion & ſaiſine,
De l'édifice labourer,
Luy faire prendre medecine,
Pour plus amplement paſturer,

Puis toſt rire, puis ſouſpirer,
Et ſi la maintient trop farouches;
Le faire tourner & virer,
Et galoper plus drus que mouches;
Faire ralias, eſcarmouches,
Dancer, & cent mille fatras,
Luy faire ſuer groſſes ſouches
D'or à vingt-quatre quaras;
L'aller attendre au galetas,
Craintif, poureux, froit, & ſeullet;
Elle s'en venoit pas à pas
Quoy? queſt-ce? qui a-il? & de het.
Quoy? comment? que fuſſe en effect?
Tout eſt en Dieu, paſſe, revien.
Dicte hé, ne voulez vous rien?
Faictes tout à voſtre appetit.
Il eſtoit ſi faict au deduyt,
Et ſi aſpre: auſſi eſtoit elle,
Qu'il ne leur failloit nul reſpit,
Délay, grace, ne quinquernelle.
Celluy ne demandoit que celle,
Et y en euſt-il ung millier,
Ung tel ne queroit, q'une telle;
Vela à tel pot, tel culier.
De le faire de nuyt veiller,
Et eſtrader par deſſus tous,
Il eſtoit l'amy ſingulier,
Elle le faiſoit à tous coups.
En poſſeſſion & ſaiſine
De prendre, cueillir, percevoir
Rente, revenuë maſculine:
Et tout ce qui luy peult eſchoir,
Exiger par tout, recepvoir
La depoüille; quant ou laboure,
Au moins n'en peult on que d'avoir
Ce qui en vient, c'eſt choſe ſeure,

De povoir lever à toute heure
Les fruitz, prouffitz, & eſmolumens,
Entre deux vertes une meure,
Ainſi que on ferre les jumens;
Comme baiſiers, embraſſemens,
Aubades, cent mille bons tours,
Et generallement tous biens,
Qui pevent eſcheoir en amours:
L'aller entretenir tousjours,
Tous les ans le jour des eſtraines,
Luy donner coletz de velours,
Saintures, chapperons de migraines,
Chauſſes, & ſouliers à poulaines.
De prendre telz chatz ſans mitaines,
Vous ſçavez que c'eſt ung abbus;
Vela le refrain. Au ſurplus,
Quant elle ſentoit le motif,
Il failloit qu'il vint ſus ou jus
La fournir à ſon appetit:
Car qui ne fonce de *quibus*,
Preſter l'appetit ſenſitif,
Il ſe monſtroit ardant, haſtif,
Serchant par tout comme ung furon:
Et ſi n'eſtoit jamais retif,
Farrouche, ne dur à l'eſperon
Et la tenoit en ſon giron.
Baiſer aſſez, tel ty, tel my:
Il ſembloit que le quarteron,
Ne leur en couſtaſt que demy.
Elle diſpoſoit d'icelluy
Ainſi que de ſa propre choſe:
Et comme ſon privé amy,
Le tenoit en ſa chambre cloſe.
D'aultres prouffitz ſans longue poſe;
En feſtes, en nopces, en banquetz,
Une violette, une roſe,

Une marguerite, ung bouquet,
Quelque bague, quelque affiquet,
Pour dire hon, vous y penſez,
Eſtoit-ce faict, s'on le picquoit,
C'eſt-à-dire recommencez.
Et d'eſtre enſemble, aſſez, aſſez,
Ilz en eſtoyent tous couſtumiers,
Comme deulx beaux coulons ramiers.
De tous biens d'amours ſinguliers,
Elle en eſt en poſſeſſion,
Dont je me tairay voulentiers,
Pour plus bref expedition.
En poſſeſſion & ſaiſine,
Qu'il n'eſt loyſible ne ne loiſt
A femme, commere, ou voyſine,
Ou de quelque eſtat qu'elle ſoit,
Qu'elle ne peult, & ſi ne doit
Donner trouble & empeſchement,
Ne s'efforcer d'y avoir Droit
Contre ladicte complaignant:
Et n'eſt loiſible aucunement
A homme ou femme, hault ou bas,
De le tenir ſecretement,
Ne auſſi d'en faire ſes choux gras,
Ses grans chieres, ſes ralias
De gueulle, ſes *gaudeamus*.
Nous avons pour nous ſur ce pas,
Loix, chappitres gros & menus,
La reigle de Droit au ſurplus,
Qui dit pour reſolution,
Ce mot. *Quod qui ſentit onus,*
Sentire debet commodum.
Beau Sire c'eſt dommaige don,
Ou ce ſont motz bien feriaux,
Que la Simple bate le buiſſon,
Et ung aultre en ait les oyſeaulx.

Ubi de hoc ? aux veaux, aux veaux ;
Cela c'eſt affaire au nyetz ;
Ce ſont des paraphes nouveaulx,
Des Droitz de la Porte Baudetz.
En poſſeſſion, & ſaiſine,
Que ladicte deffendereſſe
Poſé qu'elle ſoit ſa voiſine,
Ne peult eſtre detentereſſe,
Ne auſſi occupatereſſe,
Au grief prejudice, dommage,
De ladicte demandereſſe,
Car pourquoy, ce n'eſt pas l'uſaige.
D'aultre coſté ſi elle ſaige,
Pour eſviter plus grands deſpens,
Qu'elle laiſſe ce tripotaige,
Ou qui ne m'entend je m'entens.
En poſſeſſion, & ſaiſine,
Que ce ung quidam je ne ſçay qui,
Ou quelque femme tant fuſt fine,
Pretendoit Droit à ceſt amy,
Pour vouloir uſer d'icelluy,
Et en recepvoir les proffitz,
De le rendre dès aujourd'huy,
Piteux comme ung beau crucifix ;
Et s'ilz faiſoient aucuns proffitz,
De la troubler, ou empeſcher,
Contredire aux Droits deſſus dictz,
De le faire reintegrer,
Remettre ſus & reſtaurer,
Au premier eſtat deuëment.
Amender tout & reparer
Par Juſtice & autrement.
Ou ſe quelq'un ne ſçay comment
Faiſoit plus telle abuſion,
Le contraindre ſuffiſamment,

De faire ſatisfaction.
Et de laquelle poſſeſſion
Et Droitz, ladicte complaignant
A pour toute concluſion,
Joüy, & uſé plainement.
Par dix, vingt, trente ans franchement
A faict ce qu'elle en vouloit faire,
Par tel temps, & ſi longuement
Qu'il n'eſt memoire du contraire.
Et meſmement ſans ſoy diſtraire,
Depuis ung an & jour en ça,
Ainſy comme il eſt tout notoire,
Juſques à ce que dès pieça,
Je ne ſçay qui la conſeilla,
C'eſt une que on dit la Ruſée
Print ceſt amy & l'emmena,
Affin d'en faire ſa trainée,
Par voye indeuë & diffamée,
C'eſt ce dont-il eſt queſtion,
Parquoy la Simple eſt empeſchée
En ſa bonne poſſeſſion.
Et après inhibition,
Et maintenant ſans ſejourner,
Comme appert par relation
Du Sergent, la faiſt adjourner,
Par devant vous, pour proceder
Contre elle, & à la verité,
Pour cauſe & matiere intenter,
De ſaiſine & nouvelleté,
Si concludz qu'il ſoit adjugé,
A la Simple ledit mignon,
Par vous Maiſtre Jehan l'Eſtoffé
Et la maintenez veullent ou non;
La Simple en poſſeſſion,
Et ſaiſine dudict amy,
Et vela ma concluſion.

Oultre ſe ceſte matiere cy,
Eſtoit trop longue & ennuyeuſe,
Qu'elle ait la recreance auſſi
De la choſe contentieuſe.
Et que plus n'en ſoit curieuſe,
Sur peine de cent mars d'argent
Ceſte Ruſée, ceſte baveuſe,
De luy donner empeſchement,
Ne aulcun trouble doreſnavant.
Et ſi requiers tous couſtz & fraitz,
Avecques reſtabliſſement,
Deſpens, dommaiges, & intereſtz
Par moy mis, ſouſtenus, & faitz
En ceſte cauſe : & proteſtans
De toute ayde, pour tous metz,
Concludz & demande deſpens.

LE JUGE.

Nous avons oüy voz moyens,
Et voz raiſons ſans faire pauſe,
Maiſtre Olivier de près prenant,
A coup deffendez voſtre cauſe.

MAISTRE OLIVIER.

Oüy ſon playdoyé, je cauſe
Choſe qui ſert à mon office.

LE JUGE.

Dictes ſans faire longue pauſe,
Soyez bref, il eſt neceſſaire.

MAISTRE OLIVIER.

Monſeigneur nous avons cy affaire,
Pour la Ruſée.

LE JUGE.

Or vous couvrez,

MAISTRE OLIVIER.

Grant mercy, je ne m'en puis taire,
Car elle a bon Droit. Vous orrez.
Soit en deffendant comme avez

Oüy, ce que dit a eſté,
En la matiere que ſçavez,
De ſaiſine & nouvelleté.
Or dy-je quoy que ayt recité
Monſieur l'Advocat qui là eſt,
Que mon propos eſt bien fondé,
Et que mon faict eſt clair & net.
Et dit la Ruſée en effect,
Pour monſtrer ſon intention,
Que paſſé a long-temps elle eſt,
En très bonne poſſeſſion
De ceſt amy, de ce mignon,
Et que à certain & juſte Tiltre
Elle en a l'acquiſition,
Comme il appert par ſon regiſtre,
Et ſi fault qu'il y ayt Tiltre,
Elle prouvera clerement,
Par loy, decretalle, ou chappitre,
Qu'elle a bon Droit. Premierement
Pour le dire & bien brefvement,
Car nous avons d'aultres affaires:
Elle poſe totallement
Poſſeſſions toutes contraires
Aux poſſeſſions fruſtratoires
De la Simple demandereſſe,
Car elles ſont bien ſolutoires
A la dicte deffendereſſe.
Qu'el' n'en ſoit Dame & maiſtreſſe,
Si eſt: vela ſon *intendit*.
Mais pour reſpondre à ce que dit
La Simple qu'elle eſt ſeulle amye,
Elle eſt trop Simple, oncques on ne veit;
Se me ſemble, plus grant follye:
Elle eſt bien ſi eſtourdye
Que de cuyder, ou de penſer,
La chair d'ung homme aſſouvie

D'une femme, & de s'en paſſer,
Quant de baiſer & d'embraſſer,
Voiſe à Dieu paſſer ſa fortune,
Aſſez, aſſez, trop d'avancer,
Pour ung coup à demy pecune:
Mais ainſy qu'il vient ſur la brune,
En quelque coing, ou quelque bout,
Vela s'on rencontre quelq'une,
Le ſang bieu c'eſt pour gaſter tout.
Ung lingeret tendre du bout,
Tendre la broche enharnachée.
On tend le becq s'il vient à gouſt,
Où eſt-ce qu'elle eſt accouchée?
Puis on vient, ung tel vous demande,
Patic, patac, à la ſachée,
S'on la trouve en place marchande,
Il n'eſt homme qui ne ſe bende,
Pour repaiſtre l'humanité:
Et n'y a celuy qui ne tende
A ſuivir la mondanité,
Vela le cas: d'aultre coſté,
On a beau tenir pied à boulle,
Car il n'eſt celle en verité,
Qui me vueille preſter le moulle.
On eſt vaincu à tour de roulle,
Et ſe faict tournez voſtre main:
Auſſi-toſt que la beſte eſt ſaoule,
On y pert la paille & le grain.
Et n'y a plus rien incertain,
Aujourd'huy vous eſtes d'accord;
Mais quoy, retournez-y demain,
Par le corps bieu vous avez tort.
Tout le monde tend à ce port,
Parquoy quoy que la Simple dye,
Pour vouloir monſtrer par effort,
Qu'elle eſt vraye Dame, ſeulle amye,

Par

Par mon ſacrement je luy nye:
Car je cuyde que ce mignon,
A faict ſouventes foys folye,
Comme ung aultre, & pourquoy non?
Ainſy donc c'eſt abuſion
De ce dire, comme je croy,
Eſtre en bonne poſſeſſion,
Autant à elle comme à moy,
Et allegue, raiſon pourquoy
J'en ay uſé, j'en ay joüy,
Ne je ſçay qui, je ne ſçay quoy,
Par ung, deux, trois, quatre ans oüy.
D'aultre part voicy que je dy,
Prenez qu'elle l'euſt poſſedé,
Combien que je crois que nenny:
Toutesfoys ce preſuppoſé,
Il me ſemble que ç'a eſté
Secrettement, par voye oblicque,
Et eſt ſelon bonne equité,
Poſſeſſion non juridicque.
Nous avons en Droit & praticque
Pour nous: au moins touchant ces ditz,
Et meſmement la loy unicque,
Codice, ubi poſſidetis.
Et la loy tierce. *Digeſtis.*
Qui dit, *eodem titulo*,
Que à bien poſſeder eſt requis,
Non vi, non clam, non precario.
De la Simple, je ditz *primo*,
Que ſa poſſeſſion & ſaiſine
N'eſt pas faicte *tali modo*,
Comme le Droit le determine;
Mais eſt ſecrette & clandeſtine,
Recellée de nuit & de jour,
Et comme ſur crime & rapine,
Le recolloit en ſon ſejour,

Sans faire virade ne tour,
Cheminer ne aller dehors:
Je ne ſçay ſe c'eſtoit de paour,
Qu'il ne feiſt follye de ſon corps,
Combien qu'elle s'abuſoit, fors
Qu'on ne la laiſſaſt point aller.
Non pourtant alors comme alors,
Avec les folz il faut foller,
De prendre quelqu'un, & le bouter
En ſa tutelle, en ſa baillie,
Afin de non point heriter,
Par le corps bieu c'eſt grant follye:
Car s'il debvoit perdre la vie,
Rompre barreaulx, crier & braire,
Saillir en bas par l'eſtampie,
Si eſt-il force de le faire.
Car pourquoy il eſt neceſſaire,
Et beſoing à la creature,
Aulcunesfoys de ſoy forfaire,
Et trouver beſtail & paſture.
Si aulcun quiert ſon adventure,
Et une femme le deduyt,
Cela ce n'eſt que nourriture,
En fault-il faire tant de bruyt.
Quant ces mignons ſi ſont en ruyt,
Et qu'elles le ſont à plaiſance,
Le monde n'en eſt point deſtruyt,
Pourquoy ce n'eſt que accouſtumance.
D'aultre part, ſe ung homme s'avance
De vouloir trouver quelque bien,
Quel mal eſt-ce? comme je penſe,
On ne luy demande rien,
Dont on le faict, comme je tien,
Souvent qu'on ne s'en doubte pas;
Et pource à mon point je reviens,
Et veulx contredire ce pas,

Que la Simple pour tous debatz,
Se veüille ſeulle amye tenir
De ce mignon : voyla le cas.
A ce je veulx contrevenir,
Et le contraire maintenir.
C'eſt que la Ruſée ſans blâme,
S'en peult dire Maiſtreſſe & Dame,
Joüyſſant ſans quelque diffame,
Vela la reſolution.
Et prouvera par haulte game,
Qu'elle en a l'acquiſition.
Et oultre plus de ce mignon,
Soy maintenir & franc, & net,
En meilleure poſſeſſion,
Cent foys plus que la Ruſée n'eſt.
Et pource concludz en effect,
Qu'elle ſoit par vous maintenuë
En ſon bon Droict cler & parfaict,
Bien gardée & entretenuë,
Et comme vraye Dame tenuë,
Et de ceſtuy bien heritée.
A tort a eſté convenuë,
Pour la choſe bien conqueſtée.
Oultre la complainte intentée
Par la Ruſée, ſoit non vaillable :
Par vous gettée & debouttée
Comme faulce, non raiſonnable,
Torſionnaire, & deſraiſonnable,
Mal ſceuë, mal veuë, mal prouvée,
Par ce non prejudiciable
Au faict de la dicte Ruſée.
Nonobſtant choſe propoſée,
Affin d'avoir concluſion,
Par elle dicte, ou alleguée,
Pour fonder ſon intention,
Elle faict proteſtation,

Et ſi requiert tous couſtz & fraitz :
Pour toute reſolution,
Deſpens, dommaiges & intereſtz.
LE JUGE.
Nous avons oüy tous voz plaitz,
Maiſtre Simon ſus deſgueullez.
MAISTRE SIMON.
Quant au regard de ſes cacquetz,
Nous en ſommes pieça ſaoulez.
MAISTRE OLIVIER.
Sa Monſieur l'Advocat, parlez,
Replicquez & on vous orra.
MAISTRE SIMON.
Vous dictes ce que vous voulez,
Il vous en croyra qui vouldra.
LE JUGE.
Sus faictes le court.
MAISTRE SIMON.
Or ça, or ça,
Je dis que mon intention
Et bien fondée de pieça,
Touchant ceſte poſſeſſion :
Et reſpond par concluſion
Aux faictz, que diſt partie adverſe.
Baillé une ſolution.
Je ne ſçay moy où il ſe verſe,
Il a dit choſe bien diverſe,
Et ſemble qui vueille ruer
Sur nous pour toute controverſe,
Monſeigneur qu'il ſe face advoüer.
MAISTRE OLIVIER.
Riens,
MAISTRE SIMON.
Je le requiers.
MAISTRE OLIVIER.
Tant harceller,

MAISTRE SIMON.

C'eſt raiſon.

LE JUGE.

Sus au demourant.

MAISTRE SIMON.

A ce qu'il a ſommairement
Voulu dire, ſoy guermenter,
Qu' ung homme ne peut tant ne quant,
D'une femme ſe contenter:
Et que chaſcun veult appeter
Nouveaulx amys, nouveaulx gallans,
Tant que on enraige de habiter,
Ainſy que dient nouvelles gens.
Monſeigneur ſe tous ces moyens
Eſtoient vrays, croyez qu' on verroit,
Venir des inconveniens,
Bien grans; car quoy, il s'enſuyvroit,
Que ung meſchant homme ſe pourroit
Prendre aux Succrées, & Druës.
Et ce ſemble qu'il ne fauldroit,
Qu'abatre femme emmy les ruës;
Si telles manieres indeuës
Couroyent, tout ſeroit aboly,
Povres filles ſeroyent perduës,
Et le meſtier trop avilly:
Parquoy il n'y auroit celuy,
Qui ne gouvernaſt Damoyſelles,
Et qu'il ne voulſit aujourd'huy
Sans foncer, avoir des plus belles,
Et des plus gorgiaſes, s'elles
Se vouloyent habandonner
Comme il diſt, qu'elles fuſſent telles,
(Dieu le me veüille pardonner)
Il ne faudroit donc plus donner
Rubis, diamans, ne turquoyſes:
Mais dire franc ſans ſejourner,

Allons, faiſons, ne vous deplaiſe,
Chaſcun en feroit à ſon ayſe,
Sans avoir langaige, ou effroy:
La couſtume en ſeroit mauvaiſe:
Pource, ce qu'il dit n'eſt pas vray.
D'aultre part je luy repondray
Se je puis, ſoubz correction,
Affin qu'il ſoit mis à l'eſſay,
D'impugner ma poſſeſſion.
Il dit pour reſolution,
Qu'elle eſt ſecrette & clandeſtine,
Contre la diſpoſition
Du Droit, qui de ce détermine.
Or dis-je pour toute doctrine,
Bien preſcripte, & raiſonnable,
Bien obſervée, non muable,
Honneſte, juſte, & auctentique,
Gardée par tout, non variable,
Et dequoy l'en uſe en praticque:
Il n'eſt requis, quoy qu'on replicque,
En amours en touchant ce dict,
Poſſeſſion ſi très publicque,
Et ſi notoire comme il a dit.
Mais pour intenter l'intendit,
C'eſt aſſez qu'on ayt poſſedé
Secretement, cela ſouffit,
Et ainſy il eſt praticqué.
Il fauldroit ſe j'ay habité,
Avecques Jennette ou Jaquette,
Qu'incontinent ſoit publié
A ſon de trompe, à la ſonnette.
Ou ſe quelque fille ſecrette
A preſté ung peu l'inſtrument,
Et on le ſçet, s'on en caquette,
Qu'elle perde ſon Droit, pourtant
Se ſeroit dommage trop grant,

Il eſt mainte femme ſuccrée,
Mainte Bourgeoyſe tant ne quant,
Qui en a bien toute l'année,
Fors qu'elle le fait à l'emblée
Cinq ou ſix foys, & ſe m'aiſt Dieux,
S'on le ſçet elle eſt diffamée,
Et s'en mocque l'en qui vault mieulx,
Ce Droit là eſt trop rigoureux.
Se Maiſtre Olivier ſe boffume,
Ou s'il veult faire le vereux,
Il y impoſe ceſte couſtume,
Se bonne eſt pour luy, ſi la hume.
Quant eſt de la poſſeſſion
Qu'il allegue, dit & reſume,
Que la Ruſée de ce mignon,
En a eu l'acquiſition:
Il euſt plus gaigné de s'en taire.
Monſeigneur, ſoubz correction,
Je vous monſtreray le contraire.
Ceſte Ruſée par ſoy diſtraire,
Par tant d'allées & de venuës,
Par trop penſer, par ſoy forfaire,
Les mordans, parolles aguës,
Nouvelletez, choſes indues,
Brocquars, diſſimulations,
Lardons, cautelles incongneuës,
Prieres & perſuaſions,
Par faintiſes deriſions,
Par motz dorez, par joncheries
Sornettes, adulations,
Malices, façons rencheries,
Langaige affaicté, railleries,
Blaſon de Court par voyes indeuës,
Par deſordonnées fringueries,
Et par manieres diſſoluës.
Par telles faulcetés a euë

Ses Droitz, ſes acquiſitions :
Par quoy ſont de nulles valuë
Toutes telles poſſeſſions,
Blandices, ſubornations,
Par robbes fenduës, ſainctz ouvers,
Menteries, ſeditions,
Par mines à tetins deſcouvers,
Machinations, motz couvers
Faulx entreſains & controuvez,
Et par aultres moyens divers,
Qui ſont induz & reprouvez.
Exemple, comme vous ſçavez
En ung bancquet la creature
Se venoit aſſeoir à ſes piedz,
Pour luy eſchauffer la nature:
Et luy diſoit pluſtoſt injure,
Pluſtoſt l'appelloit ſon amy.
Que vous en ſemble-il d'icelluy,
C'eſt-il, c'eſt mon, cela, cecy.
Et pource au trou la cheville,
Eſtes vous bien, oy, nenny,
Il reſpondoit au coup la quille,
Elle ſautelle, elle fretille,
Pour cuyder rompre la regnette,
Comme ung cheval doulx à l'eſtrille
A qui on met la gromette.
Elle eſtoit ſi ruſée, & faicte,
Qu'elle luy diſoit franchement,
Je vous ſonge, je vous ſouhaitte,
Je penſe à vous inceſſamment,
Par telle mine & faulx ſemblant,
Et par tel langaige trouvé,
L'a faulcement mauvaiſement,
Seduyt & auſſi ſuborné.
Et de faict par prinſe de corps,
Ou de bon empriſonnement,

Puis qu'elle faict telz griefz & tors;
Telz effors, & telz tourmens,
Telz crimes, telz abuſions,
Telz delictz ne vallent au fors;
Toutes ſes acquiſitions,
N'auſſi toutes poſſeſſions.
Dont la dicte Simple au ſurplus,
Perſiſte en ſes intentions,
Et ſi concludz comme deſſus.

MAISTRE OLIVIER.

Pour reſpondre à ſes points.

LE JUGE.

Or ſus;
C'eſt trop playdoyé.

MAISTRE OLIVIER.

Encores ung mot.
Monſeigneur, s'il vous plaiſt.

LE JUGE.

Mettez ſus.

MAISTRE OLIVIER.

Grant mercy, j'auray faict tantoſt.
J'ay bien oüy tout ſon tripot,
Et ſes baves : elle prouvera
Tous ſes faictz; parlons par eſcot.

MAISTRE SIMON.

C'eſt à tort.

MAISTRE OLIVIER.

Bien bien, on verra.

MAISTRE SIMON.

Je proteſte.

LE JUGE.

Faictes paix là.
Injures ſont cy interdictes.

MAISTRE OLIVIER.

Or ça elle vous monſtrera
S'elle eſt telle comme vous dictes.
Par Droictz, & par raiſons eſcriptes,

J'ay mes intentions cy muës,
Monſeigneur qui ne ſont petites:
Maiſtre Simon les a ſolues,
En alleguant choſes menuës.
Je ne ſçay moy où c'eſt qu'il preuve;
Des conſequences ſi cornues,
Ne où tout les diables il les treuve,
Benedicite : & je preuve,
Tout au long mon intention,
Mais ſa conſequence & ſa preuve,
Ne tiennent à chaulx ne à ſablon.
Se ſeroit une abuſion
De la reciter, je m'en tais,
Pour plus brefve expedition.
Oultre au ſecond point où je metz,
Et ſi maintiens à touſjours mais,
Sa poſſeſſion & ſaiſine
Ne valoir riens, & pour tous metz,
Eſtre ſecrette & clandeſtine:
Il reſpond & ſi determine,
A une couſtume notable,
Comme il dit, mais il la devine,
Car elle eſt faulce & variable,
Et au Droit prejudiciable;
Mais affin qu'on ne ſe perturbe,
Chaſcun pour le plus veritable,
Produira ſes teſmoings en turbe,
Et que l'ung l'autre ne d'eſtourbe,
Et les enqueſtes accomplyes,
Affin qu'il n'y ait point deſtourbe,
On fera lors Droit aux parties.
Touchant le tiers point, j'ay oyes
Ung tas d'excès & de follies,
Et d'aultres perſuaſions;
Et dit-on acquiſitions,
Avoir eſté par ce point la

Faictes, ſe ſont abuſions,
Le contraire ſe trouvera.
Auſſi doncques par ſes vertus,
Peine, labeur, & induſtrie,
Et non pas par moyens indus,
Comme motz, couvers de joncheries,
Elle acqueſta la ſeigneurie
Et renommée de ceſt amy.
A quoy que la Simple varie,
Et en uſe, & en joüyt,
Et demeure touchant cecy,
Ferme en ſon propos pertinent,
Offre à prouver, conclud auſſi
En la forme comme devant.

MAISTRE SIMON.

Monſeigneur.

LE JUGE.

C'eſt aſſez.

MAISTRE SIMON.

Seullement
Ung mot.

LE JUGE.

Il eſt tard.

MAISTRE SIMON.

Audience.

MAISTRE OLIVIER.

Rien, rien.

MAISTRE SIMON.

J'auray dit maintenant,
Monſeigneur.

MAISTRE OLIVIER.

Impoſez luy ſilence.

LE JUGE.

Parlez bas.

MAISTRE OLIVIER.

Monſeigneur, que on s'avance.

LE JUGE.

Deſpechez vous, il eſt temps.

MAISTRE SIMON.

Je demande la recreance,
Je m'en raporte aux aſſiſtans.

LE JUGE.

Paix là, Meſſeigneurs cy preſens;
Monſeigneur maiſtre Pierre Happart,
Vous eſtes bien garny de ſens
Et eſtes ung ſaige Coquart,
Voſtre opinion.

HAPPART.

Monſieur,
Veu ce qu'ilz diſent à l'eſquart.

LE JUGE.

Couvrez vous.

HAPPART.

Ha! ſaulve voſtre honneur.

LE JUGE.

Sus de par Dieu ſus, quel couleur
Auray-je de donner ſentence?

HAPPART.

On doibt bailler pour le plus ſeur
A la Simple la recreance:
Car elle a plus belle apparence;
Que la Ruſée, quoy que l'on dye,
Et les declarez par ſentence
Contraires en ceſte partie.

LE JUGE.

Ça maiſtre Oudart de main garnye
Que vous en ſemble dictes en?

MAISTRE OUDART.

J'ay ſon opinion oüye,
Par ma foy Monſeigneur il dit bien.

LE JUGE.

Deliberez ſur ce moyen,

Maiſtre Guillaume l'Abbateur.

L'ABBATEUR.

Quant à moy tousjours je me tien,
A l'oppinion du meilleur.

LE JUGE.

Opinez qui a le meilleur.
Sus Maiſtre Jacques l'affaictié,
Que vous en ſemble dictes en?

L'AFFAICTIE'.

Par ſainct Jacques ilz ont trop bien
Dit, faictes en le traictié,
Comme ilz ont dit formellement,
Et qu'il n'y a aulcun blecé,
Vous ferez bien & juſtement.

LE JUGE.

Or ça donc pour abbregement,
Oyez voz raiſons très propices,
Vous aurez ung appoinctement:
Mais il faut payer les eſpices,
Se ſont les Droitz de noz offices,
Et puys on vous appointera.

MAISTRE SIMON.

Monſieur nous ne ſommes pas nices,
Ne vous chaille, on y penſera.

LE JUGE.

Le Juge appointé vous a.
En telle façon & ſubſtance,
Et dict que celle Simple aura
De ceſt amy la recreance,
Deſpens reſervez en ſentence
Diffinitive, ſans doubter,
Oüy de chaſcune l'alegeance.
Contraires vous peult appointer,
Et viendrez vos faitz apporter
Par eſcript ſabmedy au ſoir,
Comme à ceſte heure après ſouper,

S'il vous plaiſt vous y viendrez veoir.

L'ACTEUR.

Par ce l'en peult appercevoir,
Souvent en mainte plaidoyrie,
Ung homme affin de recepvoir,
Eſtre enſemble juge & partie.
Auſſi l'Advocat qui playdie,
Les cauſes, raiſons, & moyens,
Pourveu qu'il ayt la main garnye,
Eſtre pour les deux aboyans;
Mais toutesfoys je n'en dys riens,
Et vous en vueille ſouvenir,
Pardonnez à mon ſimple ſens,
A Dieu juſques au revenir.

Cy fine le plaideyé de Coquillart touchant la Symple & la Ruſée.

CY

COMMENCE L'ENQUESTE

D'entre la Simple & la Rusée.

OR ça maistre Jean l'Estoffé,
Qui jadis fustes eschauffé,
Touchant mainte menuë pensée;
Vous sçavez que dès l'an passé,
Y eust ung procès commencé,
Entre la Simple & la Rusée,
Dont la cause a esté plaidée,
Et aussi liticontestée,
Par devant vous comme est notoire,
Et pour estre plus abregée,
Fut la recreance adjugée
A la Simple & le possessoire.
Et au regard du petitoire,
Fut appointé par vous encoire,
Quel' prouveroit ses intentions;
Et pour cela vous debvez croire,
Qu'elle bailla tout par memoire.
Articles & positions,
Lesquelles faisoyent mentions
De batures, seditions,
D'excès, de partialité,
De contractz, & de pactions,
Et aussi de Droitz & raisons,
Qui touchent la proprieté

Du mignon ; & en verité,
Cela fut par vous appoincté,
Et furent donnez Commiſſaires,
Auſquelz la Ruſée a porté
Ainſi comme il eſt d'équité,
Ses poinctz & interrogatoires:
Et la dicte Ruſée encoires,
Aux poſſeſſions & memoires,
Reſpondit tout pour le meilleur.
Du ſurplus voicy peremptoires,
Leſquelz tantoſt ſeront notoires,
Et dont vous orrez la teneur.
Or ſoubz correction Monſeigneur,
Il ſemble qu'il y ayt erreur
Bien grant en ceſt appointement:
C'eſt à ſavoir que ung poſſeſſeur
Soit en la cauſe demandeur,
Et qu'il preuve totallement
Ses faitz, je ne ſçay pas comment;
Car nous avons communement,
Et de jure notiſſimo,
Contre vous ung fort argument.
Quod poſſidenti, ſeurement,
Nulla competit actio.
Inſtituta & digeſtis
Auſſi vray, que je le dis.
Au Paragraphe *cum vero*
De acquirendo dominio:
Le plus ſouvent *invenio*
In jure, quod probatio
Semper incumbit actori.
Et doncques pour cela je dy;
Quant eſt de ceſte Simple cy
Laquelle a eu la recreance
Et poſſeſſion de l'autry,
S'il fault qu'elle prouve cecy,

Se ſemble maulvaiſe ſentence,
Mais ſe la Ruſée en ſubſtance ;
Veult obtenir la joüyſſance
De ce mignon, elle debvroit,
S'elle cuyde avoir ſans doubtance
Sur le petitoire apparence,
Prouver & pourſuyvir ſon Droit.
Au regard de ce on pourroit
Reſpondre en ce point qu'il vouldroit ;
Qui eſt bien vray, ſe ung demandeur
Sur le poſſeſſoire intentoit
Seullement, & il obtenoit,
Et parce qu'il fuſt detenteur
De la choſe, le deffendeur,
Qui ſe veult dire vray ſeigneur ;
Et qui la noyſe renouvelle,
Au petitoire ſoyez ſeur,
Qu'il ſe doibt tenir aſſailleur.
Pourquoy, c'eſt une aultre querelle.
Mais quant enſemble on interpelle
Les deux cauſes en ung libelle,
Le demandeur en l'une, ſans ce
Qu'on die que c'eſt aultre querelle,
Doibt l'autre prouver toute telle :
Car ce n'eſt que une meſme inſtance ;
Et de l'une & l'aultre allegance,
Enſemble doibt eſtre traicté,
Et le cas des deux ſans doubtance,
Soubz ung meſme juge intenté :
Nam continentia cauſæ
Numquam non debet dividi.
Comme nous avons *Codice*
De judiciis : la loy *Nulli.*
Doncques que c'eſte Simple cy
A les deux cauſes intentées,
Tout enſemble, par elle auſſi

Les deux doibvent eſtre prouvées.
Car ſes demandes ſont formées
En tout cas & à toutes fins :
Dont les eſcriptures baillées,
Les regiſtres, & parchemins,
Feront foy, non pas ces badins
Qui corrumpent le Playdoyé.
Ces vendeurs, ces forges latins,
Je n'ay point leurs faits advoüé,
S'ilz ont lourdement coppié,
Et mis en une faulce voye,
S'ilz ont erré ou deſvoyé,
Ce n'eſt pas ce que je queroye ;
Or contre ce que je diſoye,
J'arguë, car de raiſon eſcript,
On trouve qui n'eſt pas petit,
Quod cauſa poſſeſſionis
Et cauſa proprietatis,
Nil habent in ſe commune ;
Sed differunt quoad omne.
Comme il eſt mis *formaliter*
En la loy *Naturaliter.*
Digeſtis, de acquirenda
Poſſeſſione, & y a
Cela noté, & non pas mal,
Deſſus le chapitre final.
Et de judiciis extra,
In gloſſa ordinaria.
Puiſque c'eſt choſe ſi contraire ;
Je cuide qu'il ſoit fort à faire,
Que on les puiſſe intenter enſemble ;
Et pour cecy, faict ſe me ſemble
Une loy *Incerti juris.*
Codice, de Interdictis.
Qui dit qu'on les doibt intenter
L'ung après l'aultre ſans doubter ;

Non point enſemble : y a auſſi
Une loy *Ordinarii*,
Laquelle eſt miſe *Codice*,
De rei vendicatione,
Qui baille ſes enſeignemens,
Se ſemblent très fors argumens :
Mais voicy les ſolutions.
Il y a des oppinions
Bien diverſes deſſus ce cas,
De Procureurs & d'Avocatz,
De Docteurs, & de gros maſche ſens,
Et auſſi d'aultres ſaiges gens,
Et brief *Martinus* & *Baldus*,
Auſſi *Joannes Accurſius*,
Gloſſator juris civilis,
Stabant legibus prædictis.
Souſtenans, qu'on ne pourroit pas
Intenter ainſi les deux cas,
C'eſt à ſçavoir le petitoire
Quant & quant le poſſeſſoire,
Mais *quaſi cæteri omnes*
Tenentes ſacros Canones,
Referunt in oppoſitum,
Scilicet, *quod eſt licitum*
Eam & ex una inſtantia,
Et dicunt quod ſententia
Nata de poſſeſſorio,
Incontinenti poſtea
Fertur de petitorio :
Vel ſi quod pronuntiato
Petitoris expreſſe,
Poſſeſſorium ſub illo
Pronunciatur tacite.
Comme il eſt cotté & notté,
Et trouvé *per argumentum*
In lege prima Codice

De ordine cognitionum.
Et de faict ceſte oppinion,
Eſt bien certaine ſe me ſemble;
Qu'on les peult intenter enſemble
La quelle je veulx approuver,
Pour noſtre appoinctement ſaulver.
Car pour elle faict ſans abbus:
Le chapitre *cum dilectus*,
Qui eſt extra, ſe m'eſt advis,
De cauſa poſſeſſionis.
Et de la matiere parle on,
Quaſi per totum titulum,
Et ainſi comme je l'entens,
Et affin que les eſcoutans
Ne cuydent qu'il y ait erreur;
J'ay dit ſelon mon povre ſens,
Ce qui m'a ſemblé le meilleur.
Laiſſons cela, ça Monſeigneur,
Voicy noſtre Enqueſte ſçellée,
Et cloſe ſans quelque faveur,
Pour Dieu qu'elle ſoit publiée,
Devant chaſcun à gueulle bée,
Faictes la prononcer & lyre.

LE JUGE.

Voſtre enqueſte bien m'agrée,
Je le veulx, voulez vous rien dire?

L'ADVOCAT DE LA RUSE'E

Je proteſte de contredire,
Et de ſes teſmoings reproucher.

L'ADVOCAT DE LA SIMPLE.

Et s'on veult riens ſur eulx meſdire,
Je proteſte de les ſaulver.

LE JUGE.

Eſcripvez Monſieur le Greffier,
Leur proteſtation honneſte;
Et vous deſpeſchez hault & clair,

A coup & liſez ceſte Enqueſte.

LE GREFFIER.

Teſmoings produictz à l'Enqueſte,
De notable femme & honneſte,
La Simple en tout bien renommée,
Sur la demande qu'elle a faicte,
Comme il eſt à tous manifeſte,
A l'encontre de la Ruſée,
Examinez de plaine entrée,
Par nous Geoffroy Chaſſe-marée,
Regnault Prens tout, Maſſé Mauduit,
Commiſſaires d'après diſnée,
Licenciez ſoubz la cheminée,
Ouvriers pour enfourner pain cuyt;
Dequoy premierement s'enſuyt,
Le narré d'ung teſmoing produyt,
Ouy de couraige joyeulx,
Le jour & l'an que on dit,
M. cccc. lxx. viij.
Dont vous orrez ung mot ou deux.

LE PREMIER TESMOING.

Noble homme hault, puiſſant, & preux
Meſſire Enguerrant l'outrageux,
Seigneur ſur poulain entravé,
En petitz faictz advantageux,
Capitaine de pluſieurs lieux,
Et Chevallier ſur le pavé,
Pour ſervir de gibet à pié
Garde d'ung paſſaige eſtouppé
Aſpre & cruel après la gouge,
Fermier de l'eſtang derivé,
Guernetier ſur tous approuvé
Du ſel, qui croiſt en la mer rouge,
Aagé dans une plaine bouge,
Aſſermenté deſſus ung crible,
Reſpondit, que homme ne bouge,

Vous orrez une droicte bible,
Et deſpoſa choſe impoſſible,
Comme vous orrez par eſcript;
Toutesfoys elle eſt bien poſſible,
S'il eſt ainſi comme il le dit.
Examiné, s'oncques il vit
Les perſonnes, reſpondit que oüy:
Qu'il congneut dès qu'il fut petit
La Simple, & la Ruſée auſſi,
Et jura qu'il eſtoit ainſi.
Examiné à ſçavoir mon,
S'il congnoiſt point touchant cecy;
Ung que on appelle le mignon,
Dont il eſt preſent queſtion:
Reſpond qu'il le congnoiſt vrayement
Et qu'il a eſté compaignon
Maintesfoys dudict depoſant;
Qu'enſemble ilz ont hanté ſouvent,
Avecques mainctes bourgeoiſettes,
Comme font marchant à marchand,
Touchant leurs petites choſettes:
Et ont faict mainctes beſongnettes,
Mainctz petis bancquetz, mainctz fatras;
Et maintes aſſemblées ſecrettes
Dequoy ilz ne ſe vantent pas,
Et faiſoient les deux gorgias,
Entretenant ce monopolle,
Enſemble par tout leur pourchas,
Pour beſongner en terre molle,
Et du temps qu'ilz hantoient l'eſcolle;
Toute leur reſolution
N'eſtoit jamais d'aultre parolle
Que du faict d'habitation.
Examiné à ſçavoir mon
S'il ſçet point ſur ce contenu,
Que aulcunes foys ledict mignon

Ayt à la Simple appartenu :
Reſpond qu'il l'a entretenu,
Et ſuy ſouvient bien qu'il veoit ;
Que le mignon comme tenu,
A elle ſouvent en parloit,
Et que icelluy la ſouhaittoit
En tout, & par tout, & tousjours ;
Quaſi comme s'il la tenoit,
Sa ſeulle Dame par amours.
Avec ſe diſoit tous les jours
Au dict depoſant, que la dicte
Sur toutes aultres avoit cours,
Pour eſtre propre, gente & miſte ;
Combien qu'elle fuſt fort petite,
Et que touchant la courtoiſie,
Une dragme prinſe à l'eſlite,
En valoit bien livre & demye.
Oultre examiné de la vie
Dudict mignon, s'il peult ſçavoir
Que il ayt point quelque aultre amye.
Dit qu'il ne le peult concepvoir,
Qu'ung aultre l'euſt peu decepvoir ;
Et que par aulcune maniere,
Eſtoit ainſi, & croyt pour voir
Que la Simple eſtoit ſinguliere.
Et oultre ſur ceſte matiere
Examiné, pour quelle raiſon
La Simple eſtoit familliere,
Et maiſtreſſe dudict mignon ;
Se c'eſtoit par vendition,
Ou par contract, ou par abus,
S'il en ſçet riens : repond que non.
Ces motz furent par moy concludz ;
Interrogé quant au ſurplus,
Sur le faict de ceſte aſſemblée,
Jure & reſpond qu'il n'en ſçet plus,

Au moins qui touche la meſlée;
Et lendemain ladicte aymée,
Fut oüye ceſte depoſante,
Et par nous comme ſuffiſante,
Bien & deuëment examinée.

LE SECOND TESMOING.

Noble Dame haulte atournée,
Dame Florence l'eſcornée,
A longue eſchine, plate forcelle,
Allant de nuit ſur la veſprée;
Princeſſe de baſſe contrée,
Et preſte à chevaucher ſans ſelle;
Dame quant elle a ſon eſcuelle,
Refaicte comme une groſelle,
Gorgée comme ung oyſeau de proye;
Faſſonnée comme une chandelle,
Durette comme une prunelle,
Et cordée comme une lamproye;
Aagée comme une vieille oye,
Oüye comme deſſus eſt dit,
Interroguée la droicte voye,
Depoſa tout ce qu'il ſenſuyt.
Et de prime face nous dit,
Qu'elle avoit d'aultre foys eſté
Cointe, mignonne, ayant le bruit
Touchant toute joyeuſeté:
Mais que ſon temps eſtoit paſſé,
Toutesfois qu'elle valoit bien
Les gaiges d'ung Archier caſſé,
Pour trouver quelque bon moyen.
Du ſurplus ne ſervoit à rien
Fors à boire comme une cane;
La raiſon, car ſon cordouen,
Eſtoit ja devenu baſane.
Examiné raiſon moyenne,
S'elle congnoiſt point la Ruſée;

Reſpond qu'elle eſt Pariſienne,
Groſſe, courte, bien entaſſée.
Tousjours une feſſe trouſſée,
Le bec ouvert, l'œil entaillé,
Pour bien chaſſer à la pipée,
Et prendre quelq'ung au caillé.
Petit muſequin eſveillé,
Preſte à donner l'eſchantillon,
A quelque grobis eſmaillé
Contrefaiſant l'eſmerillon:
Et puis quant on a l'eſguillon,
Et qu'on ſe ſent de l'eſtincelle,
On faict comme le papillon
Qui ſe bruſle à la chandelle.
Et penſez qui n'a bonne helle,
Pour ſoy contregarder du chault;
On eſt mis à la kyrielle,
Avec le paſſetemps Michault.
Au ſurplus depoſa tout hault
Qu'elle congnoiſſoit le mignon,
Et que c'eſtoit ung beau ribault,
Franc, frais, fraſé comme ung oignon
La daguette ſur le rongnon
Trouſſée comme une belle poche,
Fleury comme ung champignon,
Verdelet comme une eſpinoche;
Lequel a mis maintz motz en coche,
Et mainte parolle gloſée,
Et faict ſouldre mainte reproche,
Entre la Simple & la Ruſée.
Comme il advint l'année paſſée,
Qu'un banquet là où il eſtoit,
Après une dance dancée,
Avec la Simple qu'il menoit,
La Ruſée l'en deſpitoit,
Et commença fort à pallir,

Et de faict comme on s'en venoit;
Elle vint la Simple aſſaillir,
Et luy miſt au bec ſans faillir
Ung tas de menuës tricdondaines;
Qui la firent bien treſſaillir.
L'une dit voz fiévres quartaines,
Et l'autre vous perdez voz peines;
L'une dit va, l'autre dit vien,
L'une dit ung tas de fredaines,
Et l'autre qu'il n'en eſtoit rien.
La Simple diſoit, il eſt mien,
L'autre dit, vous ne l'aurez pas.
L'une diſoit je l'entretien,
L'autre je le tiens en mes laz.
Puis ſept, puis dix, puis hault, puis bas;
Ung grand ha! ha! ung grant hola.
Toſt, tard, je l'auray, non auras.
C'eſt toy, mais moy, non a, ſi ha,
Ung grant haria quaria.
Ung plet, ung debat, ung procès,
J'ay faict, je feray, on verra,
Je fonce; je dis bruit, je metz.
Je luy viens à gré, je luy plaiz;
Je faitz tout, je faitz dyablerie.
Je ſuis plus belle que tu n'es,
Mais moy, par la Vierge Marie.
Brief à ouyr leur reſverie,
Comment l'une l'autre guermente;
S'eſtoit une droicte faerie,
Comme dit celle depoſante:
Laquelle y fut tousjours preſente;
Et s'elle n'euſt deffaict la meſlée,
Elle croit de vray & ſe vante,
Que l'une euſt eſté affollée.
Car comme elle dit, la Ruſée
Ne taſchoit ſi non à pigner,

Et de laſcher quelque bauffrée,
A mordre ou à eſgratigner.
Quant le mignon vit rechiner,
En ce point ſans plus enquerir,
De paour qu'on le vint empoigner,
Il fut ſaige, & luy d'eſcarrir.
La Ruſée ſe print à marrir
De plus en plus, & ſe troubler,
Et jura s'elle debvoit mourir
La nuyt qu'elle l'yroit ribler.
S'elle ſçet perſonne aſſembler,
Sur ce cas par aucun moyen,
Pour ſoy preparer d'y aller,
La depoſante n'en ſçet rien.
Examiné s'elle ſçet bien
A qui appartient ce mignon
A la Simple, quoy, & combien:
Aultre choſe n'en ſçet, ſi non,
Qu'elle croyt mieulx qu'il fuſt à l'une
Qu'à l'autre; car le compaignon
Y paſſoit ſouvent ſa fortune.
Mais du ſurplus de la rancune,
Ne troys, ne deux, ne ſix, ne ſept;
Soit ſur quelqu'ung, ou ſur quelqu'une;
Elle jure que plus n'en ſçet.

LE TIERS TESMOING.

Et ce dit jour d'ung meſme traict,
Le ſoir au ſon d'une flutte,
Fut oüy ce teſmoing de faict:
Qui de tout ce cas nous depute,
Venerable perſonne & juſte,
Maiſtre Bidault de Cullebutte,
Chappellain d'ammanche faucille;
Grant abbateur de prime lutte,
Chanoine de longue barbutte,
Et Curé de ſaincte Bazille,

Hoſpitallier de mainte fille,
Doyen de pas la belle drille;
Archepreſtre d'eſcaille de noix,
Achediacre de trouſſe quille,
En l'Eſgliſe de ſaincte Cheville;
Sur le pays de Muſcannoys,
Aagé d'ans quelque trente trois:
Aſſermenté de la mellée
Nous declaira à haulte voix,
Qu'il en diroit ſa ratellée,
Et fiſt ſerment de plaine entrée;
Qu'il congnoiſſoit les perſonnaiges;
Tant la Simple, que la Ruſée,
Leſquelles ne ſont gueres ſaiges:
Dit plus, qu'il a faict maintz voyages;
Porté lettres puis ça, puis là,
Et faict en amours maintz meſſaiges
Dont il a eu les biens qu'il a,
Et que de ceſt art ſe meſla
Jadis tout par tout en maint lieu;
Et a eſté duict à cela
Fuſt en grec, latin, ou hebrieu;
Et pour ce cas icy a veu,
Servit, & fut très familier
Du Reverend Pere en Dieu
L'Eveſque de pince Dadier.
Lequel eſtoit trop couſtumier
En chambre natée loing de ruë;
En lieu d'aultour, & de laſnier;
De tenir des garces en muë;
C'eſtoit tousjours ſa revenuë,
Et failloit ung grant gibacier,
Plain de rouelles de leton,
Lequel ſon maiſtre Faulconnier;
Attachoit au bout d'ung baſton,
Quant les nymphes oyoient le ſon;

Tant fuſſent-ilz vollées loing,
Elles accouroyent de grant randon
Eux rendre à deux coups ſur le poing.
Le depoſant avoit le ſoing,
Et à cauſe de ſon office,
Pource qu'elle faiſoit beſoing,
En a eu maint bon benefice.
Or fut la maniere propice,
Dont il eſt preſent queſtion.
Interrogué ſans aucun vice,
S'il ſçet à qui eſt ce mignon;
Ledit depoſant dit que non,
Et qu'il ne ſçet à qui il eſt,
Ne à qui il appartient, ſinon,
Au premier qui la main y meƈt,
Et dit que le Droit le permeƈt.
Nam in jure reperitur
Quod nullus in bonis eſt,
Occupanti conceditur,
Si ce mignon, *ut dicitur*,
N'appartient à homme vivant;
Il fault dire pour le plus ſeur,
Qu'il ſoit au premier occupant:
Hoc eſt, le premier qui le prent,
Sans quelque difficulté;
Suppoſé qu'il ne ſoit pourtant,
In aliena poteſtate.
Mais qu'il ait franche voulenté,
Et franc arbitre en tout uſaiges,
Et qu'il puiſſe yver, & eſté,
Courir par buiſſons & bocages,
Comme font ſes beſtes ſauvaiges.
Et nous dit, *ſi hoc ſit verum*
Qu'il tient des natures, ramages,
Apum, & Gallinarum,
Si auferat conſpectum,

Quæ pars : dit le deposant,
Si non habuerit animum
Plus revertendi, qui s'entend ;
Encores au premier occupant,
D'elles la Simple, & la Ruſée ;
Sur ceſte demande formée ;
Dit que elle qui ne peult coucher
Avecques luy quelque nuytée,
Pour le faire bien eſmouſcher,
Devant que l'autre y puiſt toucher ;
Cela ſelon le Droit s'entend,
Qu'elle doibt eſtre ſans reprocher,
Tenuë la premiere occupant.
Et s'elle avoit peu faire tant,
Que le mignon ſoir ou matin
La vint veoir ordinairement,
Et luy bailler le picotin ;
Et s'il eſt en quelque advertin
Parquoy il ait laiſſé cela,
Dit de rechef il eſt enclin,
D'eſtre au premier qui le prendra.
Et combien *quod hæc omnia*
Si ſunt jura, & non facta :
Que en noz Enqueſtes on n'a
Que faire d'y bouter cecy.
Toutesfois depoſa ainſi
Ledict teſmoing & de la ſorte ;
Par telle forme, & par tel ſi,
Comme l'eſcripture le porte,
Du ſurplus comme il ſe comporte ;
Jure ſa foy qu'il n'en ſçet rien,
Du tout en tout il s'en rapporte
Aux aultres qui le ſçavent bien.

LE QUART TESMOING.

Et lendemain audict an
Par nous en faiſant bonne chere,

La veille de faict Godegran,
Fut oüye ceſte menaſgere
Dame de bonté ſinguliere,
Valentine irreguliere,
Religieuſe de Frevaulx,
Abbeſſe de haulte culiere,
Prieure de longue barriere,
Du Dioceſe de Bourdeaulx:
Aumouſniere de vieulx naveaulx,
Gardianne de vieulx drappeaulx
Le dos eſgu comme une hotte,
Chevauchant à quatre chevaulx
Sans eſtrivieres ne houſeaulx,
Et ridée comme une marmote,
Aagée comme une vieille cotte,
Jura ſur ung gras chappon cuyt,
Demy ſaige, & demy bigotte,
Depoſa tout ce qui s'enſuit.
Et de prime face nous dit,
Qu'il eſt vray que l'année paſſée,
Il y euſt ung terrible bruit
Entre la Simple, & la Ruſée,
Pour la cauſe qu' a depoſée
Noble Dame hault atournée
Dame Florence l'eſcornée,
Laquelle a narré tout cela:
Tant que la Ruſée ſe raviſa:
Et pour ce mignon accabler,
Une nuytée delibera,
Qu'elle meſme l'iroit ribler.
Et fiſt des filles aſſembler
Environ quarante ou cinquante,
De faict les pria d'y aller,
Avecques celle depoſante.
Laquelle y fut touſjours preſente,
Avecques d'aultres ung grand tas,

C'eſt aſſavoir Margot la gente;
Jaqueline de carpentras,
Olive de gaſte fatras,
Hugueline de cote crotée;
Marion de traine poetras;
Et Julienne l'eſgarée,
Criſtine la découlourée,
Egyptienne la pompeuſe,
Auguſtine la mauparée,
Bertheline la rioteuſe,
Sanſonnette lourde grimarré;
Henriette la marmiteuſe,
Guillemette porte cuyraſſe,
Ragonde michelon beccaſſe,
Regnaudine la rondelette,
Laurence la grant chiche face;
Demourant à la pourcellette,
Jacquette la blanche fleurette,
Tiennon la couſine Yolant,
Edeline piſſe collette
Maiſtreſſe de la truye volant;
Freminette de mal tallent,
Geffine petit fretillon,
Raulequine de l'eſquillon,
Joſſeline de becquillon,
Et Dame Bietrix demourant
En la ruë du Carrillon,
A l'ymage du Cormorant,
Toutes filles d'ung pere grant;
Leſquelles de faict apenſée,
Ayant leurs oliviers courant,
Acompaignerent la Ruſée;
Et vindrent avec le depoſant,
Contrefaiſant la groſſe armée;
Affin d'avoir ceſte deſpoüille,
Dont chaſcun avoit ſon eſpée;

Ou à tout le moins ſa quenouille;
L'une crie, & l'aultre fatrouille,
L'une avoit ung eſcouvillon
De four, l'une l'aultre brouille,
Et l'autre portoit ung pillon,
Et vindrent toutes ſe dit l'on,
A la Simple par bonne ſorte,
En criant, ſe nous la trouvons;
On peult bien dire qu'elle eſt morte.
Et de faict par puiſſance forte,
A tout ung gros chevron de boys,
Vous vindrent accabler la porte,
Et fraper des coups plus de troys;
Mais de leur malheur toutesfoys,
Elles ouyrent quelq'ung venir,
Qui d'une veſſie plaine de poys,
Les en fiſt toutes enfouyr.
Et de vuider & de courir,
Et la Ruſée toute premiere:
Bref, on les fiſt bien eſcarrir
Que ame ne demoura derriere,
Sinon une vieille tripiere
Qui avoit une jambe enflée,
Laquelle couroit la derniere,
Après toute ceſte aſſemblée.
L'une crioit, je ſuis bleſſée,
L'autre j'ay laiſſé ma maſſuë,
Et l'autre je ſuis affolée,
Helas! m'amye je ſuis perduë,
Et vous couroyent parmy la ruë,
Gettant ung ſi terrible cry,
Tant que la Ville en fuſt eſmeuë,
Et le commun tout esbahy.
Examiné après cecy,
Se quelq'une fut point fourbie,
Reſpond & jure que nenny,

Qui n'y euſt aultre baterie,
Mais ſe n'euſt eſté la veſſie,
Qui en ce point eſpouventa,
Il y euſt eu grande tuërie,
Avant qu'on fuſt party de là.
Examiné cahy, caha,
A qui appartient ce mignon,
Diſt qu'elle ne ſçet riens de cela,
Mais ſelon bon droit & raiſon,
Se quelque bourgeoiſe a le nom
D'avoir amy, ſe une aultre femme
L'uſurpe par ambition
Elle eſt reputée pour infame.
Toute envie, & toute diffame,
Tout mal, toute ſedition:
Toute malle voulenté, tout blaſme,
S'engendre par corruption.
Auſſi comme elle dit, voit-on
Des plus ſuccrées, & plus parées,
Par faulce ſubornation,
Bien piteuſement deſolées,
Et les plus eſmerillonnées
Ont entre elles inimitié,
Et font de maulvaiſes trainées,
Dont c'eſt une grande pitié,
Et dit que ſelon l'equité,
Celle là qui eſt trouvée telle,
Doibt eſtre pour ſa mauvaiſtié
Punie de peine corporelle.
Du demourant de la querelle
Examinée, reſpond & dit
Qu'elle n'en ſçet aultre nouvelle,
A tout le moins touchant ce bruit.

LE QUINT TESMOING.

Et ce dit jour heure de nuyt,
Sans tenir Digeſte ne Code,

Fut oüy ceſtuy qui s'enfuit,
Par nous derriere une cuſtode,
Godeffroy d'Arrachaſſe brode,
Eſcuyer à la vieille mode,
Homme d'arme par toutes voyes,
Aagé comme une vieille gode,
Fort & puiſſant comme ung Herode
Pour eſgoſſiller groſſes oyes,
Grant general de morte payes,
Tenant à ferme vieilles brayes,
Reſidant au hault & au loing,
Concierge de buiſſons & de hayes,
Et maiſtres des faulces monnoyes,
Qui ſont forgées à double coing.
Produit & oüy pour teſmoing,
Ceſſant toute ſuſpition,
Jure comme il eſtoit beſoing,
Nous dit ſa depoſition.
Et premierement, qu'environ,
Dix ans a, ledict depoſant
Congneut la Simple, & le mignon,
Et la Ruſée ſemblablement,
Et jamais ne fut ſi enfant,
Qu'il n'ouyſt racompter tousjours
Que la Ruſée principallement,
Se meſloit d'aymer par amours,
Et qu'elle ſçavoit tant de tours,
Tant de ruſes, tant de blaſon,
Qu'elle entretenoit les plus gourdz,
Et leur faiſoit bien leur raiſon.
Examiné ſi ce mignon,
Eſt à la Simple, & ſe ainſi eſt,
Qu'il nous declaire aſſavoir mon,
S'il vient de propre ou de conqueſt,
S'il vient de naiſſance ou d'acqueſt,
S'il vient d'apport ou de doüaire,

Comme elle l'a eu, & que c'eſt;
Et que tout ce cas nous declaire,
Reſpond qu'il y a grand myſtere,
Et que la Ruſée ce dit-on,
Avoit jadis une commere
Appellée la grant Aliſon,
Laquelle tenoit ce mignon,
Et l'entretint longtemps, & l'euſt
Comme on dit par ſucceſſion,
De ſa feu tante qui mouruſt,
De laquelle tante elle fuſt
Heritiere, comme eſt notoire,
Et comme depuis on congneuſt,
Par benefice d'inventoire,
Et tous les biens mis par memoire,
Deducto alieno jure.
On treuve que de reſte encoire,
Ce mignon luy eſt demouré,
Et qu'elle l'a longtemps aymé,
Et faict maintes bonnes choſettes,
Entretenu, bavé, gallé,
Avec pluſieurs œuvres ſecrettes,
Et en faiſant ces beſongnettes,
Ainſi qu'on ne ſe doubte pas.
Après toutes aultres ſornettes,
Elle alla de vie à trepas
Sans hoirs, heritiers, ou parens;
Entre leſquelz ce gorgias
Demoura tout ſeul, ſur les rens:
Et fut doncques par ces moyens,
Sans y mettre aulcuns contreditz,
Comme les autres biens vacans,
In bonis hæreditatis,
Et pourtant *non dubitetis,*
Quod quæcunque acquirebat,
Ante adventum hæredis,

Hereditati quærebat,
Et ſic illud concernebat
Hæredes poſt ea factos.
Au fort laiſſons tout ce debat,
Et venons à noſtre propos.
Ledict deposant en brefz motz
Nous dit que le Roy ſucceda
A ſes biens vacans tout en gros,
Et ledict mignon poſſeda.
Toutesfoys depuis il laiſſa
Toute ceſte ſucceſſion
A Tanneguy de Baillera.
Qui eſtoit ſon grant eſchanſſon.
Peu de temps après le mignon
Impetra d'iceluy Seigneur
Lettres de manumiſſion,
Soubz umbre de quelque couleur;
Qu'il eſtoit ung bon ſerviteur:
Et fut par bien joüer du plat,
Par ſes lettres & leur teneur
Remis en ſon premier eſtat,
Et eſtoyent les lettres d'ung dat
Dattées en formes d'eſcroüe,
Eſcript deſſus ung grant *fiat*,
Signé maiſtre Jehan Tortemouë;
Preſent Olivier Patte-d'ouë,
Yvonnet d'Empoigne-clicaille,
Maiſtre Hervé de Crocque-pouë;
Secretaire de baſſe taille;
Et leſdictes lettres ſans faille,
Bien & deuëment interinées
Par Monſeigneur Vaille-que-vaille;
Juge de graſſes matinées.
Or laiſſons toutes ces trainées.
Examiné après, comment
La Simple par quelz deſtinées,

Peult avoir le gouvernement
Du mignon : depoſe briefvement,
Que après qu'il fuſt à devis,
Comme dit a eſté devant,
Il alla gaudir à Paris,
Et hanta tous legiers eſpritz,
Gorgias, enfans de plaiſance,
Et eut par telz charivariz
De la Simple grant cõgnoiſſance ;
Or par vertu de l'acointance
Et de ſa gorgiaſeté,
Une ſecrette intelligence,
Les miſt en grande privaulté.
Depuis par amours ont hanté
Souvent l'ung l'autre, ilz ſe trouverent
Eux deux à une voulenté :
Vela comment ilz s'entraymerent.
Et tousjours ſi bien s'accorderẽt
Sans courouſſer, ne rechigner,
Que je cuyde qu'ilz beſongnerent
Ainſi qu'il failloit beſongner.
Et ce mignon pour abreger,
Pour la remuneration
Des biens faitz, ſe veult obliger,
Et mettre en la ſubjection
De ceſte Simple, ce dit-on,
Et depuis fut abandonné
A elle ainſi fait *pactum.*
Veſtium traditione ;
Item uſurpatione,
Elle en acquiſt la ſeigneurie :
Car elle en a joüy & uſé
Dudict mignon toute ſa vie.
Au regard de la baterie,
Et auſſi ſur les aultres poinctz,
Depoſe de la brouillerie

Comme on faict les autres teſmoingz ;
Et ce dict tout ne plus ne moins,
Et ce meſme jour ſur la brune.

LE SIXIESME TESMOING.

Fut oüy ſans aller plus loing
Quelq'un qui nous en bailla d'une,
Maiſtre Mathieu de Hoche-prune,
Recepveur de riffle pecune,
Reformateur de tous coquus,
Grant couſin de Happe la lune,
Eſpicier de dragée commune,
Et marchant de moules à eulz,
Seelleur de harnoys eſmoulus,
Greffier ſur le faict des eſleuz,
Eſcripvant en lettre de forme,
Patron des enfans diſſolus,
Notaire en parchemin de corne,
Et grant Advocat deſſoubz l'orme,
Juré ſans reigle ne ſans norme,
Aagé de je ne ſçay combien,
Interrogué ſans ſe qu'il dorme,
Nous ont dit tout le *tu autem.*
Et tout premierement, que l'an
Mil quatre cens ſoixante & dix,
La propre veille de ſaint Jehan,
En la ſepmaine à deux jeudis,
Par ſes parolles & ſes dictz,
Dont n'eſt ja beſoing de ſoy taire,
Avecques d'aultres eſtourdiz,
Il fut faict & créé Notaire,
Au Balliage de Pauquaire,
Preſent maiſtre Lucas Pillette,
Auſſi Monſieur le Commiſſaire
Maiſtre Artus de Tourne-molette,
Meſſire Dreux Barbe-follette,
Maiſtre Adam de Tire-lambeaux,

Maiſtre Gringenault Chevillete
Grant Conſeiller des Generaulx ;
Maiſtre Ponce Arrache-boyaulx.
Maiſtre Gratien Taſte-miſtre,
Audiencier de faitz nouveaulx,
Et contrerolleur de beliſtre,
Maiſtre Marpault de Chante-epiſtre ;
Maiſtre Florentin Teſte-molle,
Crachant touſjours loy ou chapiſtre,
Et reſolus comme Bertholle,
Clercz quant ilz ont leur portecolle,
Racheteur de rentes fonduës,
Et touchant l'eſtat de l'eſcolle,
Advocat de cauſes perduës,
Ce depoſant en plaines ruës,
Fut faict Notaire, & par excez,
Paſſa des lettres bien cornuës,
Comme vous orrés cy après,
Et eut en ceſte office accez,
Et en fut veſtu & ſaiſy,
Par le treſpas, & le decez
De feu Michelet Mauchoiſy,
Lequel pour paſſer ung *niſi*,
Et faire une monition,
En vieil parchemin tout moiſy,
Eſtoit ung ouvrier de renom.
Or dit après que le mignon
Et la Simple vindrent à luy,
Pour paſſer l'obligation,
Sur le faict de ce dict amy,
Et brief, qu'il la paſſa ainſi,
Et y avoyt, ſe luy ſembloit,
Que le dict mignon par tel ſy ;
A ceſte Simple s'obligeoit,
Et en ſes mains luy promettoit,
Par ſes mains corporellement,

Sur ce données qu'il ſerviroit
Ladicte Simple complaignant,
Et luy preſteroit franchement
Son corps s'elle en avoit affaire;
De bon gré vouluntairement,
Sans jamais venir au contraire,
Sans emanciper ou retraire
Ailleurs, ſans faire en luy nuyſant
Choſe qui luy doibve deſplaire,
Mais tousjours luy ſeroit duiſant.
Et en l'accollant, & baiſant,
Feroit ſes operations,
Et renonça en ce faiſant
A toutes faulces actions,
Tromperies, exceptions,
Reſpis, lettres, & inſtrumens,
Quinquenelles, dilations,
Privileges, & aultrement:
Et à tout generallement,
Contraire à ceſte paction,
Meſmement au Droit reprouvant,
Toute renonciation.
Et par ſa depoſition
Diſt ledict teſmoing qu'il paſſa
Avec ceſte obligation,
Et que le mignon confeſſa,
Et encores ratiffia,
Tout ce qui avoit eſté faict.
Et vela comment il s'en va,
Et dit qu'autre choſe n'en ſçet.
Oultre examiné en ſecret
Touchant les abus infinis
De la Ruſée; reſpond de faict
Comme les temoings deſſuſdictz
Les ditz deſquelz icy reduictz
Avons, en toute diligence,

Bien examinez & exquis,
Tout ſelon Dieu, & conſcience:
Et leſdictz teſmoings ſans doubtance,
Produis par la demandereſſe,
Jurés & ouys en l'abſence
De ladicte deffendereſſe,
Et en beſongnant ſans pareſſe,
Par nous ceſte preſente année,
La Feſte de noſtre Parroiſſe,
A eſté l'Enqueſte achevée,
Signée Geffroy Chaſſe-marée,
Regnault Prent-tout, Macé Maudit,
Commiſſaires d'après diſnée,
Comme deſſus a eſté dict.

Cy finit l'Enqueſte d'entre la Simple & la Ruſée.

CY COMMENCE LE BLASON DES ARMES ET DES DAMES.

OR eſt le temps paſſé, paſſé,
Le bien pourchaſſé, pourchaſſé,
Et ce qu'on a trouvé, venu,
C'eſt grant choſe d'avoir penſé
Mais plus d'avoir contrepenſé,
Encores plus d'avoir retenu.
J'ay ſçeu, veu, leu, aprins, congneu,
Noté, entendu, ſouvenu,
Epilogué mille traficques,
Mais peu, quoy ? qu'eſt tout devenu ?
Bien aſſailly, bien ſouſtenu,
Tout n'en a pas vallu troy nicques.
J'ay mis en jeux, & en praticques,
Mille couleurs de rhetoricques,
Mille motz, mille dictz d'ouvriers,
Mille parolles ſophiſtiques,
Pour eſtre couché en cronicques.
Ou nombre des adventuriers,

J'ay mis chevaulx, & levriers,
Heraulx, eſchanſons, eſcuyers,
Gens druz à tout habandonnez,
Le nom de noz aultres gorriers
Eſt eſcript aux huys par fourriers;
Mon nom l'honneſte fortuné
Souvent gourd, & bien guerdonné;
Souvent tout mal aſſaiſonné,
Souvent entoüillé par meſlure.
Souvent recreu, faſché, tanné,
Laſche comme ung cheval eſtonné;
A qui fault une emmieuſlure,
Train court, amour telle embouclure
M'ont engendré mainte affiſtolure,
Et faict faire maintes moëttes.
Car pour repos, j'ay eu foulure,
Pour le beau temps, j'ay eu greſlure.
Pour proviſion des ſonnettes,
En lieu de faiſans, alouëttes,
Pour chariotz branſlans, brouettes;
D'entretien mal utenſile,
Brief quoy que Dames ſoyent flouettes,
Autant vault chaſſer aux ſuettes,
On ne les prent pas au fillé,
Qui n'eſt ruſé, duyt, ou ſtillé,
Ja n'y proffitera à foiſon:
Car pour moy c'eſt mal compilé,
Mal entendu & mal filé
De prendre fuſeau ſans peſon.
D'amours ce n'eſt que trahyſon,
De court poac, ce n'eſt que blaſon;
De train d'eſtat ce n'eſt que ennuy,
J'ay frequenté mainte maiſon,
Où j'ay perdu temps & ſaiſon,
Poſé que j'euſſe bon appuy.
Au fort j'ay hanté & ſuivy,

L'honneſte fortuné je ſuis.
Tousjours honneſteté m'a pris,
Se j'ay trop longuement ſervy
Sans avoir eu grant *audivit*,
C'eſt fortune qui me ſurpriſt,
Si ay je noté & eſcript,
En mon ſens, & en mon eſcript,
Les deduytz, plaiſances & jeux,
Des grans Seigneurs, le choix & bruyt,
Le paſſetemps, & le deduyt,
L'effect, & le prouffit d'iceulx.
A Princes jeunes & joyeulx
Il y a des paſſetemps deux:
Qui les peuvent tourner & mouvoir,
L'ung les rend doulx, begnins, piteux,
L'autre les rend vaillans & preux,
Puiſſans de povoir & d'avoir.
Et affin de faire debvoir,
Se vous deſirez le ſçavoir,
Ce ſont les Armes & les Dames.
En ce parc vous en povez veoir
Les ſignes, & appercevoir
Les demonſtrations & les games.
Là ſont les Armes, là les Dames;
L'une ſe plaint, & l'autre rit:
L'une s'y donne à l'autre blaſme
Pour avoir ou temps qui court bruyt.
Le Procureur des Dames dit
Qu'en ceſt aage qui eſt doré,
Ung Prince doibt prendre deduyt
A eſtre des Armes paré,
Ceſt autre, qui eſt ſeparé
Pour les Dames, dit le contraire,
Qu'ung chaſcun s'il n'eſt eſgaré
Doibt taſcher aux Dames complaire;
Armes & Dames chaſcun veult plaire,

Ce ſont deux paſſetemps mondains,
Qui ſe debatent pour bruyt faire
Aujourd'huy entre les humains.

DES ARMES.

Quoy, dient les Armes, je me plains,
Se je n'ay le bruit par deſſus
Les Dames, car j'en ay faict maintz
Petis, & de bas lieux yſſus,
Monter, eſlever, mettre ſus
De terre, ou de fons d'ung celier:
Je les rens grobis & mouſſus,
Tout au fin feſte d'ung ſolier.
Fay-je pas ung ſimple eſcuyer,
S'il ſçet bien les armes conduyre,
Tout incontinent chevallier,
Que chaſcun l'appelle meſſire.
Se ung grant Prince ſe veult aduyre,
Qu'il ſoit tant ſoit peu courageux,
Je luy faitz tous ſes faitz deſcripre,
Et mettre du nombre des preux;
S'il eſt hardy chevaleureux,
Et euſt-il petite puiſſance,
Je l'eſlieve juſques aux cieulx,
Tout vient à ſon obeiſſance.
Voulez vous plus belle plaiſance
Qu'en ung deſtroit en une guerre,
Vouſter, jouſter, rompre la lance,
Et mettre ung homme cul par terre?
En ung champs, en une deſſerre
Monter ſur ung genet d'Eſpaigne,
Pour loz avoir, & bruyt conquerre,
Là combatre Flandre ou Alemaigne,
Porter l'eſtendart ou l'enſeigne,
Soupple comme ung bel eſtourjon,
Et bondir en plaine champaigne,
Comme les os d'ung eſtourjon.

Mes moynes portent haulberjon
En leur grant meſſe en lieu de froc,
Leur cloiſtre, c'eſt quelque donjon
De pierre, juché ſur ung roch;
Tirer, luiter, jouſter au crocq,
Sont les cerimonnies & ſignes,
Ung coup d'eſpée taille ou d'eſtoc,
C'eſt la beneiſſon des matines.
Leurs orgues ſe ſont ſerpentines,
Qui s'en vont vif comme le vent,
Les gros boulletz à coulevrines,
Ce ſont les miches du couvent,
Le grant Prieur de Paſſe-avant,
Et l'Abbé d'Eſchappe qui peult
Les viennent viſiter ſouvent:
Mais il ne les a pas qui veult.
Pour ung qui ſe plaint, ou qui deult,
Vingt en y a s'ilz ſont mandez
Que jamais on ne les deſmeult,
Puis qu'ilz y ſont affriandez;
Ces archiers ont leurs arcz bendez,
Et ces mortepayes leurs picques,
Gaſcons trappés & bien fondez
Joüent là leurs nouvelles praticques,
Les Eſcoſſoys font les replicques,
Pragoys & Bretons bretonnans,
Les Suyſſes dancent leurs moriſques
Atout leurs tabourins ſonnans,
Holandroys, Brebançons, Flamans,
Ilz tiennent ung cruel chappitre,
Hongres, Florentins, Allemans,
Ilz y trouve ſans eſcheliſtres.
Qui veult eſtre ourdy ſans tiltre,
Et ſçavoir que c'eſt de ſoupirs,
Y voiſe, car pour tout epiſtre,
On n'y chante que des martirs.

Mais quoy à gens de loiſirs,
Gens haulx, de vertueulx couraiges,
Ce ſont paſſetemps & plaiſirs,
Quant ilz y ſont bien caulx & ſaiges,
Cent mil combatans ſans les paiges,
En une courſe, en ung aſſault,
Saillir de buyſſons & bocaiges,
Et ſe rencontrer ſur ung hault,
En moins que n'aurez faict ung ſault,
On crye haro, qui vive, tuë,
Alarme, au guet, rens toy ribault,
Torche, lorgne, depeſche, ruë
Frappe, combat, taille, remuë,
En point, avant, toſt au montoir,
Bref c'eſt ung port quant on y bue,
On n'y entend que le batoir.
Se ung Prince qui a hault vouloir,
S'exercite ung peu à la peine,
Si meſt repos en nonchaloir.
Auſſi que ung vaillant Capitaine,
Toute ſa plaiſance mondaine,
Ce ſont haches, lances, gros boys,
Le heurt, la rencontre ſoubdaine,
Chevaulx, cliquetiz de harnoys,
Bardes, genetz, grans palefroys,
Vouges, ſallades, mentonnieres,
L'eſtandart à la blanche croix,
Trompettes, clerons, & bannieres,
Souffres, ſalepeſtres, & pouſſieres,
Baſtons beſcuz comme biſtardes,
Guet & garniſon ſur frontieres,
Pour feſtoyer les avantgardes,
On reſchauffe au ſon des bombardes,
Povres couardz, laſches & vieulx,
Car fort verjus, aſpres mouſtardes,
C'eſt ce qu'il fault à rouges yeulx.

Armes ſont croiſtre cueurs joyeulx,
Et multiplier en lyeſſe.
Aux robuſtes & vertueux,
Augmentant force & hardieſſe;
Aux magnanimes la proeſſe,
Aux confederez l'aliance,
A courages haulx gentileſſe.
A gens reſolus aſſeurance,
Aux conſtans la perſeverance;
Aux larges liberalité,
Aux rudes prompte intelligence;
Engin cler, & ſubtillité.
Aucun exhibe activeté,
Par invincibles argumens.
Aultres monſtrent l'agilité
De leurs corps par experiens;
Sans accolées ne blandimens.
On paſſe par *hic* ou par *hec*,
Sans courratiers ne truchemens;
On ſe rencontre bec à bec.
Qui s'endort au ſon du rebec
En la flotte il n'eſt pas ſaige:
Car de tous boys & verd, & ſec;
Le plus ſouvent on faict paiſſaige,
S'on ſçet par heraulx ou meſſage,
La puiſſance des ennemys.
Ung chief de guerre de couraige,
Preſche ſon oſt, ſus mes amys
Enfans ne ſoyez endormys,
Frappons dedans, il eſt notoire
Que en nombre des gens, ne d'avoire;
Ne giſt pas tousjours la victoire.
Et là leur reduit en memoire,
Les geſtes des très Chreſtiens Roys,
Qui par armes ont donné gloire,
Au noble Royaulme Françoys.

Ne paſſa pas pluſieurs deſtroitz
Le Roy Philippe le conquerant,
Qui combatit troys Roys Angloys,
Et auſſi le Conte Ferrant,
Oton Empereur chaſſa errant,
Subjugua Poitou, & Touraine,
Et conquiſt en ce differant
Anjou, Normandie & le Maine.
Le très glorieux Charlemaigne,
Qui par armes, & par bon moyen
Vainquit la nation Rommaine,
Lombars, le peuple Italien,
Et remiſt le Pape Adrian
Tout paiſible en ſa Papaulté;
Roy n'y euſt Chreſtien ne Payen,
Dont il ne fuſt craint & doubté.
Charles le Chauve a pas eſté
Celluy qui conquiſt les Normands?
Charles le Simple a conqueſté
Les Angloys & les adherans.
Infinys Princes terriens,
Aux Armes ſe ſont adonnez,
Leſquelz ont eu de très grans biens,
Et ont eſté bien fortunez.
Aultres ſe ſont determinez
Aux Dames, leſquelz ont eu nom
D'eſtre laſches effeminez,
Sans bruyt, ſans acquerir renom.
Semble doncques pour concluſion,
Que ung grant Prince de ſon office,
Doibt prendre recreation
Aux Armes, & à l'exercice,
Que tel paſſetemps eſt propice,
A ſon hault & bruyant maintien,
Et qu'il y doibt, quoy qu'on obice
Soy adonner ſur toute rien.

DES DAMES.

Les Dames, par aultre moyen,
Dient que ung Prince aymant honneur,
Tant ſoit noble ou grant terrien,
Doibt aux Dames mettre ſon cueur;
La raiſon, car toute doulceur
Y giſt, toute benignité:
Et aux Armes toute rigueur,
Tout deſroy, toute auſterité.
Dames font croiſtre honneſteté,
Dames font les cueurs resjoüyr,
Dames font aymer loyaulté,
Dames font cruaulté foüyr
Veiller, oreiller, taire, oüyr.
Eſtre prompt, preſt, prudent, & ſaige,
Cela faict des Dames joüyr
Ung noble & vertueulx couraige.
Quoy, dient les Dames, mon langaige
Seullement, mon doulx entretien,
Vault mieulx que des Armes l'oultraige,
Qui pille & ne ſupporte rien.
Par mon hault & bruyant maintien,
Par bon & gracieulx accüeil,
J'ay mes mignons en mon lien,
Qui ne quierent que mon receüil.
J'oſte à mes ennemys l'orgueil,
Et ſe rendent ſans coup ferir,
Par ung ris de la queuë de l'œil
Qui les maine juſques au mourir.
Je faictz mes gorgias courir,
Dancer, bondir, tourner, virer,
Traſſer, fureter, enquerir,
Fringuer, pomper, chanter, ſaulter,
Puis rire, puis toſt ſouſpirer,
Puis reſolus, puis variables,
Puis amender, puis empirer,

Puis incongneuz, puis agreables.
Prebſtres, Nonnains, gens recepvables,
S'aux Dames mettent leur deduyt,
Posé qu'ilz ayent diverſes tables,
Je ne leur faictz faire qu'ung lict.
Il eſt doncques heureux qui eſlit
Mes jeulx, & mes esbatemens;
Ma guerre par moy ſe conduyt,
Sans picques, ne ſans ferremens.
Menuës penſées, marmouſemens,
Songer creux, muſer à part ſoy,
C'eſt le traict & les inſtrumens,
Dont on ſert quant vient ung effroy.
J'ay mignons preſtz autour de moy,
Avitaillés pour le hutin.
Soubz umbre d'ung tenez-vous quoy,
Embler ung coup c'eſt le hutin.
La haulte piece c'eſt ung tetin
Dur, joinct, joly ſelon le cas,
Armures, pourpoint de ſatin,
Ou quelque corſet de damas,
Les ſalades des gorgias,
Cheveulx longs, perruques de pris,
Pour harnoys des jambes d'embas,
Quelque cul trouſſé de Paris.
Mes grandes maſſes, ſe ſont ris,
Yeulx affectez ſont mes heraulx,
Portans pour doubte d'eſtre pris,
Baſtons à feu roydes & chaulx.
J'ay ſouldars & jeunes vaſſaulx,
En tous Royaulmes tranſmarins;
Mes trompes qui crient mes aſſaulx,
Sont fleuſtes, rebecs, tabourins,
Mes ſoulfres ce ſont romarins,
Girofliers, lavandes, muguetz,
Pour empriſonner buſtarins,

Qui viennent muſer aux bancqueſtz.
Mes rançons, ſe ſont afficquetz,
Qu'on prend ſur pouvres eſgarez,
Mes jouſtes ſe font en parquetz
D'herbe vert', ou en litz parez.
Telz ſont mes inſtrumens ferrez,
Telle eſt ma bataille oultrageuſe,
Telz ſont mes engins preparez,
Quant je faictz guerre rigoreuſe.
Dames de penſée amoureuſe,
Font faire mille ſingeries,
Aux marrys chere marmiteuſe,
Aux fringans mille fringueries,
Aux fins eſpritz les joncheries,
Les ruſes, les termes nouveaulx,
Aux lourds les grandes facheries,
Dont on dit, ce ne ſont que veaulx.
Muſſer ſoubz tonnes, ſoubz cuveaulx,
Grimper pignons & feneſtrages,
Soupples comme queuës de naveaulx,
Et mornes comme gens ſaulvaiges.
Eſt-il plus gracieux ouvrages,
Ne paſſe-temps plus magnificques,
Que veoir ces plaiſantes ymages,
Ces pourtraictures deificques,
Si cointes, ſi polies, ſi friſques,
Si plaines de doulces amours,
Si propres pour trouver replicques,
Si promptes pour donner ſecours,
Si humaines à gens de Cours,
Si uſitées de leur babil,
Si duictes pour trouver des tours,
Si accouſtumées à l'ouſtil,
Si ſoubdaines quant vient que s'il,
Et qu'on rencontre gens dehaict,
S'on touche la pierre au fuſil.

Il n'y fault qu' ung mot que c'eſt faict ;
Il n'eſt au monde tel ſouhait,
Tel heur, tel paſſe-temps, tel bruit ;
Car jamais homme n'eſt parfaict,
Si n'a frequenté ce deduit.
On rit, on raille, on ſorne, on dit,
On eſcoute, on preſte l'oreille,
On ſe degoyſe, on s'eſgaudit,
On ſe resjoüit, on ſe reſveille,
On va, on cherche, on ſe travaille,
On fume, on aporte à Gaultier,
On ſonge & penſe & on s'eſveille,
On gloſe ſur le gros pſaultier.
Deux frequentent en ung Monſtier,
Dont l'un y pert, l'aultre y proffite,
L'ung ſert de ſel au benoiſtier,
L'aultre hume de l'eaue benoiſte.
Dames ont prudence, conduite,
Soing, ſens, ſçavoir, langaiges ferme ;
Mais quoy, s'on leur offre la luicte,
Elles n'ont pas tousjours le pied ferme.
Au fort ſe par force de charme
On tombe, on gliſſe, on chet, on chope ;
Quant on a pleuré demy larme,
C'eſt faict, il n'y pert à l'eſchope ;
Une parenteze ou ſincope
Fait venir l'heur ou le malheur,
Le malheureux eſt qui s'y coppe,
Et quiert eſcumer ſans chaleur.
L'aultre qui paint & a coulleur,
Et ferme de diſcretion,
Au monde n'eſt point de tel eur,
Il a toute proviſion.
Dames ont juriſdiction,
Aſſiſe, Conſeil, Court ouverte,
Là où mainte appellation

Souvent eſt declairée deſerte.
Les Conſeillers ont cotte verte,
A qui on baille les placetz,
Huiſſiers ont la teſte couverte
De chappeaulx de fleurs de houſſetz;
Greffiers diſtribuent les procès,
Les regiſtres memoriaulx,
Advocatz plaident les excès,
Et alleguent les Droitz nouveaulx;
Dames viſitent les linceaulx
En chambre ou en quelque tournelle;
Aux huis infiniz fringuereaulx,
Chaſcun ſouſtenant ſa querelle.
Telle ayme ung tel, tel une telle,
Tel a promis, telle ſe plaint,
Tel fringue à la mode nouvelle,
Tel eſt ruſé, telle ſe faint,
Tel ou telle en eſt le mieulx ſaint;
Tel & telz braſſent telz ouvrages,
Tel eſt menaſſé, tel eſt craint,
Tel & telz ſement telz langaiges,
Telz ſont farouches & ſauvages,
Tel eſt riche, tel ſe marie,
Et tel doibt ung tas d'arrerages
Du temps de la Royne Marie.
En ceſte Court & playdoyerie,
Tousjours ſurvient ung cas nouveau;
Et n'eſt pour grande ſeigneurie,
Car on met en jeu ſon plus beau.
Homme n'eſt exempt du ſçeau,
Chaſcun y faict la maille bonne,
Auſſi on hume à grant monceau
L'honneur, comme raiſon l'ordonne.
Prince qui aux Dames s'adonne,
Souvent eſt doulx & gratieux,
A grace doulceur s'abandonne,

Eſt begnin, courtois, & piteux,
Large, debonnaire, joyeulx,
A conſeil conduicte, & police,
Son peuple ſoubz luy eſt heureux;
Car il garde à chaſcun juſtice.
Qui s'adonnent aux Armes, tout vice,
Deſroy, toute ſedition,
Cruaulté, & toute avarice,
Y giſt & toute ambition.
Semble donc par concluſion,
Qu'aux Dames eſt bon s'adonner;
Prendre la recreation,
Et les Armes abandonner;
Qu'ung jeune Prince, pour regner,
Et bien paſſer ſes jeunes ans,
Pour en plaiſance dominer,
Doibt eſlire ce paſſe-temps.

CONCLUSION.

Divers pointz, divers argumens,
Divers effectz & qualité,
Diverſes façons & moyens,
Nous mettent en perplexité,
Aux deux giſt contrarieté
Qu'à peine peult-on decider,
Aux deux giſt ambiguité,
Aſſez difficille à vuider.
Reſte doncques à regarder,
Des Armes, des Dames auſſi,
Se leurs faictz peuvent concorder,
Et lequel doibt eſtre choiſy.
L'ung veult ainſi, & l'aultre ainſi,
L'ung veult telle operation,
L'ung veult joye, & l'autre ſoucy,
Aux deux a diverſe action.
Sçavoir s'on pouroit ſelon raiſon,
Veu d'ung & d'aultre les effectz,

Dire que l'ung & l'aultre eſt bon,
Ou que l'ung & l'aultre eſt maulvais;
Pour decider ces pointz je metz
En jeu le dit de l'Empereur,
Qu'*utrumque tempus* deſormais
Dit avoir bruit force, & vigueur;
Ce que ung Prince ou ung grant Seigneur,
Peult mettre tant ſoit noble ou preux
Aux Armes, aux Dames ſon cueur,
Et bien exercer tous les deux.
Aux Dames pour eſtre piteux,
Et de complexion benigne,
Doulx, traictable, courtoys, joyeulx,
Selon la façon feminine.
Aux Armes, pource qu'il domine
Sur ſon pays & region,
Il eſt bon qu'aux armes s'encline,
Pourquoy? pour ſa tuition.
Et pourtant la concluſion
Eſt telle, de tous ces argus,
Qu'ung Prince de noble renom
Doibt ſçavoir *utrumque tempus.*
L'ung & l'aultre temps ſans abus,
Avoir le coſté dextre armé:
Le feneſtre & tout le ſurplus,
Aux Dames doibt eſtre donné.
Sire, par vous ſoit pardonné
Au rude engin, & ſimple ſens
Du povre honneſte fortuné,
Qui a leu les deux paſſe-temps.

Fin du debat des Dames, & des Armes.

CY COMMENCE LE MONOLOGUE DE LA BOTTE DE FOING.

VOUS ſemble-il point que pour dancer,
Fluſter, ou pour parolles ſaintes,
Pigner, mirer, ou s'agencer,
Ung homme ſe peult advancer
A parvenir à ſes attainctes?
Vous ſemble-il que pour mignotis,
Aubades, virades, & tours,
Entre nous mignons fringantis,
Plaiſans, gorgias, & fainctifz,
Puiſſions joüyr de noz amours?
Eſt-il poſſible pour ſervir,
Reveille matin, ou aubade,
La grace s'amye deſſervir?
Sequin ſequet ſans mal ſentir,
S'esbatre pour une paſſade,
Eſt-il poſſible d'avoir bruyt;
Pour bagues, gorgiaſetez,

Bailler aux Dames le deduyt
Ferme comme ung ſanglier en ruyt
A faire les joyeuſetez ?
De francz courages & voulentez,
Soyez enclins & appreſtez,
Franc pour dire qui eſt ceans,
Bavés, gallez, raillez, faillez,
Et puis on dira, telz & telz
Ont grant accointance leans.
Danceurs, mignons, fringans, & gentz,
Chaſſeurs, volleurs, tous telles gens.
Ung ſonge, ung bruyt, ung angelot,
Vous ſemble-il que ce ne ſoit riens,
Ha ! par le corps bieu je m'en tiens ?
De ceulx-là, mais n'en dictes mot.
Je ſuis tousjours gent & mignot,
Sus mon cheval qui va le trot,
Pour faire le ſault cop à cop,
Je faictz moy cela à tous cop,
C'eſt ce qui me faict eſtre en grace,
Ung fin mignon, ung dorelot,
Arriere ſatin, camelot,
Puis que le veloux vient en place.
Pluſtoſt paſſe, pluſtoſt rapaſſe,
Voulentiers je deiſſe ſe j'oſaſſe,
Mais qu' on ſe tinſt de cacqueter ;
Quant je la voy, car je parlaſſe,
Mais par le corps bieu je m'en laſſe ;
Car el' ne me veult eſcouter.
Avez vous point veu cy entrer,
N'agueres une godinette,
Qui vient rire, esbatre, dancer ?
C'eſt une petite noyrette,
Non pas noyrette, mais brunette,
Une mignonne tant ſadine,
Une robe d'ung gris bien faicte,

D'ung fin gris changeant, bonne mine:
La belle piece à la poictrine
Tiſſu cramoyſi, large à la bondine,
Et du hault juſque au bondon,
Elle eſt auſſi droicte que ung jon.
Pardonnez moy, elle n'y eſt don,
Je cuydoye qu'elle fuſt ceans,
Il y a je ne ſçay quantz ans
Qu'ilz furent mariez enſemble
Elle & Monſieur : mais il luy ſemble
Eſtre tout peſant, tout remis;
Il vous a les yeulx endormis,
Rouges, & le corps tant mauſſade,
Penchant devant, la couleur fade,
Les jambes auſſi menuettes
Comme fuſeaulx, les joües retraictes,
Il eſt ſi tendre & ſi flouet,
Qu'il ſemble à le veoir bien ſouvent,
Qu'il euſt beſoing d'ung coup de fouet
Pour le faire tirer avant.
Il va tousjours traine gainant
Sur ſon cheval emmy les ruës,
Tout en ſongeant, le bec au vent,
Sçavoir s'il verroit nulles gruës.
Unes jambes tant mal fonduës,
Grant chapperon, & large cotte,
Les eſpaulles auſſi bouſſuës,
Qu'il ſemble droictes moules à hoſte.
Et ſi a la mine ſi ſotte,
Que quant il parle, qui vouldroit
Dire qui ſonge ou qui radotte,
Par le ſang bien on le croyroit.
Et ſçavez vous quoy? qui le verroit,
Sans ſa longue robe fourrée,
En pourpoint, on le jugeroit
Une droicte ſouche couppée.

Mais elle, poac c'eſt une fée,
Ung bon petit corſet bien prins,
Qui faict auſſi bien la faſſée,
Que femme qui ſoit au pays.
Tousjours ung tas de petit ris,
Ung tas de petites ſornettes,
Tant de petitz charivaris,
Tant de petites façonnettes,
Petis gans, petites mainnettes,
Petite bouche à barbeter,
Ba, ba, ba font ces godinettes
Quant elles veullent cacqueter.
Elle m'a faict ſouvent monter
A cheval, faire mes effors,
Aller, chevaucher, tempeſter,
Et courir à cry & à cors.
Ung jour je venoye de dehors,
Sur mon hacquenet tout houſé,
Or eſtoys-je de ſon gent corps
Desja ſurprins & abbuſé,
Et de faict j'avoye propoſé,
Pour l'amour d'elle, d'eſtre fin;
Mignon, gorgias, bien priſé
Des Dames : là eſtoit ma fin.
J'entendoye aſſez mon latin,
Car pour eſtre plus fricquelet:
J'avoye le pourpoint de ſatin,
J'entens ſatin par le colet,
Et aux manches le chappelet
Joyeulx, la manche attachée
De velours à ung beau fillet
Troys doibs de large, la belle eſpée,
Robe à grant manche deſcouppée,
Affin que l'on veiſt là deſſoubz.
Floc, floc faiſoit ma hacquenée,
Quant elle vouloit marcher doulx,

Elle cuyda tomber deux coups,
Non pas tomber, mais el' choppa,
Les regardans eſtoyent là tous,
J'en oüy bien ung qui parla,
Et tout en raillant m'appella,
Et me diſt que je chevauchoye
En clerc, en latin, tout cela;
Mais par le ſang bieu non faiſoye,
Car ſeurement je me tenoye,
Genoux ſerrez bien empeſchez,
Et me ſemble franc, que j'eſtoye
Pour faire banſler couvrechiefz:
Si ma beſte feiſt ces meſchiefz,
Et qu'elle cuyda faire ung ſault,
Que voulez vous ſang bieu, ſçachez
Que je ſçay bien ce qu'il luy fault;
Je vous chevauchoys royde & hault.
La pluſpart des gens me ſuyvit,
Diſans, vela ung beau ribault,
Se n'eſt pas dommaige qu'il vit.
Une Damoyſelle me vit
A ſon huys à tout ſon attours,
Mais elle rentra, car elle craignit
Que ma beſte ne luy feiſt paour;
Et de faict je feiz tous mes tours,
On me veit de tant de maiſons,
Que s'il euſt faict ung peu plus jour,
On m'euſt veu de delà les pontz.
Or revenons à noz moutons,
Ma perſonne fuſt deſcenduë,
Et pour faire les comptes rons,
Je veiz ma Dame emmy la ruë;
Je m'en voys la bouche tenduë
Là où elle eſtoit à ſa porte,
Je la baiſe, je la ſaluë,
Demandant comme elle ſe porte:

El' ne me fiſt pas chiere morte,
Car tout autel el' me rendoit,
Et qu'il ſoit vray je m'en rapporte
Au page, qui me regardoit.
Ma Dame ſçet bien ma venuë,
Lors elle m'a getté les doulx yeulx,
Quelz doulx regards ! quelz ris joyeulx !
Quel maintien ! quel doulce maniere !
C'eſt voſtre mignon ſe m'aiſt dieux
Se va dire la chamberiere.
Dieu gard' ma Dame : & puis quel chere ?
Que diſt Monſieur ? eſt-il gaillard ?
Autant vaulſiſt une commere,
Par ma foy ce n'eſt que ung paillard,
Et ſi n'eſt-il pas ſi vieillard,
Qu'il ne peut pener ou ſuer.
Voire mais il eſt ſi ſongeart,
Que à peine ſe peult remuer,
Il eſt à cheval pour rimer
Au refrain de quelque ballade,
Il ne ſert plus que d'eſtriver,
Ou de dire qu'il eſt malade:
Baillez luy, dys-je, quelque aubade,
Quelque ſecouſſe, il s'amendera.
Ha ! diſt elle, ſa couleur fade
A grant peine ſe changera.
Nous parlaſmes tarin, tara,
Puis de Monſieur, puis de ma Dame,
Et me miſt-on en telle game,
Que la Dame & la chamberiere
Me joncherent, l'une derriere,
L'aultre devant me regardoit,
L'une farſoit, l'aultre lardoyt:
J'eſtoye fort en grace d'elle,
Parquoy je croy que on ne m'oſoit
Dire choſe qu'il ne fuſt belle.

On parle de tel & de telle,
Mais pour ung galant amoureux
Je ſuis devenu gratieulx,
Se diſoyent les gens, houppegay,
Et croy bien que l'on diſoit vray,
De cela je n'en doubte jamais,
Et ſi vous dictz bien pour tous metz,
S'on euſt eſté beau pour mirer,
J'avoye les membres les mieulx faitz
Qu'au monde l'en ſçeuſt declairer;
J'eſtoye ung homme adventurier,
Gay, alegre, mignon, joyeulx,
Sang bieu à tout conſiderer,
Il ſembloit que j'en fuſſe deux.
Laiſſons ces ſoulas & ces jeux;
Ma Dame me print par la main,
Et promis lors devant ſes yeulx,
De l'aller veoir le lendemain,
Et là devions nous plus à plain
Deviſer : Or à Dieu ma Dame,
A Dieu diſt-elle : mais ſur mon ame,
Combien que puis j'en fus martyr,
Il me faiſoit mal d'en partir.
Je m'en allay emmy la Ville,
Pour monſtrer que j'eſtoye fricquet,
Ferme, duyt, & ruſé du ſtille,
Eſveillé comme ung ſaupiquet,
Pour dire pic, & pac marquet,
Qui eſt-il ? c'eſt ung tel, en ſomme
La belle bague ou l'affiquet,
Pour monſtrer le chemin à Romme.
En ce temps-là j'eſtoye ung homme
Franc pour dire, d'ont venez vous ?
Le beau mouchouer, voire ou la pomme,
En la manche faicte en deux coups,
Le hoquetton pourpoint deſſoubz,

Anneletz

Anneletz, vous m'entendez bien,
Les chauſſes percées aux genoulx,
Pour bien dire, mais ce n'eſt rien:
Il ne failloit que dire vien.
J'eſtoye preſt, la robbe aſſez nette,
Je n'avoys rien qui ne fuſt mien,
Excepté ſans plus la cornette
De velours, non pas trop honneſte;
Car elle ſentoit ſon bas percé:
Mais vela pour boucher ma teſte,
J'en eſtoye desja tout berſé.
Or d'adventure je paſſé
Par une ruë ſur le tard,
Mais Dieu ſçet ſi j'en fuz farcé
Au vif; il y euſt ung Coquard
Qui m'appelloit, adieu gaignart:
Hay, hay, paſſion d'Antioche,
Qu'eſt-ce là? que le diable y ayt part;
Qui eſt-ce qui ſur moy deſcoche?
Se penſoys à moy, par ſainct Joſſe,
Je ſuis perdu, ou je ſuis frit.
Il cryoit & chaſcun me veit
Veſtu ainſy que l'Eſplagant;
Mais ſçavez vous que l'on en dit?
Par mon ame c'eſt ung fringant.
Je m'en allay tout en gigant,
Comme ung levrier qui ſe reſveille;
Bonnet renverſé & guignant,
La belle ymage ſur l'oreille:
Je fondoye carreaulx à merveille,
Gay, aleſgre, bien eſmouché,
Et me muſſay ſoubz une treille,
Pour attendre qu'on feuſt couché;
A coup, avant eſtre huché,
Faire ce qu'on vouldroit: & puis
Tric, trac, ſans eſtre effarouché,

C'eſt faict, c'eſt mon, adviſe l'huys:
Vela dequoy ſervent les nuytz,
Sommeille qui vouldra ſommeillor,
On n'a point peine à s'abiller;
Après baiſer & fatroüiller,
Dire adieu par l'huys de derriere,
En effect vela la maniere.
Or ſça ma Dame me parla
Du lendemain, la choſe eſt claire,
Que le gaudiſſeur y alla;
Le m'en viens à l'huys, tac: qu'ella?
Je regarday par la ſerrure,
La chamberiere je veiz là;
Qui me vint faire l'ouverture
Par une vis, en ſa chambrette:
Quant je fus leans je prins cure,
De ſaluer la godinette.
Sa chambre eſtoit fort ſadinette,
Sans faire plus longue querelle,
Bon jour: je m'aſſis auprès d'elle,
Et puis comment va? quel' nouvelle?
Nous deſviſaſmes là de baves,
Et des beſongnes diſmes tant,
Et de langaiges, & de brigages,
Dequoy brief pas ne m'en ſouvient;
Pour nous & à noz advantaiges:
Et entre aultres pour tous potaiges,
Ceſtuy-cy va, ceſtuy-là vien,
Ceſte là, ceſte cy vault bien,
L'une ayme l'autre, l'autre ayme l'une,
L'une blanche, & l'autre trop brune,
Telz & telz, & telles & telles
Ne ſont ne trop beaulx ne trop belles,
On faict cecy, on faict cela,
On va par cy, on va par là,
Par tel pointz, & par telles choſes

On broüille, on cliquette, on noiſe;
L'ung eſt couard, l'autre eſt hardy,
L'ung veult lundy, l'autre mardy,
L'ung eſt ruſé, l'autre gruppé,
L'ung eſt fort & l'autre huppé,
En effect, vela, nous diſons
Tant de regretz, tant de blaſons,
Tant de propos, tant de minettes,
Et tant de façons ſadinettes,
Que par ſa parolle mignotte,
J'en cuydoye joüyr à ma poſte.
Tourner la main, ung aultre mot:
Le ſang bieu je devenoye ſot,
Je la trouvay ſi inconſtante,
En langaige ſi vehemente,
Que aulcunesfoys, pour vous le dire;
Mon couraige le vouloit dire.
Mais quant je la veis ainſi tire,
Lors par le corps bieu je n'oſay;
J'eſcoutay, & ſi propoſay,
J'oüyz ung bruit qu'on demenoit,
Dont incontinent je gloſay,
Que c'eſtoit Monſieur qui venoit.
Las! diſt elle, s'il vous voyoit,
Qu'eſt-il de faire? ſe muſſer?
Mais montez en hault tout droit,
Et vous en allez au grenier
Au foing. Je montay ſans compter
Les degrez; il vient, il caquette,
Puis de Gaultier, puis de Jacquette,
Il tance puis la chamberiere:
Et moy qui oïoye le myſtere,
N'eſtoye pas bien aſſeuré.
Se j'euſſe marché ou viré,
Et qu'il s'euſt peu appercevoir
De moy, il y feuſt venu veoir.

Le corps bien j'eſtoye reſolu,
J'avoye tout cuyt & moulu;
Je ne feuz pas pourtant ſi fol,
Que je n'entraſſe juſques au col
Dedans le foing, & puis je prins
La belle botte, & la tins
Sur ma teſte qu'on ne me vit:
Et pour me bailler le deſduit,
Je vous oüys tantoſt le cry
De petites ſouris, pipi
Fortfuiſans à mon oreille,
Parmy ce foing, c'eſtoit merveille.
D'autre part eſtoyent en bas
Les groſſes parolles & debas,
De Monſeigneur & de ma Dame,
Qui ſe combatoyent: c'eſtoit blaſme,
Ilz eſtoyent, ſe croy-je, tous deux
En leur chambre enfermés tous ſeulx,
L'ung parloit par une façon,
L'autre chantoit autre chanſon,
C'eſtoit ung plaiſir que d'y eſtre:
Car chaſcun vouloit eſtre maiſtre.
Le ſoir vint, il fault preparer
Le ſouper, & le vin tirer:
Monſieur fut ſçis & appoincté,
Et diſt-on *benedicite*.
Après ſouper voicy Charlot
Le paige, à qui on diſt ung mot;
Ce fut qu'il allaſt appreſter
La mule, ſans plus arreſter.
Se feiſt-il, & ſe meiſt en point,
Et s'en vint au grenier au foing,
Une grande fourche en ſon poing,
De fer, & ſans plus de riote,
Il vous vient cheoir ſur ceſte botte
Que je tenoye ſur ma teſte;

Or le dyable ait part à la feſte
Le paillard paige fiſt merveille,
Car il fiſt ſi profonde enqueſte,
Qu'il me va larder une oreille,
De la fourche. Je me reſveille
Lourdement, & n'oſay mot dire;
Charlot ſe peine, & travaille
D'avoir la botte, il ſacque, il tire:
Je vis tout, & cuiday bien rire.
Il print à tirer, je la tien,
Il recula trois fois de tire,
Et jura Dieu qu'il l'auroit bien;
Et ſi la print; adonc, rien, rien,
Il s'esbahit fort & reculle,
Qu'eſt-ce icy? diſt-il, quel maintien?
Dieu veult-il pugnir noſtre mulle?
Il prend ſon chappeau & l'affuble,
Tout en barbetant, ba, ba, ba,
Et ſans dire parolle nulle,
Il tira ſi fort qu'il tomba.
Charlot adonc ſe tempeſta,
Dit qu'il n'y tireroit meshuyt;
Il trouſſe ſes panneaulx, & s'en va
Compter aux aultres le deduit.
Son maiſtre vint; j'oüyz le bruit,
Dont viens tu, clic, clac, ſur ſes joüés;
Il frappe, il congne, & Charlot rit
Des groſſes dens: dea tu te joüe,
Hon, hon, hon, quoy tant de moüe;
Le plus beau ne fut dire mot.
Vela comment tourna ſa roüe
Fortune; au pouvre Charlot,
Encore fut-il bien ſi ſot,
Qu'il alla dire à Guilelmin,
A petit Jehan, & Phelippot,
Et y miſt gaige avant la main.

Il monte ; j'entendy le train,
Je saulx, & quis mon advantaige ;
L'ung lieve le botteau de foing,
Povre Charlot perdit son gaige.
Vela comment Charlot le paige ;
Fut du foing doublement pugny,
Chascun luy gettoit de la neige
Après, & se mocquoit de luy.
Le soir vint, il n'y eust celuy,
Ne celle qui n'allast coucher,
Et Dieu sçet se j'euz de l'ennuy ;
Ceste nuyt, je n'osoye bouger ;
Et me fist-on mon foing ronger ;
Tout à par moy à ceste enseigne,
Que je commençay à songer,
Que faisoys chasteaulx en Espaigne.
Or affin que chascun appreigne,
Comment on y faict bonne chere,
J'eusse voulu avoir la taigne,
Et j'eusse esté en la riviere :
Je ne sçavoye tenir maniere,
Plustost couché dessus ces bottes,
Plustost dessus la cheneviere,
Plustost je descrottoye mes crottes.
J'avoye les fantasies si sottes,
Que ceste nuict de pointz en pointz,
Je devisay plus de cent cottes,
Et plus de cinquante pourpointz ;
Et sans remuer piedz ne poingz,
Et tout en faisant bonne mine,
En songeant de près ou de loing ;
Je me prins à dire Matines :
Et quant j'en euz bien dit deux lignes ;
Je me levay lors sur mes piedz,
Et tout en ployant mes eschines,
Je voys regarder mes clochiers :

Je marquois plus de cent montiers
Où ilz n'avoyent eſté jamais.
Or eſt-il minuyt pour tous metz,
Et ne voit on rien que la drille,
Parquoy je prenoye Beauvais
Aucunesfoys pour ceſte Ville.
Le jour vint, vray comme Evangile
Je meis ma teſte par un trou
Sur la court, la petite fille
Tenoit ung ſouflet, hou, hou, hou;
Et ſoufloit, mais je ne ſçay où,
En la cuyſine ça & là.
Le jour devint grant pou à pou;
Je vey que Monſieur ſe leva,
Monte ſur ſa mulle, & s'en va
Quelque part, faire ſa trainée,
Je deſcens ſans dire qui eſt là,
Je trouvay ma Dame levée.
Quant elle me vit, pour entrée,
Elle me bailla ung ſoubz ris,
Et pour dire vray, ſa riſée
M'eſtoyt ung petit Paradis.
Et vecy dequoy je me ris,
Et dont je me riray tousjours;
Car de tous mes maulx & perilz,
Elle me bailla deux fins tours,
Et me diſt ſans plus de ſejours,
Pour toute reſolution,
Que ſon mary dedans huyt jours
S'en alloit en commiſſion:
Ainſy auray occaſion
D'aller à l'hotel à mon aiſe.
Adieu ma Dame, or adieu don;
Diſt-elle, mais ne vous deſplaiſe.
Elle eſt aſſez fine & maulvaiſe,
D'enquerir ſe je n'ay rien dict,

Pourtant je vous prie qu'il vous plaiſe
D'en diſſimulér ung petit.
J'en ay aſſez dit pour meshuy,
Et n'en diray plus pour meshouen;
Tabourin, à mon appetit,
Beau Sire le petit Rouen.

Fin du Monologue de la Botte de Foing.

CY COMMENCE LE MONOLOGUE DU PUYS,

FAICT PAR COQUILLART.

ORRIERS mignons hantans banquetz,
Gentilz, fringans, dorelos,
Portés vous plus les affiquetz,
Ne les robes de camelos?
Motes argenteuſes, petis œillades,
Entretenés vous plus voz tours,
De faire donner les aubades
Que ſoulliés faire tous les jours?
Où eſtes vous chantz de linottes
De chardonneretz, ou ſerins,
Qui chantés de ſi plaiſans notes,
Soubz les treilles de ſes jardins?
Où eſtes vous les tabourins,
Les doulcines, & les rebecz,
Que nous avions tous les matins
Entre nous aultres mignonnetz?
J'ay veu que j'avoye Henriet
A faire mes charivaris,
Avec ſon compaignon Jacquet,

Pour ſes Bourgeoiſes de Paris.
J'ay veu qu'eſtoye mignonnet,
Chantant entre les Damoiſelles,
Ung corps fectis, ſade, gronnet;
Penſès qu'avoye des plus belles.
Vous ſemble-il point que pour argent
Qu'on peuſt jouyr de ſes amours,
Eſtre tousjours mignon fringant,
Portant cornette de velours?
Aultrefoys ay eſté en Cours
Pour faire balades, & rondeaulx;
Et ne dormoye ne nuytz, ne jours;
A penſer les termes nouveaulx.
Ung jour m'en aloye pas à pas,
Fort mignon, plaiſant & habile,
Tracaſſant, traignant le patin,
Car je ſçavoye bien mon ſtille,
Et entendoys bien mon latin.
Je vous eſtois miſte, friquet,
Habillé comme ung Gentilhomme;
Eſveillé comme ung ſaulpiquet
N'y avoit que pour moy; en ſomme
Les beaulx petit gandz, le bonnet,
Et la perrucque, bien pignée,
Pour dire morbieu pas ung pec,
J'eſtoys ung fringant à journée.
D'aventure comme je paſſoye,
Et m'en alloye tout en paix,
Sans que aucun mal y penſoye;
Se me dit ung, adieu *Joannes*,
N'oublie pas ton eſcriptoire.
Et je vous eſcoute, quoy voire,
Ha! ventrebieu, quel broquart,
Penſaige à moy, c'eſt ung coquart;
C'eſt la façon du temps qui court
De ſes varletz dymencherès

Qui ſont veſtus ſur le gourt,
De nous appeller tous *Joannes.*
Ilz portent les cappes couppées,
En la façon de maintenant;
C'eſt quant leurs robbes ſont percées,
Pour eſtre plus mignonnement.
Se vous les voyez tous les jours,
Quant ilz ouvrent de leurs meſtiers
Leurs robbes veſtus à rebours,
Vous diriés, ſe ſont ſavetiers:
Et quant ſe vient aux jours des feſtes,
Ilz ſemblent tous gros tréſoriers,
Ilz ne demandent que les feſtes,
Pour aller aux nopces dancer,
Faire les vouſtes, & ſaulter,
Affin qu'on die, c'eſt-il, c'eſt mon,
Par la mortbieu il dance bien,
Brief, c'eſt ung gentil compaignon,
Et ſi a ung très beau maintien:
Par mon ame c'eſt grand dommaige
Qu'il n'eſt porteur de cotherès,
Car il a ung très beau corſaige
Pour porter, aſſez de grans fais.
Ilz vous portent, comme j'enten,
De beaulx anneaulx dedans leurs doitz
Qui ſont dorés de beau ſaffran,
Il ſemble que ſoient petitz Roys;
Et mectent la main au bonnet
Affin qu'on voye les anneaulx:
Pour dire j'ay ung afficquet,
Et n'ont pas vaillant deux naveaulx:
Au fort laiſſons ceſte faerie,
Et retournons à noz moutons;
C'eſt une droicte reſverie
D'ouïr parler de leurs façons.
Je m'en alloye delà les pons.

Avecques mon page Jacquet,
Monté ſur une belle hacquenée,
Et penſés que j'eſtoye dehet,
La belle robbe fourrée,
Les gentilz petitz brodequins,
Tracaſſer par mons & par vaulx,
Aller, retourner par chemins,
Faire feu deſſus les carreaulx,
Monſter partout mon beau corſaige.
Par le ſangbieu c'eſt grand dommaige,
Se dient les gens de Paris,
Il ſeroit ung beau perſonnaige
Pour eſtre Abbé de ſainct Denis.
Je ne penſoye point à leurs ditz,
N'à leurs parolles, n'à leurs devis,
Je penſoye bien à aultres jeuz;
Car me monſtroye pour la Dame
De qui j'eſtoye amoureux.
Et ſi vous dy bien, par mon ame,
Que c'eſt la plus mignonne femme,
Par Dieu qui ſoit point à Paris:
Car elle a le plus plaiſant ris,
Les yeulx vers, la petite bouche,
Quant elle marche ſur eſpinettes,
Elle faict ung tas de minettes.
On dit celle femme n'y touche,
Se vous la voyez quant elle rit,
Vous diriés vela ung enfant,
Sans faire noiſe, hy, hy, hy,
Se faict elle tout bellement.
Je vous paſſe incontinent,
Sans faire ſemblant ne maniere;
J'ay adviſé la chamberiere,
Qui eſtoit aſſiſe à la porte,
Viens à elle de bonne ſorte,
Et puis comment vous va, la belle?

Et très bien Monſieur, diſt-elle,
Où avez vous demouré tant?
Par ma foy, j'ay eſté dehors,
Où j'ay veu de bien mauvais temps.
Celuy dis-je par bons accors
Et puis, & puis où eſt ma Dame?
Que faict elle? y a il ame?
Ennement elle eſt ſur le liſt,
Elle repoſe ung petit,
Ce me dit lors la chamberiere.
Ouvrés moy dont l'huys de derriere,
Affin que j'entre en la maiſon.
Je n'oſeroye pour le garçon,
Qui s'esbat emmy le jardin:
Mais Monſieur s'en va demain,
Se me diſt-elle incont[illegible]nt,
Et pourrés venir ſeurement
Ceans coucher avec ma Dame.
Je m'en voys ſans penſer à ame,
Rencontre mes deux compaignons;
Bona dies ſoit aux mignons,
Où allés vous? d'où venés vous?
Nous en allons en ung banquet,
Voulés vous venir avec nous?
Je vous renvoye mon haquet,
Par mon petit garçon Jacquet,
Et luy dis; apporte la torche,
Et te tiens au plus près du porche,
Affin que ſaiche où te trouver.
Quant nous fuſmes tous en la ſalle,
Qu'eſt-il de faire? de dancer.
Et Dieu ſçet ſe on faict la galle
A mener dancer ſes bourgeoiſes.
Ces dorelotz, ces gorgias
Menoient les meilleures galoiſes,
On ne ſentoit que muglias,

Marjolaines, & rommarins,
Giroflées, armeries, bouquetz;
Arriere, arriere, ruſtarins,
Nous entretenons les banquetz.
Quant nous euſmes dancé tous trois;
Nous nous repoſons ung petit,
Et regardons tous les fatras,
Les danceurs, & le bas deduit;
Et de railler, & de dancer,
L'ung eſt trop grant, l'aultre petit,
L'ung eſt trop lourd à deſmarcher,
L'autre a faiſly bien de deux pas,
L'ung ny ſçet rien ne hault ne bas,
Et l'autre ce n'eſt qu'un lourdault,
Il la meine trop lourdement,
Et faict ſes ſaulx ung peu trop hault.
L'une contrefaict la mignotte,
L'autre a la maniere trop ſotte,
L'une parle trop groſſemment,
Et l'autre ſi eſt ung peu torte,
Et ſe beſſe ung peu en avant.
Quant nous euſmes bien coppié,
Et bien lardé, & deviſé,
Je m'en viens droit au tabourin;
Je vous prie ſonnés moy le train,
Je veulx mener ma Damoyſelle.
Incontinent je vins à elle:
Ma Dame vous plaiſt-il dancer?
Et grand mercy ſe me diſt-elle,
Ennement je ne puis aller;
Et de rire, & de railler,
Se me diſt l'un, hau perrucquet:
Et je m'en voys ſans grand caquet,
Tant en ſomme je me tapis,
Et m'en voys derriere ung tapis,
Tant que le bruit ſe fuſt paſſé.

Je fuz ſi lourdement faſché,
Par tel' façon, & tel' maniere;
Qu'euſſe voulu avoir eſté
Dedans ung ſac en la riviere.
Quoy, ſe diſoient tous les danceurs;
Il ſembloit qu'il n'y euſt que pour luy,
C'eſtoit le plus fort copieux
Qui fuſt en ceſte feſte icy.
Je m'en revins tout bellement,
Tout quoy par derriere le banc.
Il y avoit ung cordonnier,
Qui s'eſtoit trouvé à la feſte,
Si s'en va ma Dame prier:
Sans aultre priere ou requeſte,
S'en va avecques luy dancer.
Je vis cela, & d'enrager
De deuil, je fuz ſi très honteux.
Et ne ſuis je pas bien malheureux
Qui cuydoye eſtre ſi ruſé,
D'avoir eſté ſi refuſé,
Moy qui ſuis gorgias mignon,
Franc, fraiz, fraſé comme ung ongnon?
Je ne ſçay pourquoy ç'a eſté,
Que j'ay eſté tant reculé.
Ha! par ma foy je ſuis bien ſot,
Je croy bien que c'eſt pour ung mot
Que j'ay failly à la nommer;
Car quant la priay pour dancer,
Je vous l'ay appellée ma Dame,
Et devoye dire ma Damoiſelle,
Là où j'ay failly par mon ame:
Pourquoy el' la me bailla belle.
Quant je veiz cela, je m'en voys
Sans dire adieu aux compaignons;
Ilz n'avoyent garde de me reveoir,
Ne que je leur diſſe, danſons:

Mais m'en alay mon paige & moy ;
Sans vous dire ne ſi ne quoy,
Veoir ma Dame par amours.
Je vous viens ſans plus de ſejours ;
Allant taſtant encontre l'uys,
Je regarde par ung pertuys,
Je veis venir la chamberiere,
Qui me vient ouvrir le guichet :
J'entre dedans moy & Jacquet,
Et m'en viens droit à la chambrette
Qui eſtoit bien fort mignonnette.
Comme j'entre, voicy le chien,
Qui ſans dire ne ſi, ne rien
Et me vient ſaillir au beau col :
Et qu'eſſe cy bon gré ſainct Pol ?
Je croy que je ſuis malheureux ;
Quant je ſuis levé au matin
Je ne penſoye pas à telz jeux.
Or ça parlons d'autre latin,
Comment vous va mon muſequin ?
Où eſt Monſieur voſtre mary ?
Par ma foy Monſieur mon amy,
Il s'en va en commiſſion.
Or, ça, ça, j'ay occaſion,
De coucher ennuit avec vous.
Ha ! Monſieur que dictes vous ?
Je ſeroye deshonnorée.
Ne faictes point tant la ſucrée,
Sçavez pas bien que m'avés dit ?
J'aymeroye mieulx eſtre noyée,
Que vous en fuſſiez eſconduyt.
Quant nous euſmes bien cacquetté
Et bien broüillé & tempeſté,
Unze heures ſi s'en vont ſonner ;
Sus, ſus, allez vous-en Jacquet,
Et penſez le petit hacquet,

Et luy faictes bien ſa littiere.
On allume belle bourrée,
Je me deſpoüille mon pourpoint;
De beau ſatin moult bien à point;
Nous nous chauffons entan nous deux;
Devant, & puis après derriere,
N'avoye garde d'eſtre honteux:
Car je faiſoye bonne chiere.
Vecy venir la chamberiere,
Qui va faire la couverture,
Et ma Dame s'en va coucher;
Et moy après à l'adventure,
Sans plus cacqueter ne preſcher.
Quant nous fuſmes tous deux couchez
L'ung près de l'aultre approchez,
Monſieur s'en revint ſans blaſon,
Qui avoit oublié des lettres
De ladicte commiſſion,
Et luy eſtoyent fort neceſſaires.
Si frappe à l'huys, à coup, à coup;
Tout eſperdu, tout morfondu,
Mon amy vous eſtes perdu,
Qu'eſt-il de faire? je ſuis mort:
Je n'euſſe oſé dire ung ſeul mot.
Or y avoit-il une feneſtre,
Qui reſpondoit deſſus la court,
Je n'avoye garde d'eſtre ſourt,
Et je vous prens tous mes habis,
Mais je ne ſçavoye où les mettre:
Je vous ſailly dedans le puys,
Qui eſtoit devant la feneſtre.
Je fiz ung grand flac dans l'eau,
Je cuiday eſtre là gellé,
Mais ſe n'euſſe trouvé le ſeau,
Par ma foy j'eſtoye noyé.
Tantoſt après on vint tirer

De l'eaue pour gayer les chevaulx ;
Je ne ſçavoye où me bouter,
Car je ſouffroye pluſieurs maulx.
On prend la corde, & de tirer,
Vecy eaue moult fort peſante,
Se dit celluy qui la tiroit,
Se ſeau en peſe plus de trente.
Et croyez qu'avoye grand froid,
Et ſe d'adventure il m'euſt veu,
Comme eſtoye ainſy tout nu,
Il euſt laiſſé la corde aller,
Pour me faire dedans noyer.
Dieu m'ayda bien à celle foys,
Auſſi eſtoye bon Chreſtien,
Je ne priſoye ma vie deux noix,
Ne faiſoye plus compte de rien.
Quant je vous fus jucquez en hault,
Et moy de ſortir ung beau ſault,
Et celuy qui m'avoit tiré,
Fut ſi lourdement effroyé,
Que il cria alarme, alarme.
Vous euſſiez oüy tel vacarme
Courir parmy ceſte maiſon,
Car je vous jure ſur mon ame,
Sembloit que fuſſe ung larron.
Et de ſaillir pour abreger,
Tout fin nu en belle chemiſe,
De mes abbis ſans plus parler
Ne faiſoye compte ne miſe.
Encore, qui pis eſt, en allant
Je vous rencontre bec à bec
Deux ou troys ribaulx ſergens,
Qui me mennent en Chaſtelet ;
Car on venoyt de rompre ung huys,
Où il y avoit marchandiſe,
Et s'en eſtoyent treſtous fouys

Tout fin nuz ; en belle chemiſe.
Pour ce qu'on me trouvera tout nud,
Tout eſperdu, tout morfondu,
Je fus prins en lieu de ceulx-là ;
Je n'entendoye pas bien cela,
Je y allay ſauf mes bons droitz.
Et qu'eſt cecy bon gré ma voys ?
La mort bieu vous y viendrez.
Vela comment on nous chaſtie,
Entre nous gallans amoureulx.
C'eſt une droicte frainaiſie
D'en tant parler, j'en ſuis honteux.
C'eſt une merveilleuſe peine,
Je n'y veulx plus mettre ma cure
En ceſte folle vie mondaine ;
Je vous ay dit mon adventure.
Ung homme qui eſt endurcy,
Se luy ſemble toute plaiſance ;
Au fort ne parlons plus meshuy,
Donnés moy une baſſe dance.

Fin du Monologue du Puys.

La Table des Oeuvres de Coquillart promet le Monologue du Gendarme caſſé, & celui des Perrucques, *qui ne ſe trouvent pourtant pas diſtinguez. La Piece ſuivante dans toutes le Editions eſt intitulée* le Monologue des Perrucques, *le titre de* Monologue du Gendarme caſſé *luy convient mieux. Il y a une citation dans Neviſan*, l. 4. Sylvæ nuptialis, *n. 97. qui donne lieu à un bien plus grand embarras. Ce Juriſconſulte goguenard voulant, après avoir dit ailleurs mille maux des femmes, les juſtifier en cet endroit, allegue en leur faveur pluſieurs Ouvrages François, en ces termes mal arrangez, que je vais, de peur de confuſion, enfermer entre deux cro-*

ohets. [Et in lingua etiam Gallica *Guill. Coquillart* in lib. *des Droits nouveaux*, in *le Débat des Dames, & des Armes.* In lib. *le trop tard marié*, & *de la louange & beauté des Dames*, & *le Purgatoire des mauvais maris* c. IX. ubi late quam pœnam ibi inter cæteros sufferat Matheolus bigamus, propter illud opus quod composuit contra feminas. Et in libro *l'Avocat des Dames de Paris allans aux Pardons*, ubi respondet cuidam Prædicatori.] *Voila le passage tout au long ; pour la saine intelligence duquel il faut prendre garde que quand Nevizan après avoir cité Coquillart dans ses Droits nouveaux, & dans son Débat des Dames & des Armes, cite ensuite le trop tard marié, la louange & beauté des Dames, le Purgatoire des mauvais maris, & l'Avocat des Dames de Paris allans aux Pardons, l'on ne doit pas s'imaginer que ce soient d'autres compositions du même Coquillart. Ce sont quatre Ouvrages appartenans à des Auteurs anonymes. François Hotman qui a copié dans son* Matago de Matagonibus *les quatre ou cinq dernieres lignes de l'endroit de Nevizan, n'a point fait ceste distinction, & faute de l'avoir faite a cité comme de Coquillart* le Purgatoire des mauvais maris, & l'Avocat des Dames, &c. *C'est ce qui a induit en erreur la Croix du Maine pag.* 145. *de sa Bibliotheque, où après le dénombrement ordinaire des Oeuvres de Coquillart, il rapporte de plus les deux piéces seules mentionnées par Hotman, passant, comme lui, sous silence* le trop tard marié, & la louange & beauté des Dames, *il y a apparence, quoi qu'il ne nomme point Hotman, qu'il s'en est fié uniquement à lui, sans avoir vu le passage de Nevizan.*

HOMMES d'armes caſſez de gaiges
Comme moy par mont, & par val,
Sur les champs portant leurs bagages
A pied, par faulte de cheval:
Fortune me tient ſon vaſſal,
Povreté m'a en ſes abois,
Et ſuis, pour brief propos final,
En point comme ung brigant de boys:
J'ay perdu chevaulx & harnoys
A trois beaulx dez par mons & vaulx;
Ma lance eſt au grenier aux noix,
Qui ſert à ſeicher les drappeaulx,
J'ay mangé eſpée & houſeaulx:
Qui n'a point d'argent rien ne paye;
Rendre me fault par mes aveaux,
En quelque vieille morte-paye.
Mon pourpoint eſt de vieille ſoye,
Deſrompu & tout decaſſé,
Et me nomme-on où que je ſoye,
Le gendarme fumeux caſſé,
Mince d'argent, povre endoſſé,
Nu & eſpris pour tout comprendre;
Pour treſor que j'aye amaſſé,
Larron ne ſe fera ja pendre.
Tous les jours cens francs à deſpendre;
Monte de courcier & de Dame,
Emprunter aſſez, & rien rendre,
Eſtre ſaulvé de corps & d'ame,
Vivre dehait ſans eſtre infame,
Tousjours ſain & jamais malade,
Chaſcune nuyt nouvelle femme,
Ceſt le refrain de la ballade.
Tous les matins la belle aubade;
Viſaige frais & non hallé,
Bon corps pour faire la gambade,

Saillir, saulter, par long parlé,
Vivre autant que Mathussalé,
Sans enveillir, vela le point;
Le galant seroit bien pelé,
Et puis chanter à contrepoint.
De drap de damas le pourpoint,
Chausses de trois escuz la paire,
Le mignon seroit bien en point
Fust pour aller veoir son grant pere;
Caqueter avec la commere,
Nu à nu dedans le beau baing,
Ce seroit, par l'ame ma mere,
Ma charge sans aller plus loing.
Chascun son beau pasté de coing,
Mettre la main sur la mammelle,
Puis se tirer en quelque coing,
Pour apprivoiser la femelle;
Beau lict paré, la chambre belle,
Les draps baeinez à souhait,
Hypocras, chevaucher sans selle,
River, & habiter dehait.
Corps advenant, souple jarret,
Secourre, gantel, & mitaine,
Cinq six coups la lance en l'arrest,
Pour jouster contre la quintaine;
Le matin comme ung Capitaine,
Le fagot, la belle bourrée,
Puis la forte fiebvre quartaine,
Pour faire une gauffre fourrée.
Le chaudeau Flamant, la purée,
Pour reconforter le cerveau,
Puis se prendre à la marée,
Et recommencer de nouveau;
Chascun son beau pasté de veau
Aux moyeux d'œufz, le beau vin blanc:
Que fault-il de plus? ung cordeau

De la valeur d'ung petit blanc.
La nappe miſe au long d'ung banc;
Faire la perrucque au bacin,
Rire, chanter, deviſer, franc,
Ce n'eſt meurtre ne larrecin;
Ung tour de bec, dire ung ratin,
Soubdain que la gouge en emmanche;
Luy rebailler le picotin,
Si l'inſtrument ne ſe deſmanche.
De fin lin la chemiſe blanche,
Soy veſtir le beau feu aux rains;
Et puis le geux à quelque branche,
Pour monſtrer le chemin de Rains.
La belle eaue roſe à laver mains,
Trencher du careſme prenant,
Cornette fourée du moins,
Cela eſt bien goute prenant.
Soy pigner demy heure ou tant,
Pantouſle haulte qu'on ne grille,
Payer la gouge tout contant,
Sequin ſequet, ſur une grille;
Partir, dire adieu à la fille,
Eſt-on preſt, la bouche laver,
De meſme le trou la cheville,
Tenir ferme pour enterver.
Courre de nuict, ribler, reſver,
Porter ungz cheveulx d'abſalon,
Et tous les jours de ceſt yver
Deux mules à chaſcun tallon.
Habitz neufz ſelon la ſaiſon,
Juſques en terre longue cotte;
Et rapporter en la maiſon
Du moins pied & demy de crotte.
Planter ung beau roſier cheux l'hoſte;
De l'hoſteſſe avoir la coppie,
Le bonnet renverſé de coſte,

Et au bout du nez la rouppie ;
Pomper, faire la queuë de pie,
Avoir d'or & d'argent à foiſon,
Pier de la plus gourde pie,
Mon ſouhait ſeroit-il pas bon ?
Trencher du gourt, avoir renom
De bouter courroucez, marris,
Et tant à Nente, qu'à Vernon
Faire cocuz pluſieurs maris.
Ceſt trop ſouhaité, je m'en ris ;
Autant d'eſcus que de feſtuz ;
Soit à Tours, Moulins, ou Paris ;
Les eſcuz font battre les culz.
Par cy, par là, telz ſont cocuz,
Chaſcun n'a pas argent à tas,
Il fault porter dorer Bachus,
Pour entretenir les eſtatz :
Livrer la piece hault & bas,
L'aultre a failly de ſa promeſſe ;
Femme pour embourrer ſon bas
Perdra plainement la grant Meſſe.
Telle dit, je viens de confeſſe ;
Telle vend ſa denrée en gros,
L'aultre a ung couſſin ſoubz la feſſe,
Affin qu'elle ayt le cul plus gros.
Jehanne fait la beſte à deux dos,
Perrette eſt ung peu trop panſuë,
L'aultre eſt feutrée ſur le dos,
Pource qu'elle eſt ung peu boſſuë ;
Alix a ſi chault qu'elle ſuë,
Bellot a ſes deux filles groſſes,
Quel deſcharger d'une maſſuë,
Et d'ung ravault ſur leurs endoſſes ;
Saphis, dyamans, telz negoces,
Ribler, pomper ſoir & matois,
Pour eſtre plus jolyes aux nopces ;

La robe fourrée de putoys.
Ceſte-cy marche à contrepoix ;
J'ay veu ceſte-là en tel lieu ;
A telle purée, telz pois,
Tout n'en vault rien, par le ſang bieu.
On rit, on faict le babelu,
Soubz manche fourrée longue chappe,
Breviter, c'eſt le mal ſainct Leu,
Il eſt heureux qui en eſchappe.
On guygne, on rit, on fiert, on frappe ;
Je vous dys par ſaincte Suſanne,
Sans eſtre armé, ne pié, ne cape,
Chaſcun le faict, & je maine l'aſne.
Noſtre Curé viendra au ſanne,
Pour veoir comme on aura veſcu,
Bon jour Monſieur, Dieu vous gard' Jehanne ;
Pour ſoupper il fonce ung eſcu ;
Meſſire Jehan Maiſtre Locu,
De ces Officiers de pardons,
Faict troſt maríés cocquu,
Soubz umbre de faire telz dons.
Jennin eſpleuche des chardons,
Maiſtre Presbtre ſe va jucher,
Le *dando* tranche des lardons,
Quant on va ſa chair embrocher ;
Robe fenduë à chevaucher,
Par devant le ſercot ouvert,
Il ne la fault pas que racrocher,
El' n'y pert tout eſt recouvert.
Au beau preau la cotte vert',
Le *dando* faict boullir le pot,
Brief, c'eſt le Diable de Vauvert ;
Sainct Anthoine arde le tripot.
Maiſtre Prebſtre donra tantoſt
Dix eſcus, d'argent la ſaincture,
Il ne les donroit pas ſi toſt

Pour faire une cloche à ſa Cure.
De la mode, eſtroicte veſture,
Le ſein ouvert, ſerrée, joincte,
Sainct Anthoine arde la monture,
Je n'y congnois ne cul ne pointe.
L'aultre faict ſemblant d'eſtre enſaincte:
Diſant que l'eſt preſte à geſir;
Et l'aultre ſoubz umbre de fainte
Eſt preſte de faire plaiſir.
L'une pour ung Millourt ſaiſir,
De l'œil gettera mainte larme,
Et l'aultre prent bien le loyſir
De partir quant & le gendarme.
Mes Dames ſans aulcun vacarme,
Vont en voyage bien matin
En la chambre de quelque Carme,
Pour aprendre à parler latin.
Frere Beruſle, & Damp Fremin,
Les attendent en lieu celé,
Sur la queuë de leur parchemin
Leur baillent leur beau blanc ſcellé.
On ilz bien gaudy & gallé,
En lieu de dire leurs matines,
Le vin blanc, le jambon ſallé,
Pour feſtoyer ces pelerines.
Après on recloſt les courtines,
On accolle frere Frappart,
En baiſant ilz joignent tetines,
Le grant Diable y puiſt avoir part.
Le jour poingt, on faict le départ,
La cloche ſonne le retour,
On s'abille de part en part,
Adieu, bon jour juſques au retour.
Mes bourgeoyſes ſans nul ſejour,
Partent & ſe mettent en voye,
Ung peu devant le point du jour.

Affin que neſung ne les voye :
Et ſans prendre charbon ne croye,
Au ruyſſeau crottent leurs ſouliers
Affin que Jennin Dada croye
Qu'ilz viennent de Haubervillier.
Moynes, Prebſtres, & Cordeliers
Prennent avec elle deduyt,
Sans craindre en riens les eſcolliers,
Car ilz ont leur beau ſauf-conduyt.
On vient à l'hoſtel, c'eſt bien dit,
Jennin dit, vous mettez aſſez :
Ma bourgeoyſe ſans contredit,
Reſpondra, tousjours vous tenſez,
Ennement que bien le ſachez,
De travail le fronc me degoutte,
Je viens de ſainct Mor des Foſſez,
Pour eſtre allegée de la goutte.
Le mary la croit, ſomme toute,
Vela en recepte & en miſe,
Pluſieurs niays s'y ont ſans doubte,
Ainſy du vent de la chemiſe.
Après diſner par bonne guiſe,
S'en va veoir quelque aultre eſcollier,
Diſans je m'en voys à l'Egliſe,
Au ſermon du bon Cordelier.
Puis après on monte au ſolier :
Bien venez, car je vous attends ;
Avec le chien au grant collier
Elles ſe donnent du bon temps.
Tel & tel ſi mache du ſans,
On donne à leurs femmes tiſſus,
Et en ſont auſſi innocens
Que Judas de la mort Jeſus.
Coquins, niays, ſotz, joqueſus,
Trop toſt mariez en ſubſtance,
Seront tous menez au deſſus,

Le jour ſainct Arnoul à la dance.
Telles ſans prendre deſplaiſance,
Si ont à leurs fines querelles,
Pour mieulx ribler à leur plaiſance.
Toutes propres leurs macquerelles.
Quand au reguard des Damoyſelles,
Groſſes bourgeoyſes, Gentilz-femmes,
Il n'y a que redire en elles;
Elles ſçavent trop bien leurs games.
Tout bien, tout honneur eſt en Dames,
A ung chaſcun je l'admoneſte,
Ceulx qui les blaſment ſont infames,
En eulx n'a façon deshonneſte.
Tant aux jours ouvriers qu'à la feſte,
A Paris ung tas de bejaunes,
Lavent troys foys le jour leur teſte,
Affin qu'ilz ayent leurs cheveulx jaunes.
Varletz, couſturiers, pelleurs d'aulnes,
Paveurs, & revendeurs de pommes,
Ont longue robe de cinq aulnes,
Auſſi bien que les Gentilzhommes.
Les ungs dient qu'ilz en ont à ſommes;
Les aultres s'abillent tout ung,
Pluſieurs fringuereaulx, briefves ſommes,
Fringuent & ſi n'en ont pas ung.
L'ung mengue le povre commun,
L'aultre porte eſtat non pareil,
A leur parler tout eſt commun;
Tierry dort ſans avoir ſommeil,
Robin eſt veſtu de vermeil,
Charlot a une verde hucque,
Hector ſe pourmaine au ſoleil
Pour faire ſecher ſa perrucque.
Richard trenche du vaudelucque,
Simon a du drap figuré,
Michault a pourpoint ſi caducque,

Que le corps eſt tout deſſiré.
C'eſt on pigné, c'eſt on miré,
Les cheveulx treſſez nous portons;
Le bonnet deſſus l'œil tiré,
Eſtendus comme heriſſons.
Les ungs ſi ont les cheveulx blonds;
Pignez & frandez à merveilles;
Et les aultres ſi les ont longs,
Pour ce qu'ilz n'ont nulles oreilles.
Habitz de modes non pareilles,
Pourpoins de drap d'or longs au cours;
Chaiſnes, coliers, plumes vermeilles,
Appartiennent à gens de Cours.
Mais ung tas de merdereaulx lours:
Ung oultre cuydé, ung folaſtre,
Aura ung pourpoint de velours,
Contrefaiſant du gentillaſtre.
Tiſſerrans, meſureurs de plaſtre
Fringuent & font des Capitaines;
Je leur donne pour faire emplaſtre,
Les ſanglantes fievres quartaines.
D'aultre part fringeurs à huitaines
Ont chaines d'ung marc, d'une livre;
Pour faire valoir leurs fredaines,
De beau laiton, ou de cuyvre:
Ils n'ont point de page à les ſuyvre;
Robbe doublée de tafetas;
Chaſcun d'eux ſi n'a dequoy vivre,
Et veulent porter telz eſtas.
Ilz ſe pourmainent hault & bas,
Fringuans, faiſans les perruquins,
Quant la chauſe eſt rompuë par bas;
Ilz chauſent ungz vielz brodequins,
Tric, trac, on traiſne les patins,
C'eſt à tel brouet telle ſaulce,
Et desjuner tous les matins,

Comme les Eſcuyers de Beaulce.
Qui ſe courrouce ſe deſchauſſe,
De bras je n'en trouſſe ne pouſſe,
Devant que nul ne ſe desbauche,
Sur les Gentilzhommes ne touche;
Il joüera mieulx que maiſtre Mouche,
Qui me prendra en deſarroy:
Qui ſera morveux ſi ſe mouche,
Je ne crains que Dieu & le Roy.
Sans demander ne qui ne quoy,
Pluſieurs coquars ſont bien en point,
Et ne ſçauroyent tenir dequoy
Payer la façon d'ung pourpoint:
Ilz n'ont d'argent ne peu ne point,
Par pour leurs vieulx houſeaulx refaire,
Fringuer, faire le contrepoint,
C'eſt aux Gentilzhommes à faire.
Mais cuydant qu'ilz ayent dequoy faire
Mal repeuz, maintenant ſaoulez,
Pour mieulx la fringande parfaire,
L'eaue paſſe parmy leurs ſouliers:
Ilz ſont fringans du bois levez,
Et puis pour hanter entre gens,
Leur bource plaine de gettoers
Pour dire qu'ilz ont de l'argent.
Tel pompe, & faict du regent,
Diſant j'ay des eſcuz une pille,
Tel eſt bien paré, friſque & gent
Qui ne ſçait ne croix ne pille.
Les aultres ſans offence ville,
Se pourmainent par mons par vaulx,
Et ſont houſez parmy la Ville,
Pour dire qu'ilz ont des chevaulx.
Tant de peine tant de travaulx,
Pour en faire plus largement,
Par Monſieur ſainct Briol des Vaulx;

Ilz n'ont ne cheval ne jument.
Devant l'eſtomac proprement,
Le beau fin mouchouer de lin;
Mais la chemiſe eſt ſouvent
Groſſe comme ung ſac de moulin.
Les ungz par leur fin jobelin,
Fourniſſent à l'apoinctement;
Les aultres par leur pathelin,
D'un *cedo bonis* nettement;
Telz ſont veſtuz honneſtement,
Ilz fringuent trop & ſi n'ont riens:
Pour avoir du drap largement,
Il faut obliger corps & biens.
En effect vela les moyens,
Pluſieurs ſont par leurs haulx habiz,
Après menez comme beaux chiens,
Pour faire leur pain de gros bis:
Les aultres par folz appetiz,
De la queue d'ung cheval painte,
Quant leurs cheveulx ſont trop petiz,
Ilz ont une perrucque fainɛte.
Puis qu'ilz ont la teſte ſi ceinte,
Vrayement j'ay bonne intention
Que aucun d'eux ſeront d'une fainɛte,
Mais qu'on jouë la Paſſion.
Et ſ'on fait quelque fiction
Le jour du Sacrement, l'ung d'eux
Joüera l'Annonciation,
Pource qu'ilz ont ſi beaux cheveulx.
Cuidez vous qu'ilz ſeroient peneux,
S'en ſalvent Dieu & ſes Sains;
Se le vent emportoit par neux
Leur perrucques de cheveux fains.
Ainſy que Lombars & Romains,
Ilz portent ungz cheveulx de laine,
Tous propres, pignez, & bien paingz,

Pour joüer une Magdaleine.
En priant que très bonne eſtraine,
Vous veüille octroyé le vaudelucque;
Et qu'il veulle envoyé la teigne
A ceulx qui ont telle perrucque.

Fin des Oeuvres feu Maiſtre Guillaume Coquillart Official de Reims.

BALLADES

ATTRIBUÉES

A GUILLAUME COQUILLART.

Tirées de l'Edition *in* 4° gotique, à Paris chez Allain Lotrian.

Complainte de Echo, qui ne peult joüir de ſes amours; commence de Echo & de Narciſus.

ECHO querant ſes mondaines plaiſances,
Cuidant venir de ſon fait au deſſus;
Non regardant les très dures vengences
Que les haux Dieux contre elle avoyent conceuz;
Fut ſurpriſe de l'amour Narciſſus,
Par quoy depuis endura maintz travaulx:
Deſir d'aymer paſſe tous autres maulx.

Tant y ficha ſon cueur & ſon courage;
Et tellement à l'aymer s'employa,
Que ſans garder d'aultres Dames l'uſage
D'eſtre priée, elle meſme pria;
Vers Narciſſus aſſez ſe humilia,
Mais rien ne fit pour ſon humilité:

M

Grand' privaulté engendre vilité.

Après plusieurs amoureux passemens,
Regards, cueillades, petis charivaris,
Qui tous servent aux grans embrasemens,
De cueurs humains, & mondains esprits;
Echo sans plus après plusieurs soubzris,
Ung seul baiser requist à Narcisus:
Riens n'est si dur en amours que refus.

Par son orgeüil fier, & presumption,
Depit, outrage, & felonnie nature,
En se mirant par grant elacion,
A sa beaulté & plaisante stature,
Eust en desdaing la povre creature,
Sans la laisser parvenir à son esme:
C'est bien congneu qui se congnoit soy-mesme.

Et en effet par l'inhumanité
De Narcisus qui le baiser desnie,
La povre Echo par grande austerité,
Usa en pleurs le surplus de sa vie;
En gemissant fut en voix convertie,
Et endura mutation subite:
Ung cueur piteux en larmes se delite.

Ce Narcisus après considerant
Que par sa Dame avoit esté prié,
S'en orgueillit, & tout en se mirant;
Après qu'il eust glorifié,
Pour le vouloir des deux fut tost mué
En une fleur, qui ès fontaines croist:
Orgueilleux cueur soy-mesme se deçoit.

Notez enfans; car comme la beaulté
De la fleur est incontinent passée,

L'honneur du monde qui n'eſt que vanité
En un moment eſt auſſi abaiſſée ;
Si a eſté ceſte hiſtoire braſſée,
Pour ceulx qui fiers & trop orgueilleux ſont ;
Dieu & Nature ſans cauſe riens ne font.

Ballade contre les Princes.

Princes qui tenez les très grans Eſtatz,
Sans regarder la façon & maniere,
Vous courroucez tant de gens en un tas,
Que pour vous va çen devant derriere ;
Pour ce maintenez pour raiſon droituriere ;
Car en ce printemps & nouvelle ſaiſon
Les Vers Manteaulx en feront la raiſon.

Que penſez vous ? prenés vous voz esbatz
A mettre ſus une telle matiere ?
Pour ce moyen vous forgez grans debatz,
Qui dureront au moins l'année entiere ;
Et vous dis bien ſe ce temps dure guere,
Et Dieu reçoit de chaſcun l'oraiſon,
Les Vers Manteaulx en feront la raiſon.

Vous faictes tant de gens crier helas
En haulte voix, faiſant à Dieu priere,
Ou enſemble tous puiſſez deſcendre en bas
Au puis d'enfer la teſte la premiere ;
Car auſſi bien ſont metaulx champs baniere
Ce temps d'iver, vous verrez qu'à ſaiſon
Les Vers Manteaulx en feront la raiſon.

Prince regarde à qui baillé tu as
Toute la charge de ta noble maiſon ;
Et penſe bien comment garder pouras ;
Les Vers Manteaulx en feront la raiſon.

RESPONSE.

Tous qui parlez des Princes & Seigneurs ;
Qui aux Eſtatz ont leur haulte main miſe ;
Et les charges de plaintes & clameurs,
Que chaſcun fait endroit ſoy à ſa guiſe ;
Au grant Conſeil eſt la choſe remiſe,
Maiſtre Denis qui a tousjours ſaiſon,
Aux Vers Manteaulx oſtera la toiſon.

Puis ſerez en toutes vos erreurs,
Et congnoiſtrez que c'eſt folle entrepriſe
Il n'y aura grans petis ne greigneurs,
Que leur deffence ne ſoit tousjours amiſe ;
Mais ſe l'en voit quel' raiſon ſoit deſmiſe,
Ceſtui bon maiſtre qui ſçet plumer toiſon
Aux Vers Manteaulx oſtera la toiſon.

Vous menaſſés ſoubz couvertes couleurs
Ceulx qui craignent les grans vent de biſe,
Et propoſez que vous font vos douleurs
Pour mal entendre le tout à voſtre guiſe ;
Mais ſe par vous banniere eſt aux champs miſe,
Le vray ouvrier qui congnoiſt la maiſon
Aux Vers Manteaulx oſtera la toiſon.

Princes penſez à toutes ces aigrures,
Pour tous ceux-là qui ont la deſraiſon,
D'entretenir qui mieulx à ces rigeurs
Aux Vers Manteaulx oſtera la toiſon.

RESPONSE.

S'il advient les Manteaulx Vers
Ayent cours comme chaſcun penſe,

Et que tout voiſe de travers,
Je dis ainſi que l'en commence;
Mal content ayez eſperance,
Congnoiſſez que le temps l'applicque,
De ramener ſans difference
Ung autre nouveau bien publique.

Soubz umbre de ſermens couvers
On baille à qui l'en veult puiſſance,
Mais les faitz ſeront deſcouvers
S'il plaiſt à la divine eſſence;
Lors on verra la conſequence
De leur faulce & dampnée pratique:
Car par eulx reviendra en chance
Ung autre nouveau bien publique.

Ung tas de raſſotez couars,
Ont voulu par leur aliance,
Fraper à tort & à travers
Sur les bons ſerviteurs de France;
Qui fut la vraye cauſe & ſubſtance
Du jadis mauvais bien inique,
Et les Seigneurs plains d'arrogance
Forgent ung nouveau bien publique.

Ha! Prince de haulte excellence
On te met en ung grant picque,
Car ſoubz ton manteau d'ignocence
Se forge ung nouveau bien bublique.

Ballade contre les Manteaulx.

Vous verrez Manteaulx appellez vers de terre,
Qui ſans raiſons vous plaignez des Eſtatz,
Adviſez ſe la paix ou la guerre,
Lequel des deux pour prendre vos esbatz

Vous vauldra mieulx ; car je croy ung tas
Se n'y penſez par bonne occaſion,
Arbres & fourchés en feront la raiſon.

Quant on vouldra ſerez tenuz en ſerre
De ſi très près, que vous criez helas ;
Que vous fault-il ? querez vous la deſſerre
Des malheureux tombés juſques au bas ?
Je vous prometz que deſditz & debatz,
Arbres & fourches en feront la raiſon.

Aller vous fault gens paoureux ailleurs querre
Que ceſte Court, ce n'eſt pas voſtre cas,
Tirez avant, ce n'eſt pas autre erre,
Et que ce ſoit plus viſte que le pas ;
Ou autrement pour le juſte compas,
Pour le plus tard celle noble ſaiſon,
Arbres & fourches en feront la raiſon.

Prince Royal qui devez tous conquerre ;
Ne pardonné ſi grande deſraiſon
A telz mignons, qui pour devoir aquerre,
Arbres & fourches en feront la raiſon.

Ballade quand on cria la Paix à Reims.

Vous eſpritz & vertueux courages,
Plaiſans, honneſtes, royaux, & pacifiques ;
Sallez à cop, de voz nobles bernages
Engins ſubtilz, caulx & ſcientiques,
Et regardez les œuvres deïfiques
Dont Dieu nous a ſi grandement douez ;
Que tous nous deux ſont aujourd'huy muez
En joyes, en chantz, en plaiſirs, & jeux
Par ces trois Dames leſquelles cy voyez,
C'eſt France & Flandres, & la Paix entre deux.

Vouloir divin a produit ces ouvrages ;
Par luy ſont faitz ces œuvres miriſiques,
Du ciel ſont chentes ces plaiſantes ymages,
Doulx maintiens & humains Angeliques ;
Ne ſont ce pas precieuſes reliques ?
Penſez que ouy, ainſi fault que croyez ;
Et pource enfans ſoyez tous avoyez
De rendre loz à Dieu celeſtieulx,
Pour ces trois corps qui vous ſont envoyez ;
C'eſt France & Flandres, & la Paix entre deux.

Tremblez à coup envenimez langaiges,
Cueurs deſloyaulx & gens diaboliques,
Pervers, maulditz, plains de crueux outraiges ;
Ne deſcordez à ces joyeux canticques ;
Muer vous fault voz lances & voz picques,
Et que d'armures vous ſoyez deſarmez,
Affin que mieux ceſt paix advoüez,
Et que de cœur loyaux & vertueux
Vous maintenez touſjours ces pointz liez,
C'eſt France & Flandres, & la Paix entre deux.

Prince François, tes faitz glorifiez
Nous gratulons d'ung deſir couvoyteux,
Puiſque ces trois enſemble alliez,
C'eſt France & Flandres, & la Paix entre deux.

S'enſuivent les Vers que la Pucelle dit au Roy, en luy preſentant les clefz de la Cité de Reims, quant il y vint prendre ſon Sacre l'an 1484. & entra audit Reims le 29. jour de May.

ET PREMIEREMENT.

Noſtre Roy Prince & Souverain Seigneur ;
Très-chreſtien nommé par excellence,

A qu'il eſt deuë gloire, louenge, honneur;
Subgection, amour, & reverence,
Voſtre Cité de Reims obeyſſance
Vous fait pour moy qui cy la vous preſente;
Et de franc cueur en vraye confidence
Les clefz des portes humblement vous preſente.

TRADOGON.

Roy très puiſſant mon Souverain Seigneur;
Reims très ancienne par grande humilité
Son cueur vous œuvre par excellent honneur,
Vous promettant garder fidelité.

TABLE

LES Droits nouveaux Titre premier,	page 1.
Les Droits nouveaux le ſecond titre,	15.
La ſeconde partie des Droits nouveaux,	36.
Le Playdoyé d'entre la Simple & la Ruſée,	69.
L'Enqueſte d'entre la Simple & la Ruſée,	95.
Le Blaſon des Armes & des Dames,	123.
Le Monologue de la Botte de Foing,	138.
Le Monologue du Puis,	153.
Le Monologue des Perrucques,	165.
Ballades attribuées à Guillaume Coquillart,	177.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nostre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé Urbain Coustelier Libraire à Paris, nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au public, un *Recueil des anciens Poëtes François contenant la force de Poëſie*, *Coquillard*, *Villon*, *Cretin*, & *Racan*, s'il nous plaiſoit lui en accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Expoſant, Nous luy avons permis & permettons par ces preſentes de faire imprimer ledit Recueil cy deſſus ſpecifié en tels volumes, formes, marges, caracteres, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon luy ſemblera & de le vendre, faire vendre & debiter par tout nostre Royaume, pendant le temps de vingt années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualités & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nostre obeiſſance; Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ny contrefaire ledit Recueil cy-deſſus énoncé en tout ny en partie, ny d'en faire aucuns extraits ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe ou par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de quinze cent livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Recueil ſera faite dans nostre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervy de copie à l'impreſſion dudit Recueil ſera remis dans le même eſtat où l'approbation y aura été donnée és mains de nostre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans nostre Bibliotheque Publique, un dans celle de nostre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de nostredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, le tout à peine de nullité des preſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit

Recueil, ſoit tenuë pour deuëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original ; Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro Charte Normande & lettres à ce contraires : Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le dix-huitiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil ſept cent vingt-deux, & de noſtre Regne le huitiéme.

DE S. HILAIRE.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 209. n°. 232. conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13 Aouſt 1703. A Paris le 28 Septembre 1722. ſigné BALLARD *Syndic.*